Les déchets occasionnels au sein de la métropole

© Jan Nils Schubert

© Apur

© Apur - David Boureau

© SYELOM

AVRIL 2014

Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : Mélanie Guilbaud et Olivier Richard assistés d'Antoine Wallon
Sous la direction de : André-Marie Bourlon
Cartographie : Christine Delahaye et Jennifer Poitou
Mise en page : Apur
www.apur.org

2013V3.2

Sommaire

Introduction 5

Phase 1 — Diagnostic

I. Données générales sur les déchets occasionnels 9
1. Définition 9
2. Chiffres Clefs 10
3. Cadre légal 12
4. Compétence et responsabilité des déchets occasionnels 15

II. Le cycle du déchet occasionnel 21
1. De l'usager au point de collecte 21
2. De la collecte au traitement 30

III. Paris demeure un cas spécifique 41
1. Le rôle de la collecte au porte à porte est fondamental 41
2. La logistique des collectes à Paris 42
3. La fréquentation des déchèteries parisiennes en 2011 45
4. Une part « trop » importante de tout venant 47
5. L'accès aux professionnels des déchèteries parisiennes 48
6. Des difficultés d'accès et une mauvaise lisibilité des sites 49

Phase 2 — Éléments prospectifs

A. Quelle stratégie ailleurs en europe ? 52

I. Barcelone, Espagne 53

II. Madrid, Espagne 56

III. Londres, Royaume-Uni 58

V. Copenhague, Danemark 60

IV. Berlin, Allemagne 62

B. Quel type de collecte proposer demain à Paris pour les déchets occasionnels ? 65

I. Éléments de diagnostic 65
1. Le rôle prépondérant du « porte-à-porte » 65
2. La desserte actuelle du territoire par les déchèteries 66
3. Vers une nouvelle stratégie pour les déchets occasionnels ? 67

II. De nouvelles déchèteries pour combler les principales lacunes de desserte 68

III. Mutualiser le déchèteries 70
1. Historique et fonctionnement des conventions actuelles 70
2. Fonctionnement et fréquentation des déchèteries mutualisées 71
3. Influence des ouvertures et fermetures de sites de petite couronne 72
4. Élargir la mutualisation aux autres collectivités 72

IV. Envisager des dispositifs plus légers, plus souples et plus faciles à insérer : les déchèteries mobiles 76

V. Mettre en place un réseau d'éco-équipements de proximité finement maillé 78

C. Vers une réduction des déchets occasionnels 81

I. Le secteur de la réparation et de l'occasion 81

1. Le secteur de la réparation : secteur en évolution présente un fort potentiel de développement.....81
2. Le secteur de l'occasion : un secteur dominé par les sites internet, les revendeurs et les vide-greniers 82
3. Le secteur de la réparation et de l'occasion à Paris : des spécialisations en fonction des quartiers 84

II. Le marché du réemploi et de la réutilisation : un secteur porteur, en pleine évolution, mais qui reste mal identifié 85

III. Propositions : la déchèterie comme outil de réduction des déchets occasionnels 87

1. Sur le court terme : nécessité de communiquer plus largement.....87
2. Sur le court terme : instaurer la mise en place d'un « conteneur réemploi » en déchèterie 88
3. Sur le moyen terme : création de déchèteries-recycleries, des premières initiatives qui tendent vers le principe d'éco-équipement 90
4. Sur le long terme : création d'éco-équipement au sein de la Métropole 91

D. L'accès aux déchèteries publiques pour les professionnels 93

I. L'ouverture des déchèteries publiques aux professionnels, une tendance à la hausse..... 93

1. À l'échelle nationale : une large majorité de déchèteries ouvertes aux professionnels en zone rurale 93
2. À l'échelle métropolitaine : des disparités importantes entre la zone dense et la grande couronne 94

II. Nécessité de repenser l'offre dédiée aux professionnels..... 96

1. Une offre métropolitaine disparate, peu lisible pour les professionnels 96
2. Des variations de prix importantes selon les sites.....98
3. Tendance à l'ouverture des déchèteries publiques aux professionnels 98
4. À Paris, des besoins en inadéquation avec la réglementation existante.....99

III. Pistes de réflexion pour améliorer la collecte des déchets des petits artisans à Paris..... 100

1. Mise en place d'une communication destinée aux professionnels 100
2. Autoriser et réglementer l'ouverture des déchèteries publiques parisiennes aux professionnels 100
3. Proposer une offre de proximité dédiée aux professionnels 102

Glossaire..... 104

Quelques acteurs..... 105

Introduction

Suite au rapport de présentation de 150 propositions permettant de métropoliser les politiques publiques parisiennes remis par Jean-Pierre Caffet en septembre 2011, la municipalité parisienne s'est engagée dans 30 actions prioritaires pilotées par les directions de la ville. La proposition 17 porte sur la mutualisation des déchèteries aux portes de Paris avec les communes limitrophes.

La collecte et le traitement des déchets dans les grandes métropoles présentent des enjeux importants, au croisement de problématiques écologiques (valorisation des déchets, maitrise de la pollution), logistiques (collecte et transport) et urbaines (impact urbain des centres de traitements, garages à bennes, circulation des bennes...).

Les déchets occasionnels, souvent dénommés « encombrants » occupent une place singulière dans le cycle du déchet. Représentant environ 1/3 en France des déchets ménagers, l'organisation de leur collecte, de leur traitement diffère suivant leur territoire d'origine, leur nature, la manière dont ils sont collectés. Le cas parisien, lui-même, présente en la matière des spécificités fortes : une production bien moins importante par habitant qu'en France de déchets occasionnels, une nature des déchets différente elle-même, et une filière spécifique dans laquelle les déchèteries jouent un rôle central.

En étroite liaison avec les directions en charge de ces questions, l'objet du travail mené par l'Apur vise, à partir de la proposition de mutualisation des déchèteries parisiennes, de porter une réflexion sur la collecte et la valorisation des déchets encombrants et occasionnels, faire le point sur les services disponibles, les acteurs et les compétences en jeu, l'aspect social et solidaire important qui se dégage autour de ces questions, proposer des éléments prospectifs,...

La première phase de l'étude porte sur le diagnostic de la filière des déchets occasionnels dans le cœur de l'agglomération francilienne, permettant ainsi de dégager des éléments prospectifs développés sous forme de fiches présentées dans la deuxième phase de l'étude. Les quatre fiches prospectives portent sur : Quelle stratégie ailleurs en Europe ? Benchmarks sur 5 villes : Madrid, Barcelone, Berlin, Londres, et Copenhague, des pistes pour optimiser la collecte des déchets occasionnels à Paris, les moyens possibles à mettre en œuvre pour réduire leur production et la question de l'accès aux déchèteries publiques pour les professionnels.

Phase 1
Diagnostic

© Apur - David Boureau

I. Données générales sur les déchets occasionnels

1. Définition

Les Déchets Occasionnels (DO) sont les « déchets de l'activité domestique des ménages, qui de par leur volume ou leur poids ne peuvent être pris en compte par la collecte des ordures ménagères.[1] » Selon l'ADEME, la production de déchets occasionnels en France est estimée à 12,6 Mt en 2009, soit environ 1/3 de la production de DMA.

Production de déchets par origine en France en 2009 en millions de tonnes (Mt)

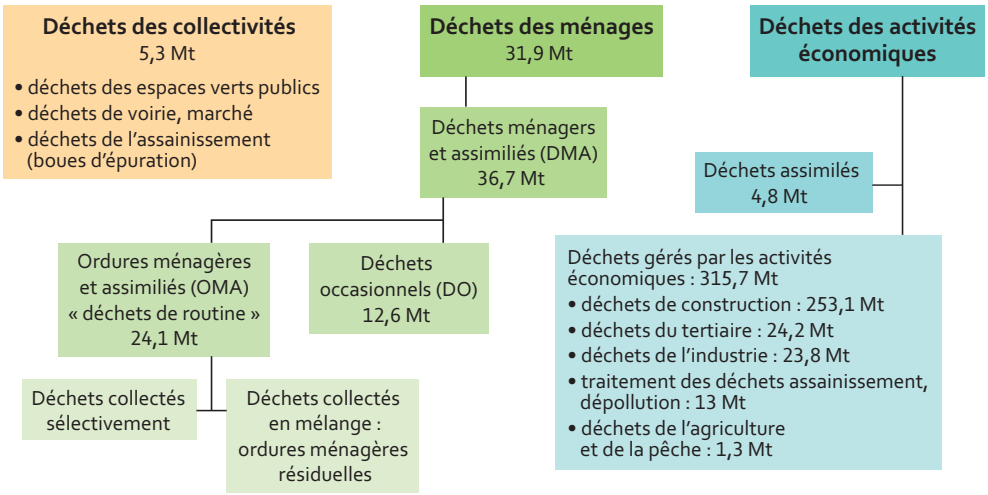

Sources : ADEME, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (Commissariat Général au Développement Durable), Apur

Selon l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île de France), on distingue parmi les DO :
- les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts des particuliers ;
- les déblais et gravats (ou déchets de construction et de démolition) ;
- les déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E) ;
- les déchets de bois ;
- les déchets métalliques ;
- les pneumatiques usagés ;
- les déchets de textiles usagés ;
- les encombrants en mélange ou « tout-venant », catégorie par défaut, ce qui ne peut être déposé dans un contenant avec l'un des flux ci-dessus ;
- les déchets dangereux des ménages : peintures, solvants, acides et alcools ménagers, colles et mastics…

L'appellation « encombrants » regroupe les objets acceptés par les collectivités lors des collectes d'objets encombrants : meubles, ferraille, bois… Les déchets verts, les gravats, les déchets dangereux en sont généralement exclus, donc elle se distingue des déchets occasionnels. Cependant, cette appellation est fréquemment utilisée pour désigner ces derniers.

1 — ORDIF, Vers une meilleure valorisation des encombrants : quelques cas exemplaires en Ile-de-France.

Les principaux flux de déchets occasionnels

2. Chiffres Clefs

Une production de déchets occasionnels liée à la densité urbaine

Quantités de déchets occasionnels collectés en 2010 par les collectivités locales (kg/hab/an)

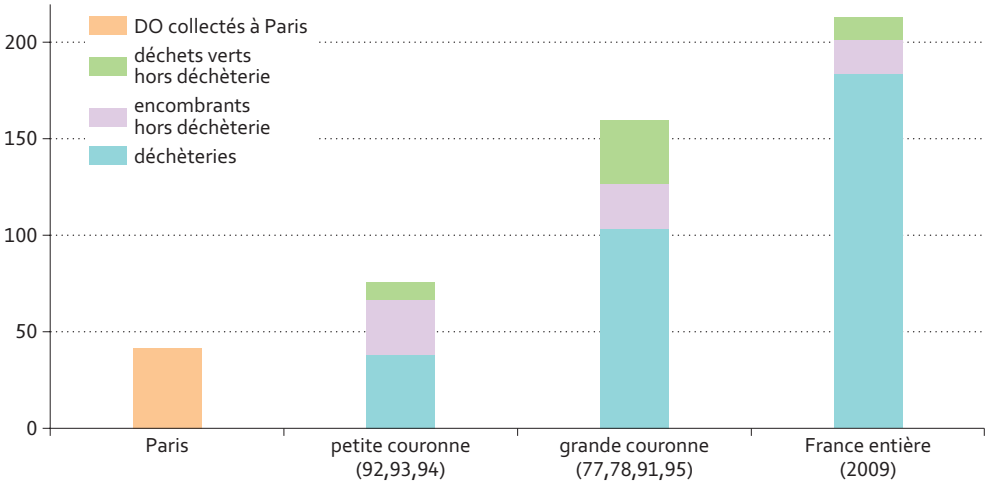

Sources : ORDIF, ADEME

Ce graphique illustre bien la relation existante entre la production de déchets occasionnels, le mode de collecte et la densité urbaine. On produit 2 fois moins de déchets occasionnels à Paris qu'en petite couronne et 4 fois moins qu'en grande couronne. Enfin, alors qu'en petite couronne les DO sont collectés à part égale en déchèterie et sur rendez-vous, c'est la collecte en déchèterie qui est largement majoritaire en grande couronne.

Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- le type d'habitat : en habitat collectif on produit moins de déchets verts et les surfaces habitables permettent des stockages moins importants ;
- le taux de motorisation : les citadins du cœur de la métropole francilienne sont moins motorisés qu'au niveau national (en 2009, 83 % des ménages français possèdent au moins une voiture, contre 67 % des ménages de la première couronne et seulement 40 % des ménages parisiens).

Taux de motorisation 2009

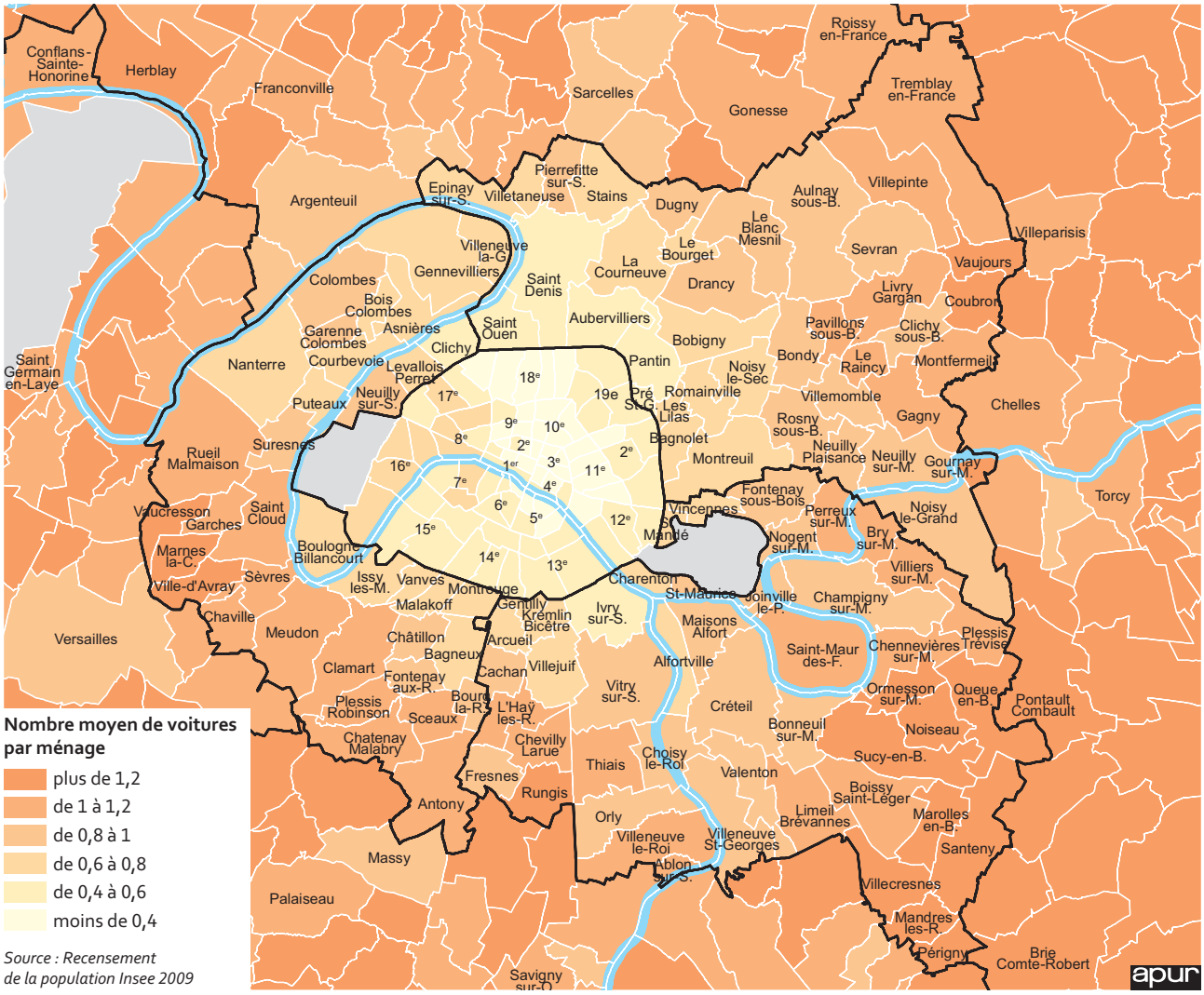

Source : Recensement de la population Insee 2009

Ce contexte particulier a poussé les communes du cœur de la métropole à s'adapter en proposant un service en adéquation avec les besoins en mettant en place des services de collecte en porte à porte plus ou moins performant.

Il est donc logique puisqu'on produit moins de déchets occasionnels en zone dense que le nombre de déchèterie par habitant soit moins élevé que la moyenne nationale. Par ailleurs, la création de ce type d'équipement en zone dense du fait de la forte densité de population et d'une pression foncière importante limite fortement le développement de nouvelles déchèteries de superficies standards (un peu plus de 2 000 m²).

À l'inverse, les départements de grande couronne ont tendance à se rapprocher davantage des ratios nationaux, avec un taux de motorisation similaire.

	Nombre de déchèteries (2010)	Nombre de déchèterie par habitant	Nombre de déchèterie par km²	Tonnage collecté en kg/hab (2010 sauf France chiffre 2009)	Part des ménages possédant au moins une voiture (2010 sauf France chiffre 2009)
Paris	6	1 pour plus de 370 000	1 pour moins de 18 km²	28,90	45 %
petite couronne (92,93,94)	36	1 pour plus de 120 000	1 pour plus de 18 km²	39	71 %
grande couronne (77,78,91,95)	124	1 pour plus de 40 000	1 pour plus de 90 km²	104	87 %
France entière	4 567	1 pour près de 14 000	1 pour plus de 140 km²	184	83 %

Sources : ORDIF, ADEME, STIF traitement Apur

Une collecte en augmentation constante

Évolution de la production des déchets occasionnels à Paris et en Ile-de-France (kg/hab/an)

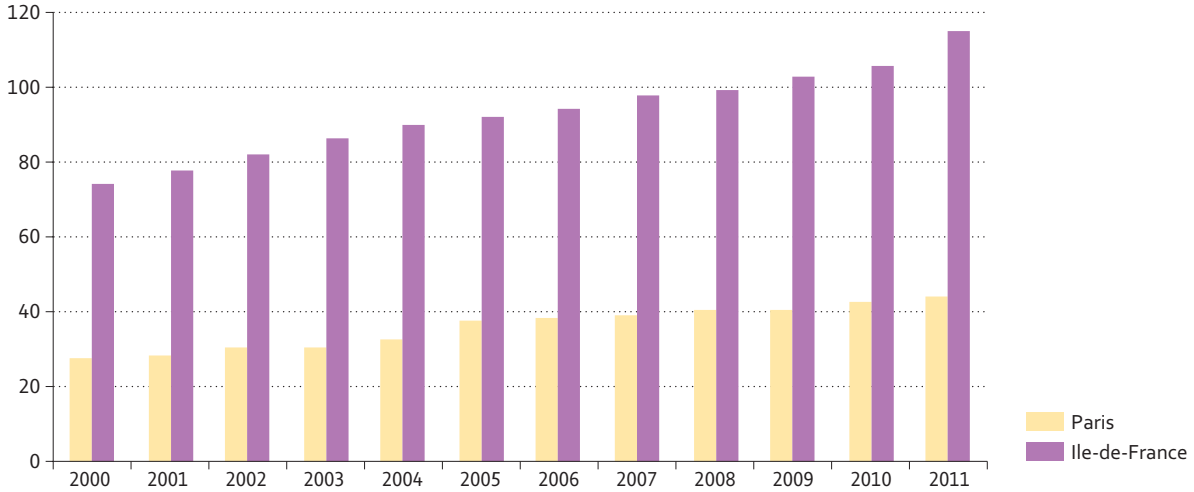

Sources : ORDIF. ADEME

À l'inverse de la production des déchets ménagers dont la production a eu tendance ces dernières années à stagner voire à diminuer, les tonnages d'encombrants eux, augmentent progressivement chaque année.

Cette augmentation s'explique notamment par la mise en place dès les années quatre-vingt-dix de nombreuses déchèteries qui collectent ces déchets qui auparavant n'étaient pas comptabilisés en tant que tels. De plus, les collectes sélectives de plus en plus performantes, la mise en place des filières de recyclage spécifique mais aussi la promotion du principe de tri concourent à expliquer l'augmentation constante des tonnages des déchets occasionnels collectés en Ile-de-France. Enfin, l'utilisation détournée de ces lieux par les professionnels explique également ces chiffres.

L'augmentation de l'activité des déchèteries est une tendance nationale.

3. Cadre légal

Rendre les modes de traitement plus vertueux

La directive cadre européenne 20089/98/CE établit une hiérarchie des modes de gestion des déchets. La prévention et le réemploi doivent permettre de limiter la production de déchets. La valorisation matière et la valorisation organique sont à privilégier par rapport à l'incinération. L'enfouissement ne doit intervenir qu'en dernier ressort.

Hiérarchie des déchets
Directive cadre européenne relative aux déchets (Directive 2008/98/CE)

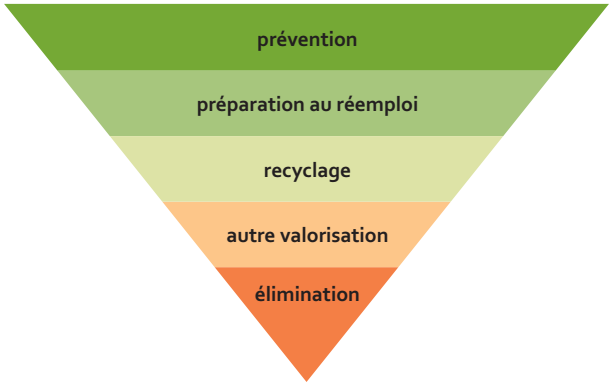

L'Union européenne fixe à l'horizon 2020 aux États membres un objectif de 50 % de recyclage et préparation en vue du réemploi des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Au plan national, selon la loi Grenelle 1 du 3 août 2009, le recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés devait être porté à 35 % en 2012 et atteindre 45 % en 2015. De plus, les quantités incinérées ou stockées devaient diminuer de 15 % pour 2012.

Traitement des DMA(*) en 2010

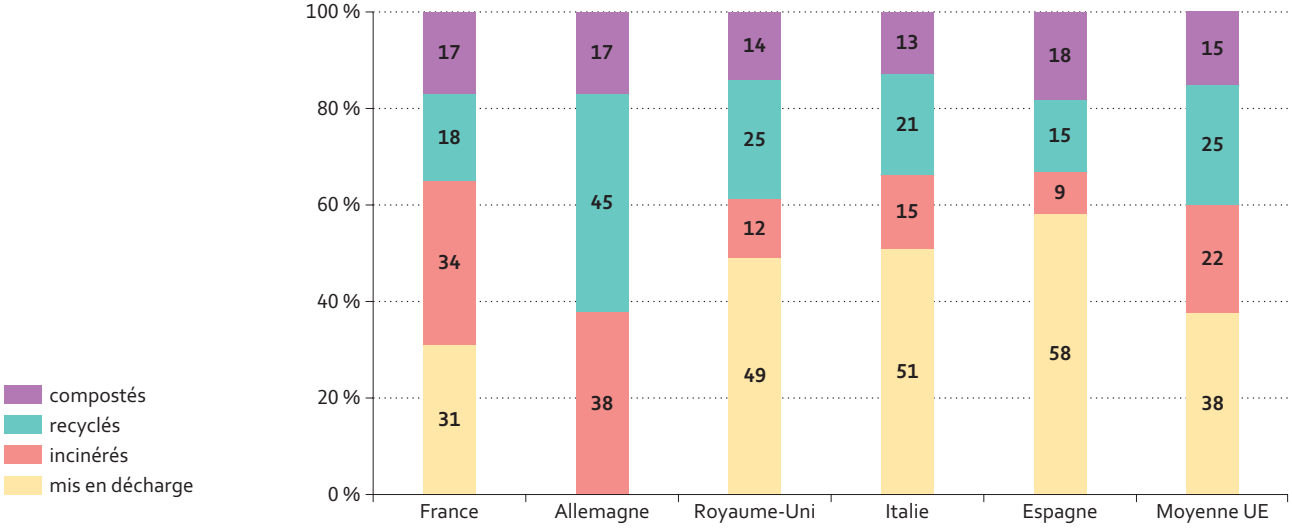

(*) : les statistiques européennes, fournies par Eurostat, excluent les gravats et déblais collectés par les collectivités du périmètre des DMA. Les comparaisons entre pays sont difficiles, étant donné le manque d'homogénéité des données.

Source : Eurostat

Selon Eurostat, la France atteint un taux de 35 % de recyclage matière et organique (compost) en 2010, comparable à l'Italie : 34 % et à l'Espagne : 33 %, mais en deçà de la moyenne européenne (40 %). Le recyclage matière est moins développé en France que dans la plupart des autres pays : 18 % contre 25 % en moyenne dans l'Union Européenne. Le cas de l'Allemagne est singulier avec 45 % de recyclage matière et surtout aucune mise en décharge (31 % en France, et 38 % en moyenne dans l'Union Européenne).

La responsabilisation des producteurs

Suite au décret du 1er avril 1992, la France a mis en place un nouveau dispositif, la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) portant d'abord sur les emballages ménagers. La REP permet de transférer au moins partiellement la gestion des déchets des collectivités vers des éco-organismes financés par les producteurs. Au cours des années 2000, de nouvelles filières REP ont été instituées permettant de développer la collecte séparée et le traitement de catégories de déchets dont les coûts de gestion sont importants.

Parmi les déchets occasionnels, les produits concernés sont :
- les piles et accumulateurs depuis le 1er janvier 2001 (nouvelle REP en décembre 2009) ;
- les pneumatiques depuis le 1er mars 2004 ;
- les Déchets d'Équipements Électroniques et Électroménagers (D3E) depuis le 15 novembre 2006 ;
- les Textile Linge Chaussure (TLC) depuis le 1er janvier 2007 ;
- les Déchets d'Équipement et d'Ameublement (DEA) depuis le 1er mai 2013 ;
- une nouvelle filière est en cours de mise en place : les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ou déchets ménagers dangereux.

Le gisement de DEA mis sur le marché s'élève à 33 kg/hab./an selon l'ADEME. L'objectif de la REP est de porter la part de DEA réutilisés ou recyclés à 45 % en 2015 contre 23 % aujourd'hui. Les DDS sont des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Leur prise en charge représente des coûts élevés pour les collectivités. 50 000 t sont mises sur le marché chaque année, mais seulement 1/3 des déchets sont collectés séparément.

La planification au niveau régional

Depuis la loi du 13 août 2004, la région Ile-de-France est chargée de la planification de l'élimination des déchets ménagers et assimilés (DMA), cette compétence restant assurée au niveau départemental dans les autres régions. Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA), a été approuvé en 2009. Celui-ci affiche 5 objectifs principaux :

➔ Réduction des DMA à 440 kg/hab. en 2019 contre 475 kg/hab. en 2009 (483 kg/hab. en 2012)

➔ Valorisation matière des déchets occasionnels hors déchets verts, gravats, D3E et déchets dangereux portée à 25 % en 2019 contre 20,4 % en 2005 (22,5 % en 2010).

➔ Augmentation du nombre de déchèterie : 300 en 2019 contre 150 en 2005 (167 en 2012) suivant 5 principes :
- favoriser la proximité des lieux de production ;
- mettre en place des espaces pour l'accueil des objets en vue d'un réemploi, favoriser la proximité des déchèteries et des ressourceries/recycleries ;
- développer des lieux d'apport volontaire de proximité du type : déchèteries mobiles, déchèteries mixtes déchets d'activité et déchets des ménages ;
- prévenir (captage des déchets dangereux) et valoriser matière et organique.

➔ Optimisation de l'organisation des déchèteries :
- mise en réseau des déchèteries, Établissement de conventions d'accord entre collectivités ;
- définition de bassins versant optimisés pour chaque déchèterie ;
- ouverture des déchèteries aux artisans et commerçants.

➔ Augmentation du nombre de ressourceries : 30 en 2019 contre 3 en 2005 (9 en 2012). Ces ressourceries complètent les autres structures de réemploi comme Emmaüs (10 communautés en Ile-de-France ; 10 points de dépôt à Paris, 12 sur les départements de petite couronne, et 13 en grande couronne).

© PREDMA

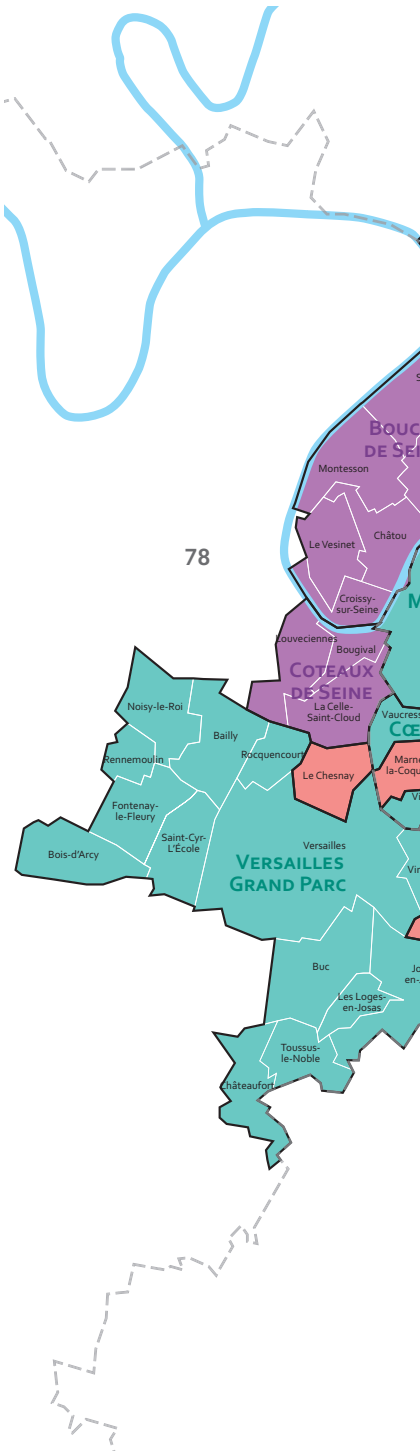

4. Compétence et responsabilité des déchets occasionnels

Selon l'article L 2224-13 du code général des collectivités territoriales, la gestion des déchets occasionnels, est de la compétence des communes.

Cependant, en raison de la complexité de la gestion des déchets et dans le but de réaliser des économies d'échelle, les communes peuvent déléguer tout ou partie de cette compétence à des structures intercommunales : soit à des syndicats intercommunaux, soit à des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fonds propre comme les communautés d'agglomération.

La gestion des déchets occasionnels est en pratique scindée en deux compétences distinctes :

- la **collecte**, c'est-à-dire l'organisation du ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement. La compétence collecte recouvre notamment le choix du mode de gestion des collectes en régie ou par le biais de prestataires ;
- le **traitement**, c'est-à-dire l'ensemble des opérations de valorisation ou d'élimination des déchets après collecte.

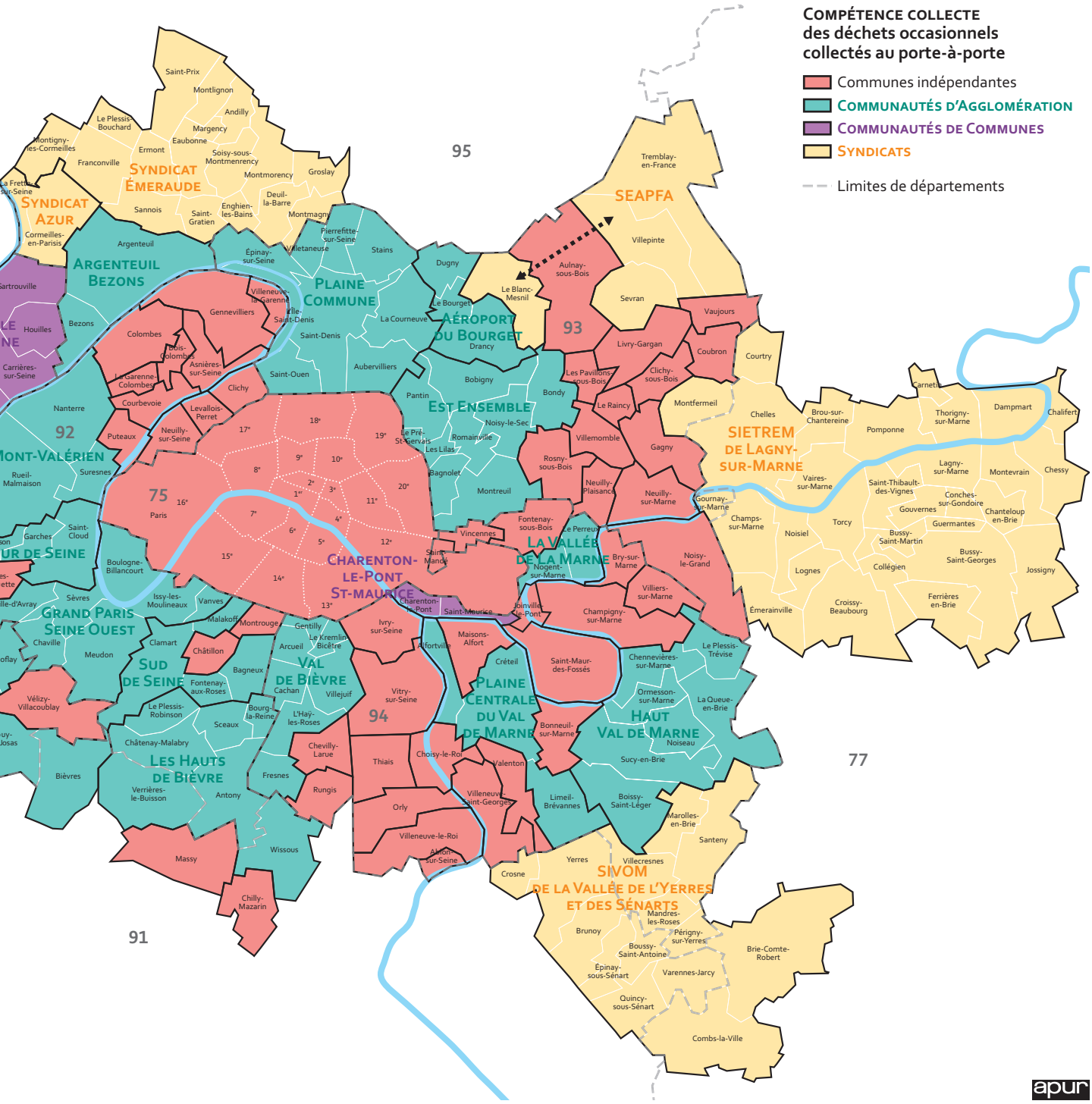

Collecte des déchets occasionnels

La collecte des déchets occasionnels est effectuée soit par l'organisation de collecte au porte à porte, soit par un apport direct en déchèterie.

L'organisation des collectes d'encombrants au porte-à-porte revient toujours à la collectivité qui a la compétence collecte, la gestion des déchèteries quant-à-elle peut relever de la compétence traitement ou collecte. En effet, selon l'article L 2224-13 du CGCT (Code général des Collectivités Territoriales), « les opérations de transport, de tri et de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. ».

Au sein de la métropole, la collecte des encombrants au porte à porte relève de la compétence des communes à l'origine. Cette compétence peut aussi être transférée à des structures intercommunales, qu'il s'agisse de communautés de communes, de communautés d'agglomération, ou encore de syndicat intercommunaux.

Les déchets ainsi collectés sont envoyés directement vers des centres de tri. Cependant, plusieurs collectivités font transiter les encombrants collectés au porte-à-porte par leurs déchèteries (Paris et Montreuil) ou par leur centre technique municipal (Sartrouville...).

Le plus souvent, les déchèteries dépendent des collectivités gestionnaires de collecte. Cependant des syndicats de traitement comme le SYCTOM (l'agence métropolitaine des déchets ménagers), le SIEVD (Syndicat mixte Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets de la région de Rungis) et le SYELOM (Syndicat mixte des Hauts de Seine pour l'élimination des ordures ménagères, assurant le rôle de syndicat primaire du SYCTOM pour le département des Hauts-de-Seine) sont gestionnaires de déchèteries.

La gestion du haut de quai (accueil des visiteurs) peut être réalisée en régie ou confiée à un prestataire. La gestion du bas de quai (fourniture et évacuation des caissons) est presque toujours assurée par un prestataire privé, à l'exception de la déchèterie des Lilas qui est en régie.

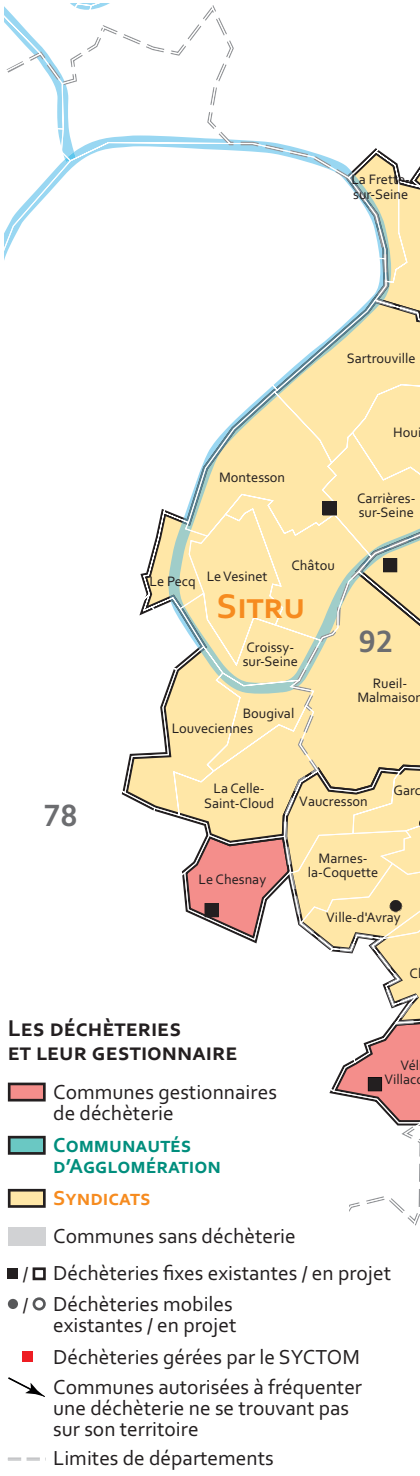

Des créations de réseaux intercommunaux

Avant les années 2000, les déchèteries de Petite Couronne étaient gérées quasi exclusivement par les communes. Avec le développement des intercommunalités, on constate depuis une dizaine d'années la constitution de réseaux de déchèteries.

Les principaux réseaux intercommunaux de déchèteries en petite couronne sont :

- CA Plaine Centrale du Val de Marne : 3 déchèteries ouvertes entre 2001 et 2006 à Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes ;
- SEAPFA (Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye) : 4 déchèteries ouvertes entre 2005 et 2008 au Blanc-Mesnil, à Sevran, à Tremblay-en-France et à Villepinte ;
- CA Plaine Commune : 3 déchèteries ouvertes entre 2005 et 2011 à Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine et Aubervilliers ;
- SYELOM : 3 déchèteries reprises en gestion ou construites entre 2008 et 2011 à Meudon, Nanterre et Gennevilliers ;
- SIEVD : 3 déchèteries ouvertes en 2006 et 2009 à Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi et Chevilly-Larue.

Le fonctionnement en réseau des déchèteries présente de nombreux avantages :

- Une amélioration de l'offre aux particuliers qui ont accès à un plus grand nombre de déchèteries.
- Une harmonisation des règles de condition d'accès, d'acceptation des déchets et des horaires d'ouvertures, d'où une meilleure lisibilité de l'offre.
- Une possible complémentarité des déchèteries : les jours de fermeture peuvent être différents afin qu'il y ait toujours une déchèterie ouverte sur le territoire. Certaines déchèteries peuvent accueillir des flux non acceptés sur les autres faute de place.
- Des économies d'échelles réalisées par la collectivité qui gère un parc de déchèteries, qui peut avoir recours à un seul prestataire pour la gestion de plusieurs déchèteries.

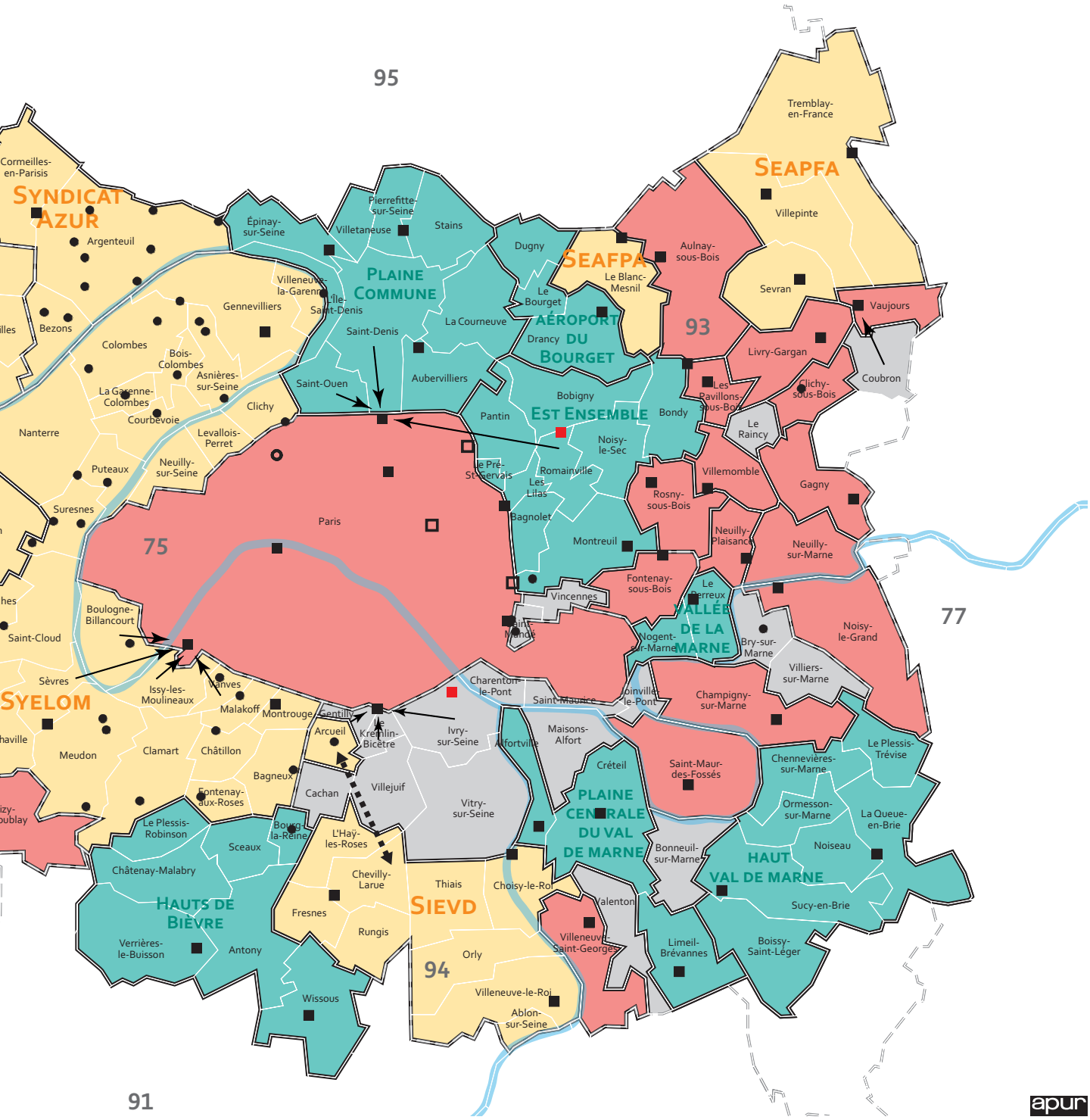

Exercice de la compétence
collecte des encombrants au porte-à-porte
à Paris et petite couronne par

- **des communes :**
  Paris, Nanterre, Courbevoie, Vitry-sur-Seine, Asnières, Colombes, Aulnay-sous-Bois…
- **des EPCI à fonds propre :**
  Communautés d'Agglomération Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Paris Seine Ouest…
- **un syndicat intercommunal :**
  SEAPFA (Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye)

Maîtrise d'ouvrage
des déchèteries
à Paris et petite couronne par

- **des communes :**
  Paris, Aulnay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois…
- **des EPCI à fonds propre :**
  Communautés d'Agglomération Plaine Commune, Est Ensemble, Hauts de Bièvre…
- **des syndicats intercommunaux :**
  SYCTOM, SYELOM, SEAPFA, SIEVD, SITRU

Traitement des déchets occasionnels

Le traitement des déchets occasionnels est le plus souvent assuré par les syndicats de traitement. Cependant, certaines collectivités gestionnaires de collecte, bien qu'adhérentes à un syndicat de traitement des ordures ménagères, gèrent elles-mêmes le traitement de leurs déchets occasionnels. Par exemple, deux communes adhérentes au SYCTOM, Colombes et Joinville-le-Pont ne lui confient pas le traitement des encombrants collectés au porte-à-porte. Au sein du SMITDUVM (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne), il n'y a pas de mutualisation du traitement des déchets occasionnels, chacune des collectivités gestionnaire de collecte est responsable du traitement de ses déchets occasionnels.

Exercice de la compétence traitement des encombrants au porte-à-porte à Paris et Petite Couronne

- **des communes :** Colombes, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Noisy-le-Grand…
- **des EPCI à fonds propre :** Communautés d'Agglomération Plaine Centrale du Val de Marne, le Haut Val-de-Marne, Vallée de la Marne…
- **des syndicats intercommunaux :** SYCTOM, SIEVD, SITRU, SIMACUR

Exercice de la compétence traitement des déchèteries à Paris et Petite Couronne par

- **des communes :** Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Noisy-le-Grand…
- **des EPCI à fonds propre :** Communautés d'Agglomération Plaine Centrale du Val de Marne, le Haut Val-de-Marne, Vallée de la Marne…
- **des syndicats intercommunaux :** SYCTOM, SIEVD, SITRU

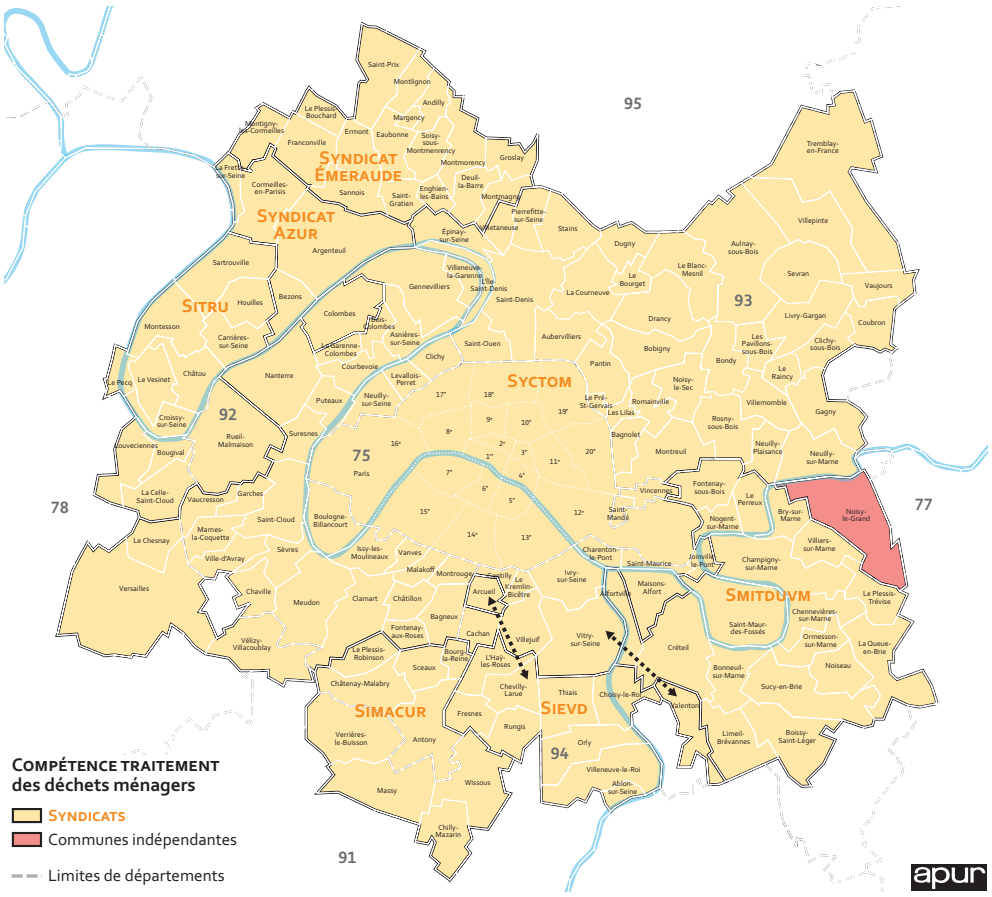

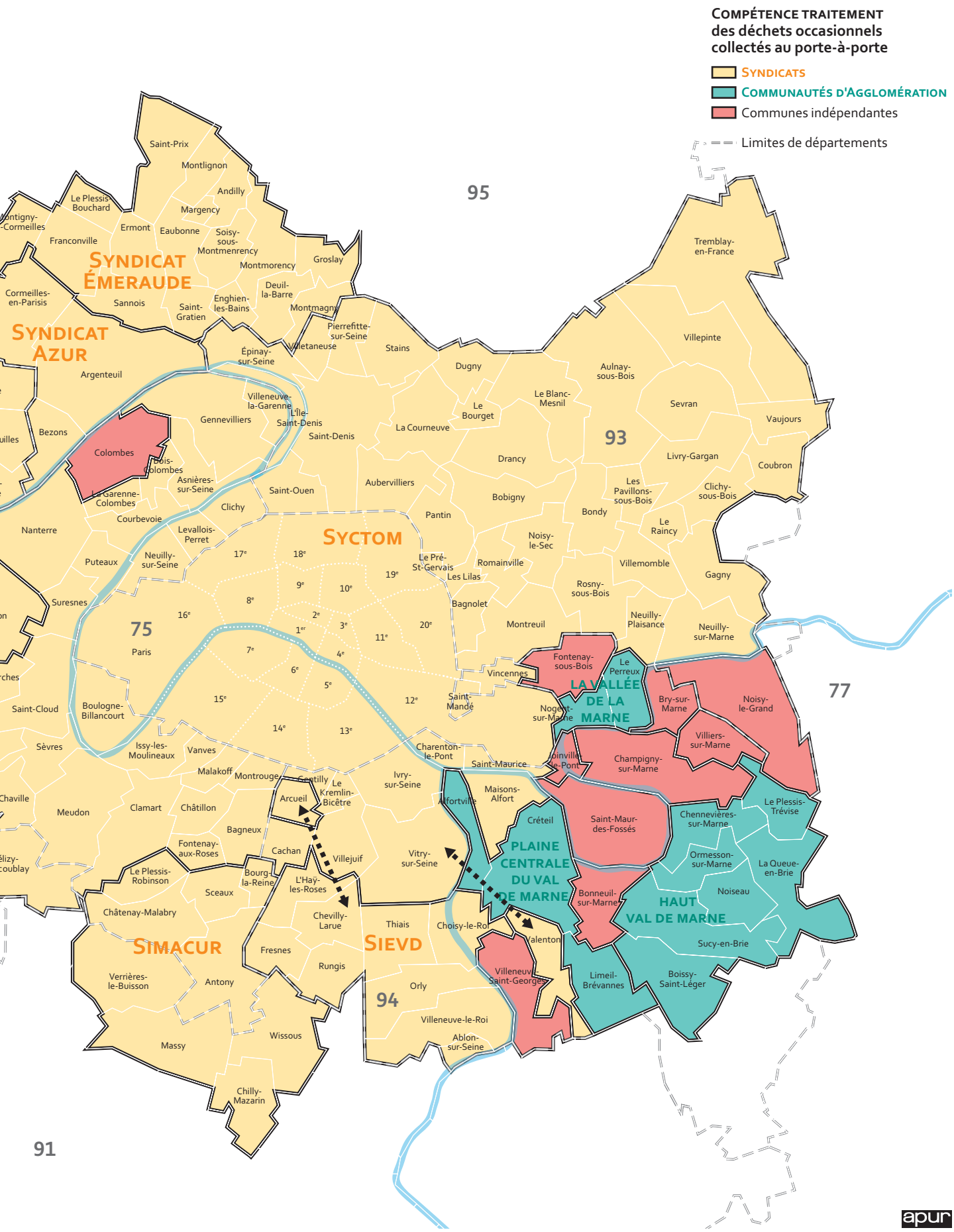
Compétence traitement des déchets occasionnels collectés au porte-à-porte
Syndicats
Communautés d'Agglomération
Communes indépendantes
Limites de départements
95
93
77
94
91
75
Syndicat Émeraude
Syndicat Azur
Syctom
Simacur
Sievd
Plaine Centrale du Val de Marne
Haut Val de Marne
La Vallée de la Marne
Saint-Prix
Montlignon
Andilly
Le Plessis-Bouchard
Margency
Ermont
Eaubonne
Soisy-sous-Montmenrency
Franconville
Montmorency
Groslay
Deuil-la-Barre
Cormeilles-en-Parisis
Sannois
Saint-Gratien
Enghien-les-Bains
Montmagny
Pierrefitte-sur-Seine
Épinay-sur-Seine
Villetaneuse
Stains
Argenteuil
Villeneuve-la-Garenne
L'Île-Saint-Denis
Gennevilliers
Saint-Denis
Bezons
Colombes
Bois-Colombes
Asnières-sur-Seine
La Garenne-Colombes
Saint-Ouen
Clichy
Courbevoie
Nanterre
Levallois-Perret
Puteaux
Neuilly-sur-Seine
Suresnes
Paris
Saint-Cloud
Boulogne-Billancourt
Sèvres
Issy-les-Moulineaux
Vanves
Malakoff
Montrouge
Gentilly
Le Kremlin-Bicêtre
Arcueil
Chaville
Meudon
Clamart
Châtillon
Bagneux
Fontenay-aux-Roses
Cachan
Villejuif
Le Plessis-Robinson
Bourg-la-Reine
L'Haÿ-les-Roses
Sceaux
Châtenay-Malabry
Chevilly-Larue
Thiais
Fresnes
Rungis
Verrières-le-Buisson
Antony
Massy
Wissous
Chilly-Mazarin
Orly
Villeneuve-le-Roi
Ablon-sur-Seine
Choisy-le-Roi
Valenton
Villeneuve-Saint-Georges
Ivry-sur-Seine
Vitry-sur-Seine
Alfortville
Maisons-Alfort
Charenton-le-Pont
Saint-Maurice
Saint-Mandé
Vincennes
Dugny
Le Bourget
La Courneuve
Aubervilliers
Pantin
Le Pré-St-Gervais
Les Lilas
Romainville
Bagnolet
Montreuil
Noisy-le-Sec
Bobigny
Drancy
Le Blanc-Mesnil
Aulnay-sous-Bois
Tremblay-en-France
Villepinte
Sevran
Vaujours
Livry-Gargan
Coubron
Clichy-sous-Bois
Les Pavillons-sous-Bois
Bondy
Le Raincy
Villemomble
Gagny
Rosny-sous-Bois
Neuilly-Plaisance
Neuilly-sur-Marne
Fontenay-sous-Bois
Le Perreux
Nogent-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Noisy-le-Grand
Joinville-le-Pont
Champigny-sur-Marne
Villiers-sur-Marne
Saint-Maur-des-Fossés
Créteil
Chennevières-sur-Marne
Le Plessis-Trévise
Ormesson-sur-Marne
La Queue-en-Brie
Noiseau
Bonneuil-sur-Marne
Sucy-en-Brie
Limeil-Brévannes
Boissy-Saint-Léger

II. Le cycle du déchet occasionnel

Le schéma ci-contre synthétise le cycle du déchet occasionnel. Lorsque l'objet est jugé inutile, ou trop encombrant, l'usager le confie à la collectivité. Soit il le dépose sur la voie publique en respectant ou non les modalités de la collecte au porte-à-porte des encombrants, soit il l'amène vers des points d'apport volontaire comme les déchèteries. Il peut aussi l'orienter vers les filières de réemploi.

Cycle de vie du déchet occasionnel

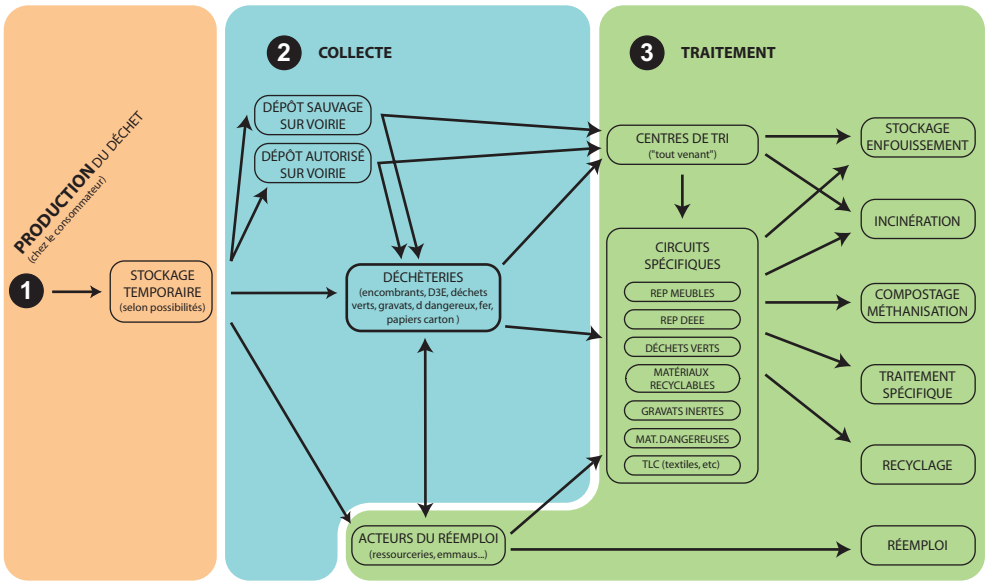

Source : Apur

1. De l'usager au point de collecte

Les dépôts et collectes sur voie publique

Les dépôts sauvages, une pratique courante en ville

L'abandon sur le trottoir est le moyen le plus facile et le plus rapide de se débarrasser d'un objet. En raison des difficultés de stockage dans les appartements et/ou de l'incivisme, les dépôts sauvages sont une pratique très courante en ville. En déposant un objet sur la voie publique, l'usager considère qu'il n'en est plus responsable.

© Apur - David Boureau

Pour les collectivités, la gestion des « dépôts sauvages » est un problème récurrent. Leurs conséquences sont nombreuses : gêne visuelle voire olfactive, encombrement des trottoirs, dégradation de l'image, coûts des services supplémentaires mis en place pour l'enlèvement des dépôts sauvages.

Les données disponibles par les collectivités montrent que les « dépôts sauvages » représentent des quantités très importantes à Paris comme en petite couronne. Or, ces données correspondent aux collectes effectuées par les services concernés. Elles n'intègrent donc pas l'ensemble des encombrants qui auront pu « disparaître » entre le moment du dépôt sur voirie par l'usager et le moment de la collecte et être orientées vers du réemploi ou du recyclage par des récupérateurs, qu'il s'agisse de filières officieuses organisées ou du simple fait de particuliers.

Données sur les dépôts sauvages

Collectivités	Données	Dépôts sauvages	Collecte au porte-à-porte des encombrants
Ville de Paris	Nombre d'enlèvements en 2012	423 000 (49,9 %)	425 500 (50,1 %)
Ville de Colombes (92)	Nombre d'enlèvements en 2011	16 621 (61 %)	10 351 (39 %)
SITOM 93 (département de Seine-Saint-Denis sauf Montfermeil et Noisy-le-Grand)	Tonnage collectés par habitant en 2011	31,54 kg/hab	31,44 kg/hab

Sources : Ville de Paris, Ville de Colombes, SITOM 93, Apur

Un enjeu majeur du choix du type de service de collecte des encombrants est de limiter les dépôts sauvages en offrant un service en adéquation avec les besoins des habitants. À titre d'exemple, la Ville de Paris tente de limiter le phénomène en proposant un service de rendez-vous qui réponde le mieux possible aux besoins des habitants. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou par internet avec un délai très court. Depuis 2010, des expérimentations visant à réduire les dépôts sauvages sont mises en place.

Expérimentation de nouveaux horaires pour le dépôt des encombrants : un bilan globalement positif

Depuis le 26 novembre 2010, pour les 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 19e et 20e arrondissements, le dépôt des objets se fait de 20h à 22h la veille pour un enlèvement le matin à partir de 6h, et de 11h à 13h pour un enlèvement l'après-midi. Cette modification a été décidée pour satisfaire des demandes récurrentes d'usagers se plaignant d'horaires de dépôts peu adaptés à leur mode de vie.

→ Avantages

Ces nouveaux horaires permettent surtout de diminuer la proportion de dépôts sauvages. La part de dépôt sauvage a ainsi diminué de 50 % avant la mise en place de cette expérimentation et à 40 % en 2012.

→ Inconvénients

- Les dépôts restent plus longtemps sur le trottoir entre leur dépôt par les particuliers le soir et la collecte par le service à partir de 6h le matin.
- Il y a plus de risques que les dépôts soient éparpillés sur le trottoir suite au passage de récupérateurs.
- Pour les D3E, les tonnages collectés sont en baisse, car les récupérateurs disposent de plages horaires plus importantes pour dépecer les appareils et récupérer les matériaux qu'ils peuvent revendre. Le démantèlement des appareils n'est pas fait correctement, ce qui est une source de pollution accidentelle.

Suites de l'expérimentation

Un bilan de cette expérimentation a été présenté aux maires d'arrondissement. Le 8e et le 9e arrondissement ont à leur tour adopté les nouveaux horaires depuis mars 2013. Certains arrondissements ne souhaitent toutefois pas adopter cette nouvelle organisation, notamment les arrondissements centraux, où la problématique d'occupation de l'espace public sur une plage plus longue est plus sensible.

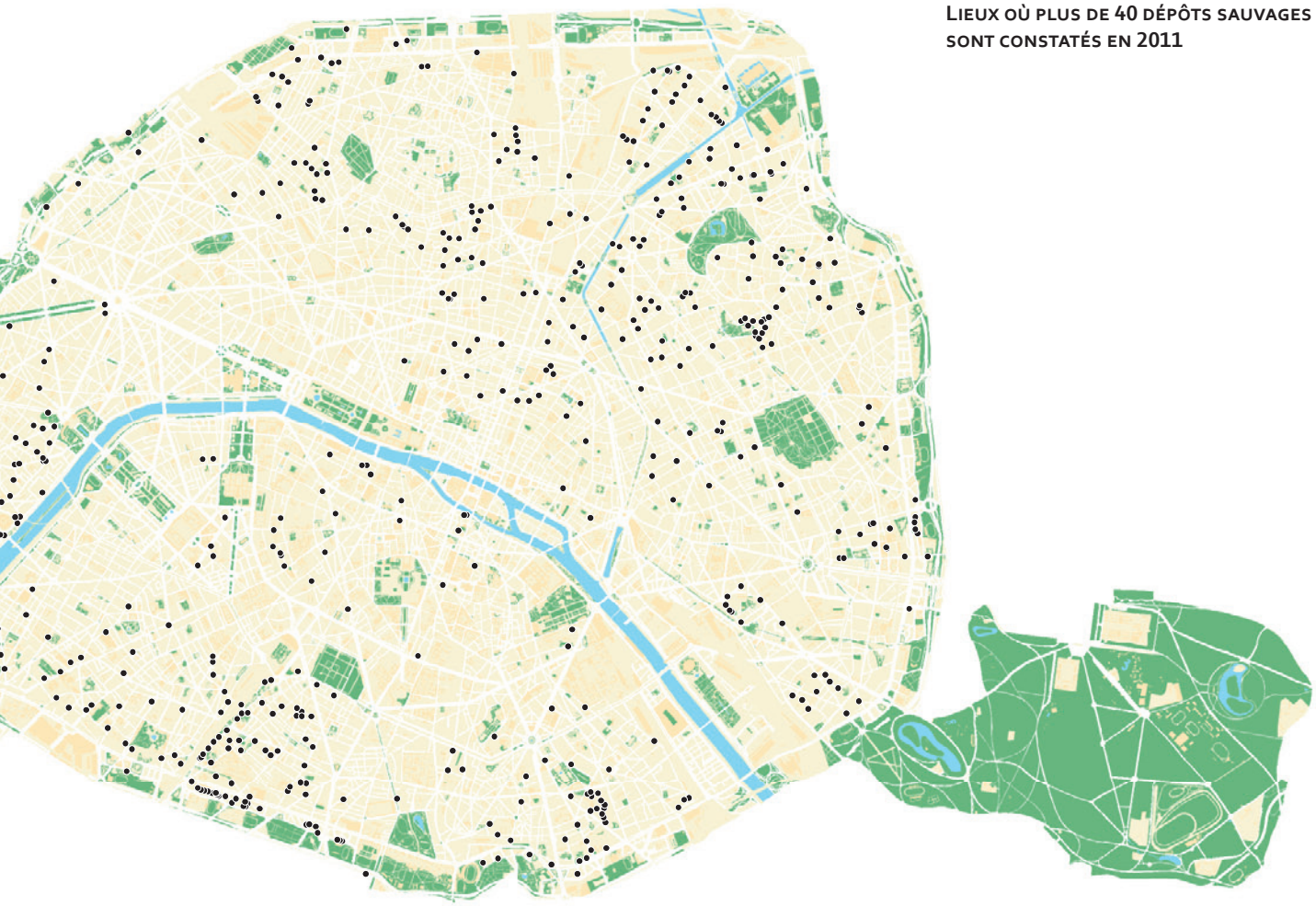

Lieux où plus de 40 dépôts sauvages sont constatés en 2011

DPE STPP Mission propreté — Source : RAMEN

À Paris, la part des dépôts sauvages est particulièrement importante : ils représentent toujours la moitié des enlèvements parisiens sur voirie et ce malgré la légère baisse enregistrée depuis 2010 (56 % en 2010, 54 % en 2011 et 50 % en 2012). L'analyse de la répartition des lieux de dépose sauvage montre tout d'abord qu'ils concernent l'ensemble du territoire parisien à l'est comme à l'ouest, au centre comme en périphérie. En deuxième lecture, certains secteurs sont épargnés : il s'agit en particulier du quartier central des affaires où la densité de population est moindre. De l'autre côté, certains secteurs de regroupement apparaissent, en particulier le 14e arrondissement (triangle Alésia-Pte de Vanves-Pte d'Orléans), le secteur des Olympiades, les hauts de Belleville, etc. Ils correspondent en partie à des secteurs où des élargissements de voirie ou des aménagements en faveur des piétons « offrent » une possibilité d'accueil à ces dépôts. En revanche, aucune corrélation forte n'est mise en évidence au regard de la morphologie urbaine environnant ces points de dépôt.

Les prélèvements des récupérateurs

Une partie des objets déposés dans les rues échappe au service public. De nombreux récupérateurs-vendeurs prennent les objets avant leur ramassage par les services de collecte. La récupération est un moyen de subsistance pour les personnes en situation de précarité, les retraités cherchant à compléter leurs revenus tout en s'adaptant à la demande. Par exemple, avec la montée des cours des matières premières, les métaux sont très recherchés. Les objets sont revendus sur les marchés de la « biffe » ou à des brocanteurs. La majorité des lieux de vente des biffins se situe sur le ¼ Nord-Est de Paris, essentiellement à proximité des portes de Montmartre, de Bagnolet et de Montreuil. Un autre site parisien notable se situe au Sud de la capitale, à la Porte Didot. Trois autres sites ont été observés à proximité du métro Belleville, du métro Barbès-Rochechouart et dans le quartier des Batignolles.

L'activité des récupérateurs permet le réemploi de certains objets et une réduction des quantités de déchets à gérer par les collectivités. Cependant, le démantèlement des D3E sur la voie publique pour en extraire les métaux peut être source de pollution accidentelle.

© Apur - David Boureau

Les collectes au porte-à-porte

La collecte des objets encombrants au porte-à-porte est mise en place sur l'ensemble des communes de Paris et petite couronne, mais avec des modalités de collecte très variables.

• Les encombrants : une définition incertaine

Les déchets acceptés à la collecte au porte-à-porte des encombrants, peuvent être différents d'une collectivité à l'autre. Par exemple, les D3E (Déchets d'Équipement Électrique et Électroniques) sont refusés par certaines collectivités en raison des coûts supplémentaires et de la complexité d'organiser leur collecte séparée des autres encombrants. Pour le particulier, la compréhension des flux acceptés et des limitations de volume ou de poids peut être difficile.

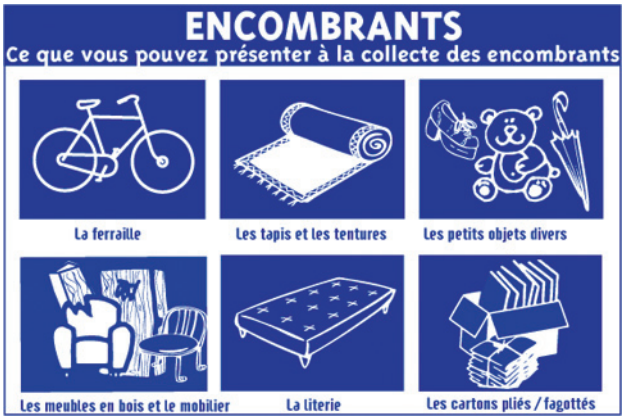

© SIVOM

Consigne de tri du SIVOM

© Ville de Cambrai

Consigne de tri de la ville de Cambrai

• La collecte périodique des encombrants

La collecte périodique est le système de collecte le plus répandu. Le principe est de collecter par secteur suivant un calendrier connu à l'avance. Le plus souvent cette collecte est effectuée une fois par mois, certaines communes proposent des passages 2 fois par mois ou une fois par semaine.

➔ Avantages

- Pour le particulier, pas besoin de contacter à l'avance le service de collecte. Le calendrier fourni par le service de collecte ou les journaux municipaux donne les dates auxquelles les objets peuvent être sortis.
- Pour la collectivité, pas besoin de service de réception des appels pour prise de rendez-vous. Coûts de collecte optimisés : meilleur rapport tonnage collecté/km parcourus.
- Pour un certain type de récupérateur, la concentration des dépôts à une date précise sur un secteur géographique précis leur permet de mieux s'organiser pour récupérer les objets ou matériaux qui les intéressent.

➔ Inconvénients

- Pour le particulier, pas de choix du jour de dépôt, ce qui peut être une difficulté s'il ne peut stocker ses déchets ou s'il ne peut pas déposer aux jours et horaires autorisés.
- Gêne visuelle, encombrement des trottoirs du fait de la concentration des dépôts sur un secteur précis entre le moment du dépôt par les habitants en fin de journée, voire avant et la collecte par le service le lendemain matin.
- Pour la collectivité, nécessité de prévoir un service de ramassage complémentaire pour l'enlèvement des dépôts sauvages effectués en dehors des jours de collecte.

• **La collecte des encombrants sur rendez-vous**
Avec ce système, le particulier doit prendre contact au préalable avec le service de collecte pour déterminer la nature, le jour et l'horaire du dépôt.
Le niveau de service rendu peut être très différent suivant les collectivités.
Le délai entre la prise de rendez-vous et le jour d'enlèvement peut-être plus ou moins long. La prise de rendez-vous peut être plus ou moins aisée selon la disponibilité du standard téléphonique (horaires d'ouverture, temps d'attente) et la possibilité ou non de prendre rendez-vous par internet.

Collecte au porte-à-porte des déchets encombrants

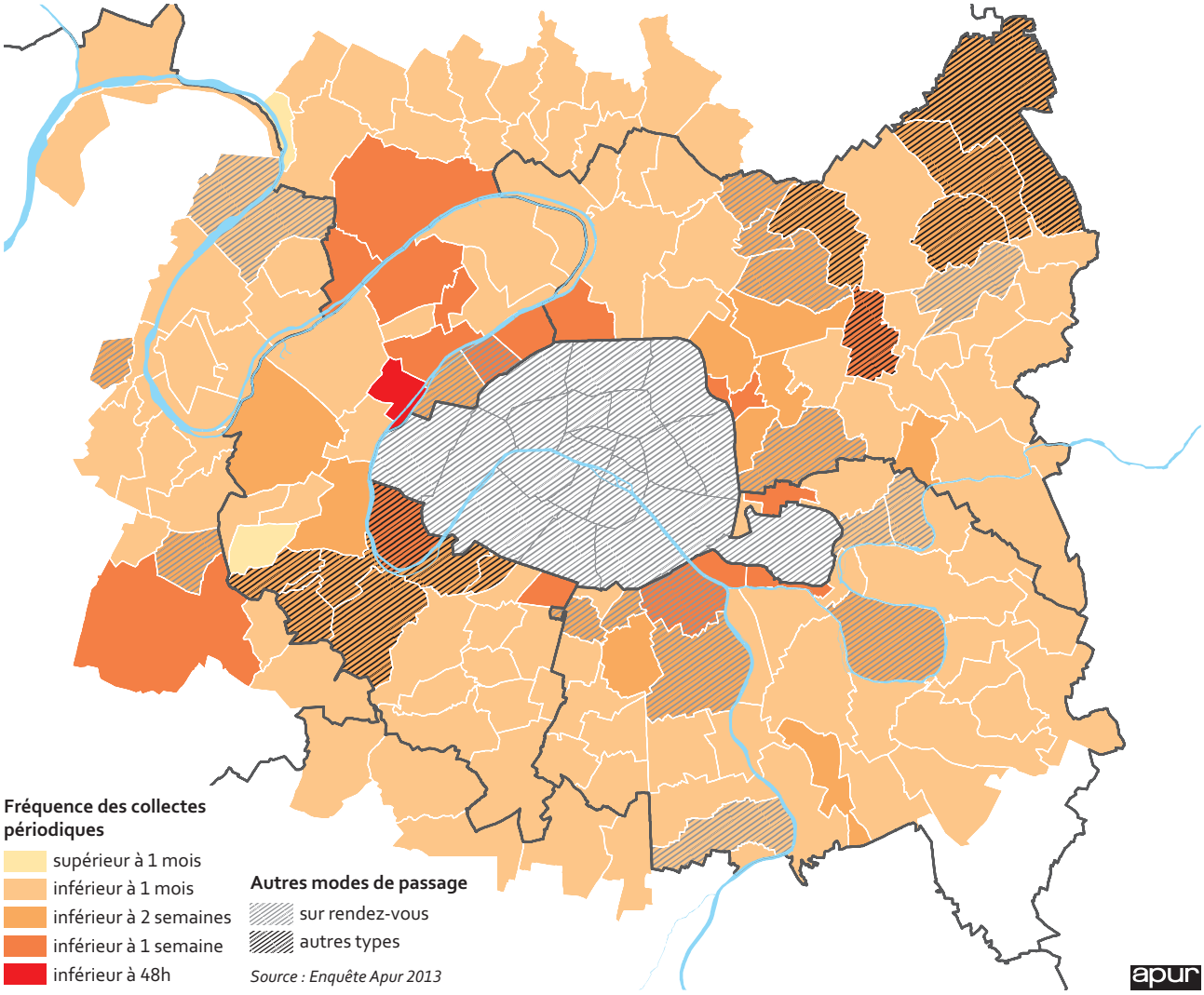

La cartographie des fréquences de collecte au porte à porte montre un lien fort entre la densité urbaine, forte en cœur d'agglomération, et la fréquence élevée des collectes au porte à porte, qui s'explique par l'absence d'espace de stockage à domicile (exiguïté des résidences), par un taux de motorisation plus faible au cœur des métropoles. De plus certaines collectivités proposent ce service sur rendez-vous uniquement (Paris, Ivry-sur-Seine, Communauté d'agglomération du Bourget, etc.). D'autres collectivités offrent à la fois un service de collecte à fréquence régulière et un service de collecte sur rendez-vous (Communauté d'agglomération Grand Paris Sud-Ouest, Syndicat intercommunal d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye). Les autres collectivités proposent uniquement un service de collecte régulier.
À cette occasion, il est proposé de faire appel à des associations de réemploi.

• La collecte des déchets verts au porte-à-porte
Ce service est réservé aux zones d'habitat individuel, les déchets des espaces verts des immeubles collectifs étant à la charge des entreprises spécialisées qui les entretiennent. La collecte au porte-à-porte n'est donc pas proposée dans les communes ou l'habitat pavillonnaire est peu présent comme à Paris.
La collecte des déchets verts est mise en place dans les secteurs d'habitat individuel en dehors des mois d'hiver avec une fréquence allant de deux fois par mois à une fois par semaine. Certaines communes choisissent de ne pas proposer cette collecte, par souci d'économie et pour favoriser le compostage individuel dans le cadre de la prévention des déchets.

Collecte au porte-à-porte des déchets verts

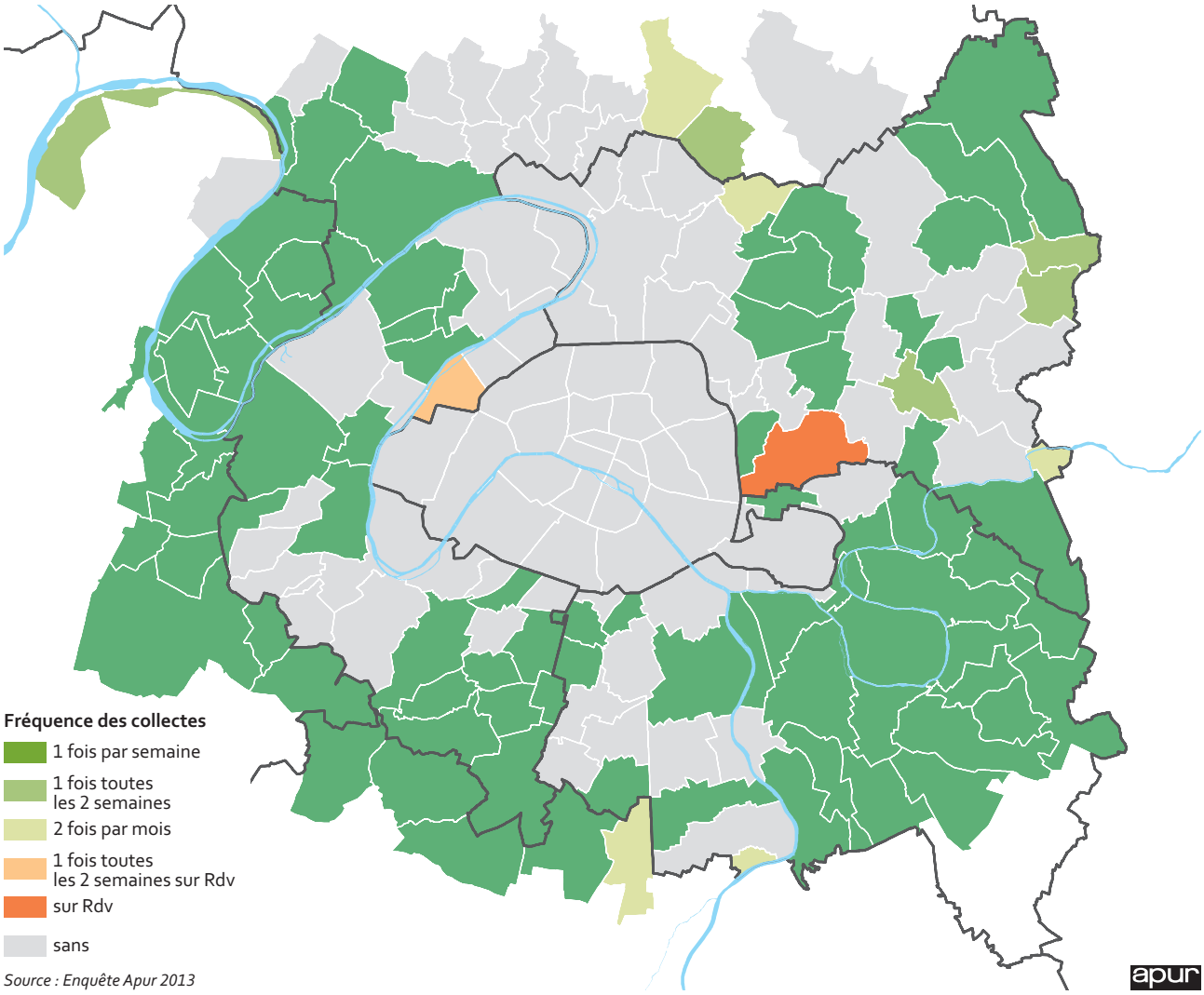

Source : Enquête Apur 2013

Les déchèteries

Les déchèteries sont des équipements de collecte des déchets occasionnels en apport volontaire. Elles permettent de collecter l'ensemble des déchets occasionnels notamment ceux qui sont refusés par les collectes en porte-à-porte (D3E, gravats, déchets verts, déchets dangereux...). Théoriquement, les différents flux de déchets occasionnels y sont collectés séparément, ce qui permet de les orienter vers les filières de traitement adaptées.

Sur les 45 déchèteries fixes dont les données de tonnage sont connues pour 2011 (source ORDIF) en Ile-de-France, 6 d'entre elles dépassent les 10 000 tonnes/an : Porte de la Chapelle (près de 15 000 t), Poterne des Peupliers (13 800 t), Romainville (SYCTOM, 13 750 t), Quai d'Issy (13 720 t), Blanc-Mesnil (10 800 t), St-Maur-des-Fossés (10 400 t), et Pierrefitte-sur-Seine (10 200 t). 13 autres déchèteries ont un tonnage annuel compris entre 5 000 et 10 000 t/an. À l'inverse, trois d'entre elles ont un tonnage inférieur à 1 000 t/an (Pavillon-sous-Bois, Montrouge, et Vaujours). Sur l'ensemble de ces déchèteries, le tonnage moyen est de 5 400 t/an.

Les forts tonnages s'expliquent non seulement par une accessibilité importante (la déchèterie de la porte de la Chapelle se situe à l'un des points de la métropole où l'accessibilité routière est la plus forte, et ce, en dépit de sa lisibilité réduite), mais aussi par la desserte de « bassins-versants » importants (cf. la déchèterie de Romainville ouverte à l'ensemble des habitants des communes du SYCTOM).

Le tonnage par déchèterie et les terrains-relais de la Ville de Paris

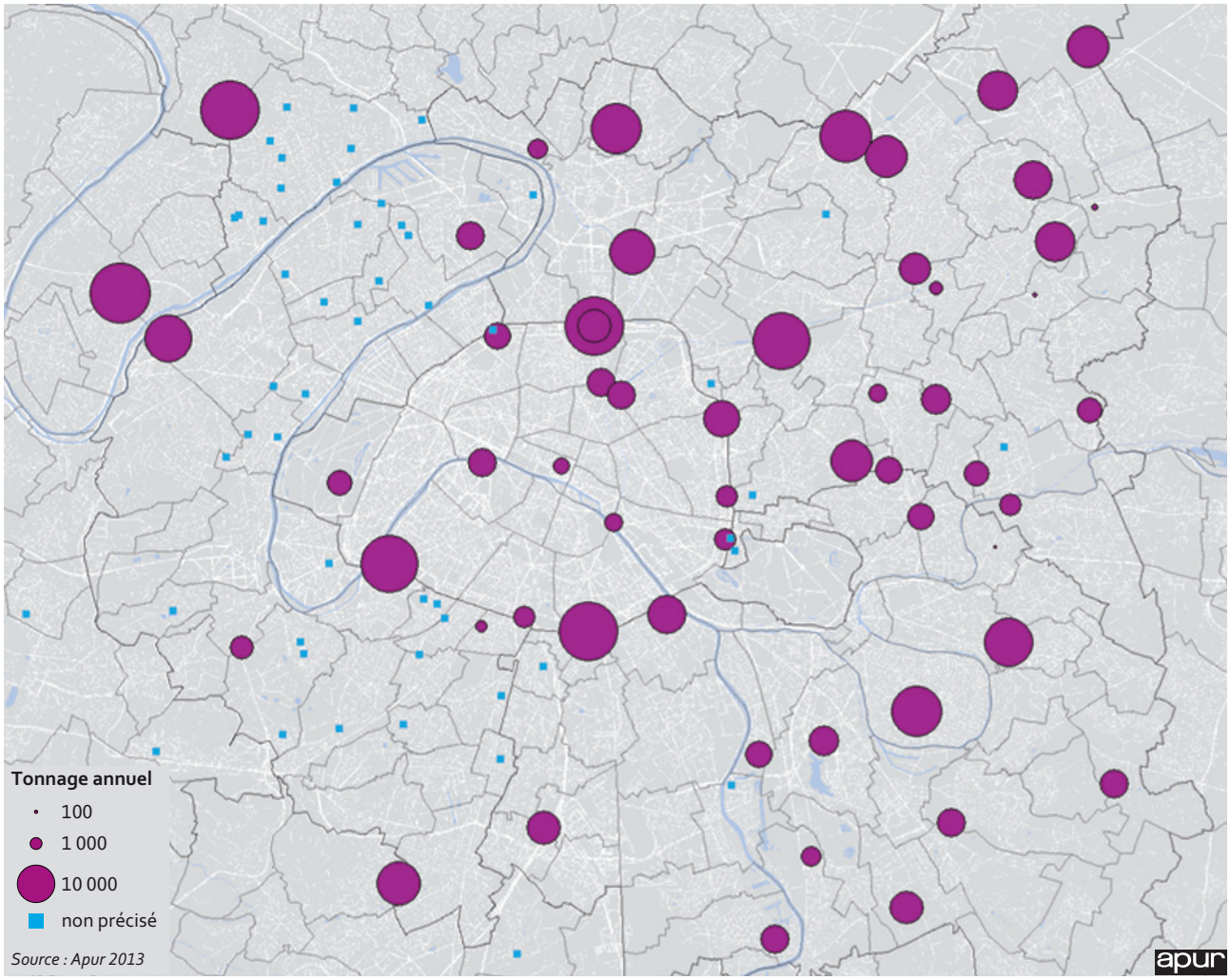

Une répartition géographique inégale

À l'ouest de Paris, le réseau de déchèteries est peu dense. Le département des Hauts-de-Seine ne compte que 4 déchèteries fixes toutes gérées par le Syndicat mixte des Hauts de Seine pour l'élimination des ordures ménagères (SYELOM). Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU, 11 communes des Yvelines et 1 commune des Hauts-de-Seine) ne compte qu'une seule déchèterie fixe.

À l'est de Paris, l'offre de déchèteries publiques est plus importante. Le département de Seine-Saint-Denis est le plus équipé avec 20 déchèteries dont 11 déchèteries communales. Le Val-de-Marne possède 13 déchèteries.

Des manques dans le périmètre

Suivant les lieux de résidence, la qualité de l'offre de déchèteries publiques est encore bien souvent inégale.

➔Communes non desservies

Pour les habitants de trois communes du Val-de-Marne : Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne, aucune déchèterie fixe n'est accessible. Ces communes n'ont pas de déchèterie fixe sur leur territoire et ne font pas partie d'une collectivité gestionnaire de déchèterie. Pour compenser ce manque, ces communes proposent des services de collecte au porte-à-porte des encombrants et des déchets verts ainsi qu'un service de camion itinérant pour les déchets dangereux. Pour renforcer le dispositif, à Bry-sur-Marne, une déchèterie mobile est proposée une fois par mois.

➔Communes trop éloignées des déchèteries autorisées

Selon l'ADEME, une déchèterie pour être efficace, doi t être située à moins de 10 minutes du lieu de production. Si on considère une vitesse moyenne de déplacement en voiture de 15 km/h à Paris et dans la Petite Couronne, la déchèterie doit être située au maximum à 2,5 km du lieu de production. Suivant ce critère, plusieurs communes sont trop éloignées des déchèteries autorisées. Les communes de Valenton et Clichy-sous-Bois, étant adhérentes au SYCTOM ont un droit d'accès aux déchèteries d'Ivry-sur-Seine et de Romainville, mais en sont trop distantes. C'est également le cas de la Celle-Saint-Cloud au sein du SITRU, d'Arcueil qui fait partie du SIEVD et du Plessis-Robinson pour la CA des Hauts de Bièvre.

Cas d'ouvertures à des communes hors collectivité gestionnaire

L'ouverture de déchèteries existantes aux habitants de communes voisines qui n'ont pas le droit d'accès semble une solution efficace pour améliorer l'offre. Cela suppose que ces déchèteries aient une capacité suffisante pour absorber le public supplémentaire et qu'un accord soit trouvé entre les collectivités pour le partage des coûts de gestion des déchèteries.

Paris et Vaujours (93) sont les seules collectivités gestionnaires à ouvrir leurs déchèteries à des particuliers qui ne résident pas dans leur périmètre. La déchèterie de Vaujours est ouverte aux habitants de la commune voisine de Coubron.

Sur les 7 déchèteries parisiennes, 5 sont situées aux portes de Paris, proches de communes qui ne sont pas équipées. Actuellement, seules trois d'entre elles (Quai d'Issy, porte de la Chapelle, et Poterne des Peupliers) sont ouvertes aux habitants de communes riveraines. Serait-il possible de développer la mutualisation des déchèteries parisiennes ?

Nombre de visites émanant de communes riveraines de Paris sur les 3 déchèteries parisiennes qui leur sont accessibles

	Nombre de visites	Nb de visites pour 100 habitants	Déchèterie autorisée
Paris	**77 405**	3,4	Toutes
Boulogne-Billancourt	3 817	3,3	Quai d'Issy (15e)
Vanves	1 226	4,5	Quai d'Issy (15e)
Issy-les-Moulineaux	3 806	5,8	Quai d'Issy (15e)
Sèvres	190	0,8	Quai d'Issy (15e)
Saint-Ouen	1 560	3,3	Porte de la Chapelle (18e)
Saint-Denis	1 584	1,5	Porte de la Chapelle (18e)
Gentilly	1 320	7,7	Poterne des Peupliers (13e)
Le Kremlin-Bicêtre	1 527	5,8	Poterne des Peupliers (13e)
Ivry-sur-Seine	610	1,0	Poterne des Peupliers (13e)

Source : Ville de Paris, traitement Apur 2012

La fréquentation moyenne des déchèteries parisiennes est de 3,4 visites pour 100 habitants à Paris. Le tableau ci-dessus montre que les habitants de certaines communes riveraines ont un recours plus important que les parisiens à ces déchèteries : Gentilly (7,7), le Kremlin-Bicêtre (5,8). À l'inverse, d'autres communes dont la population est plus éloignée et qui bénéficient par ailleurs d'autres déchèteries ont une utilisation moins forte : Saint-Denis (1,5), Ivry-sur-Seine (1).

Des services incomplets

• Flux manquants

Des déchèteries n'acceptent pas certains flux de déchets occasionnels, souvent par manque de place pour installer des contenants. Il en résulte une difficile lisibilité de l'offre pour l'utilisateur.

Exemples de déchèteries avec une offre incomplète

	Flux acceptés et offres alternatives				
Déchèterie	Déchets verts	Gravats	Encombrants	Déchets dangereux	D3E
Neuilly-sur-Marne	Déchèterie privée Neuilly-sur-Marne	oui	Romainville	Romainville	Romainville
Montrouge	Meudon ou Ivry-sur-Seine	oui	oui	oui	oui
Paris	Ivry-sur-Seine ou Romainville	oui	oui	oui	oui
Velizy-Villacoublay	oui	Déchèterie privée de Buc	oui	oui	oui
Villeneuve-Saint-Georges	oui	oui	oui	Camion itinérant une fois par mois	oui
Wissous	oui	oui	Verrières-le-Buisson	Verrières-le-Buisson	Verrières-le-Buisson

Source : Apur

• Amplitude horaire trop limitée

Certains équipements ne sont ouverts que le samedi matin, par exemple les déchèteries communales du Chesnay et de Neuilly-Plaisance. Les déchèteries du SYELOM (Nanterre, Meudon, Gennevilliers et Montrouge) sont fermées le dimanche. La déchèterie de la CA Aéroport du Bourget est accessible uniquement sur rendez-vous, le samedi matin.

Camions itinérants et déchèteries mobiles : des services complémentaires aux déchèteries

Afin de favoriser le captage de certains types de déchets, des collectivités proposent des services mobiles comme les camions itinérants de collecte de déchets dangereux ou de D3E qui stationnent périodiquement à des adresses et suivant un calendrier précis, une fois par mois en général.

Les déchèteries mobiles, proposant un nombre de flux plus important, constituent une offre complémentaire des déchèteries fixes. Des caissons sur voie publique sont mis en place de façon périodique : une demi-journée par mois ou une demi-journée par semaine. Souvent mises en place lors des marchés découverts, ces déchèteries sont plus proches des lieux d'habitation et sont accessibles au piéton. Lorsqu'elles sont mises en place dans les zones denses, les déchèteries mobiles ont une aire d'influence assez réduite, elles sont davantage fréquentées par des piétons.

Offre de camions itinérants et de déchèteries mobiles dans la métropole

Collectivité	Implantations	Début de mise en place	Nombre d'adresses au 01/01/2013
SYELOM (92)	18 communes des Hauts-de-Seine (sur 30 adhérentes au SYELOM)	septembre 2008	32
Syndicat Azur (95)	Argenteuil et Bezons	novembre 2010	11
CA Est Ensemble (93)	Montreuil, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin (en projet)	janvier 2011	2
Clichy-sous-Bois (93)		janvier 2011	1
Saint Mandé (94)		avril 2011	2
Bry-sur-Marne (94)		septembre 2011	1

Source : Apur

Le SYELOM a également expérimenté en 2012 une déchèterie mobile fluviale mise en place sur les quais de Seine à Clichy pendant 2 week-ends de mai et pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en octobre.

Une utilisation frauduleuse par les professionnels

Financées par le service public, les déchèteries sont réservées aux particuliers, à l'exception de 12 déchèteries de petite couronne qui accueille les professionnels moyennant un droit d'accès.

Cependant, les artisans et travailleurs déclarés, ou non, utilisent souvent frauduleusement les déchèteries publiques. Ils trouvent là un moyen de se débarrasser gratuitement et à bon compte des déchets qu'ils produisent par le biais de leur activité. Comme le montre une étude réalisée par la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoire (DUCT) de la Ville de Paris, les déchèteries parisiennes sont largement utilisées par les professionnels.

2. De la collecte au traitement

La collecte en déchèterie ou en terrain-relais permet un tri en amont des différents flux suivant leur destination de traitement. Les encombrants collectés au porte-à-porte sont mélangés mais certaines collectivités effectuent un tri par les agents chargés de la collecte. Par exemple, à Paris et à Montreuil, les agents viennent vider en déchèterie et déposent les objets dans les différents contenants. D'autres communes font une collecte séparée avec un véhicule dédié pour la ferraille ou les D3E.
Après leur collecte, les déchets occasionnels sont orientés vers des filières de traitement très diverses suivant leur nature et suivant les choix des collectivités.

Le choix du traitement : un enjeu financier et environnemental

Les données ORDIF (2010) montrent que la première « destination » des déchets occasionnels est l'enfouissement (37 %), suivi de près par le compostage (25 %, déchets verts). Le traitement des déchets de construction et de démolition concerne 21 % de ces déchets occasionnels et la valorisation matière 12 %. L'incinération ne concerne que 3 % des déchets occasionnels.

Traitement des déchets occasionnels en 2010

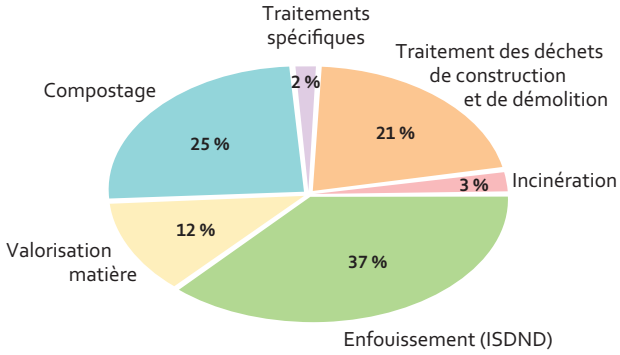

Base : 1 250 000 t. de déchets occasionnels en IdF (2010) dont 50 % d'encombrants, 25% de déchets verts, 20 % de gravats, et 5% autres (DEEE, etc.)

Source : ORDIF

Traitement des encombrants collectés en porte-à-porte en 2010

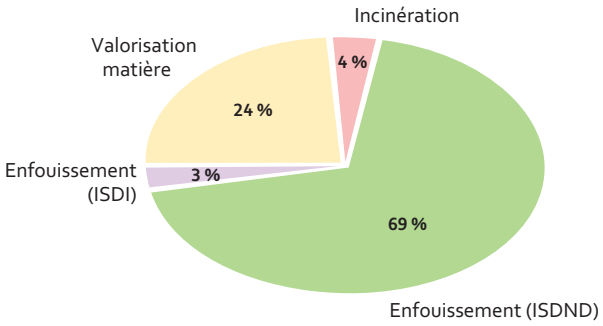

Base du calcul : 332 000 t en IdF (2010) dont 93 000 t. pour Paris

L'analyse des modes de traitement des seuls encombrants collectés en porte à porte montre une orientation encore plus marquée vers l'enfouissement qui en concerne 72 %, qu'il s'agisse de déchets non dangereux ou inertes. L'incinération reste très minoritaire avec seulement 4 %. La valorisation matière concerne ¼ de ces encombrants.

Les encombrants collectés dans les caissons tout venant nécessitent des opérations de tri coûteuses pour les collectivités. Pour le tri des encombrants, il n'y a pas de financement des éco-organisme comme pour les collectes sélectives. C'est pourquoi, les encombrants en mélange ont pendant longtemps été envoyés à l'enfouissement sans qu'aucun tri ne soit réalisé, et que, par conséquent

un autre type de valorisation de ces déchets est envisagé. Aujourd'hui, les principaux syndicats de traitement de la métropole font trier les encombrants, pour favoriser le recyclage. Le recours à l'incinération est quant à lui limité par le PREDMA.
Les déchets occasionnels suivent un parcours pouvant les faire transiter par diverses installations de traitement.

Des filières de reprise et de traitements spécifiques

Les déchets occasionnels qui ont été triés en déchèterie ou collectés séparément peuvent être envoyés directement vers les filières de valorisation matière ou organique. Dans le cas des filières REP, D3E, et TLC, les éco-organismes assurent eux-mêmes le transport.

Installations de compostage en 2010/2011 en Ile-de-France

Type de déchets	Destination
Déchets verts	Plateformes de compostage ou de méthanisation
D3E	Installations de traitement spécifiques pour chacun des 4 flux : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans, petits appareils ménagers
Matériaux recyclables (métaux, bois, cartons...)	Usines de Recyclage
TLC (Textile Linge, Chaussures)	Opérateurs de tri (le Relais, Emmaüs, Ecotextile...)
Gravats inertes purs	Réemploi ou ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
Déchets dangereux	Installations de traitement spécifiques

Source : ORDIF

En 2010, les D3E collectés par porte à porte ou en déchèteries représentaient 13 600 t, soit environ 1 % des déchets occasionnels. À noter que d'autres filières de collecte existent, en particulier les distributeurs de produits électriques et électroniques ; elles ont permis de collecter en 2010 28 700 t, soit plus du double.

Les déchets verts, qui représentaient 25 % des déchets occasionnels en Ile-de-France (soit près de 330 000 t) en 2010, sont quant à eux orientés sur les sites de compostage régionaux.

Installations de compostage en IdF en 2010/2011

Capacités 2010 (en tonnes)

- < 10 000
- de 10 000 à 20 000
- de 20 001 à 40 000
- de 40 001 à 60 000

Maîtrise d'ouvrage

- publique
- privée
- agglomération centrale

Source : ORDIF

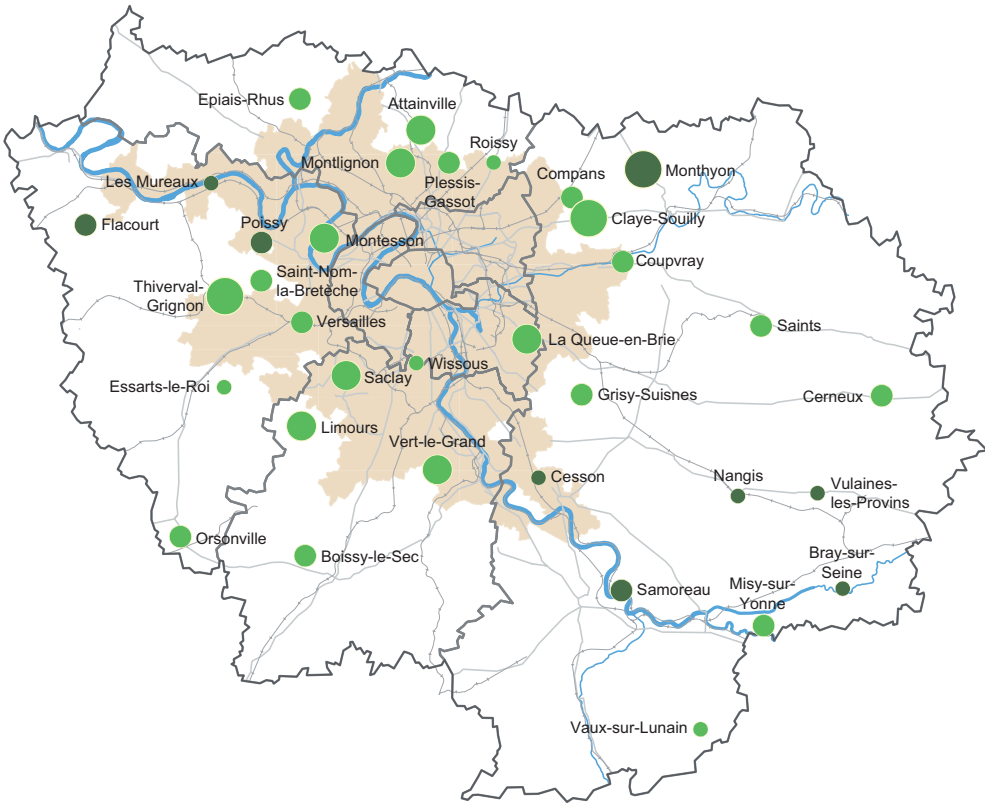

© ORDIF

Exutoires, sites de transit, et centres de tri

Pour une rationalisation des collectes, les sites de vidage doivent être proches des zones de collecte. Certaines collectivités utilisent des sites de transit sur leur territoire : déchèteries, centres techniques municipaux. La Ville de P aris met en place des points et terrains-relais permettant de compléter le maillage des points de dépôt.

Les centres de transfert permettent une massification des flux avant l'envoi vers les sites de traitement éloignés des zones de collecte.
55 % des encombrants traités par le SYCTOM passent par un centre de transfert avant d'être envoyés en centre de tri. Les collectivités adhérentes du sud et de l'est du territoire du SYCTOM utilisent les centres de transfert à Châtillon, Ivry-sur-Seine (deux centres), et Noisy-le-Sec. Ils sont réexpédiés en centres de tri à Claye-Souilly (77) depuis Noisy-le-Sec et Châtillon, à Gennevilliers ou Villeneuve-le-Roi depuis Ivry-sur-Seine.

Les centres de tri eux-mêmes dessinent une géographie mouvante au gré du renouvellement des appels d'offres et des contrats. Les cartes des bassins-versants des centres de tri utilisés par le SYCTOM diffèrent nettement d'une année sur l'autre.

Répartition géographique des installations de traitement

Le principe de proximité des installations de traitement figure dans le code de l'Environnement. Or, les installations de traitement sont absentes de Paris et souvent éloignées des lieux de production.

Ainsi, il n'existe aucune installation de stockage en petite couronne et une seule installation de compostage à La Queue-en-Brie dans le Val-de-Marne. Le PREDMA ne prévoit pas la création d'installations de stockage en petite couronne mais un rééquilibrage territorial pour diminuer la part de DMA stockées en Seine et Marne et dans le Val d'Oise et l'augmenter dans l'Essonne et les Yvelines.

Incinération

Les refus de tri en sortie de centre de tri des encombrants pourraient être amenés en usine d'incinération. La récupération de l'énergie issue de la combustion permettrait leur valorisation sous forme de chaleur ou d'électricité et de les réduire en cendre au maximum. Les trois usines d'incinération du SYCTOM (Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine et Saint-Ouen) ne sont pas utilisées pour l'incinération des encombrants car leur capacité d'incinération est déjà entièrement atteinte par l'incinération des déchets ménagers et le PREDMA interdit le développement de ces capacités d'incinération en Ile-de-France et les limite à leur niveau de 2005.

Gestionnaires de traitement	Flux concernés	Usine d'incinération utilisée
SIEVD	- Refus de tri du centre de tri des encombrants - Caisson tout-venant incinérable des déchèteries	Rungis
SIMACUR	- Refus de tri du centre de tri des encombrants - Caisson tout-venant incinérable de la déchèterie	Massy
SITRU	- Refus de tri du centre de tri des encombrants (déchets triés issus des collecte au porte-à-porte et de la déchèterie)	Carrières-sur-Seine
Syndicat AZUR	- Refus de tri du centre de tri des encombrants - Caisson tout-venant incinérable de la déchèterie	Argenteuil

Source : Apur

Bassins versants des objets encombrants (janvier 2012)

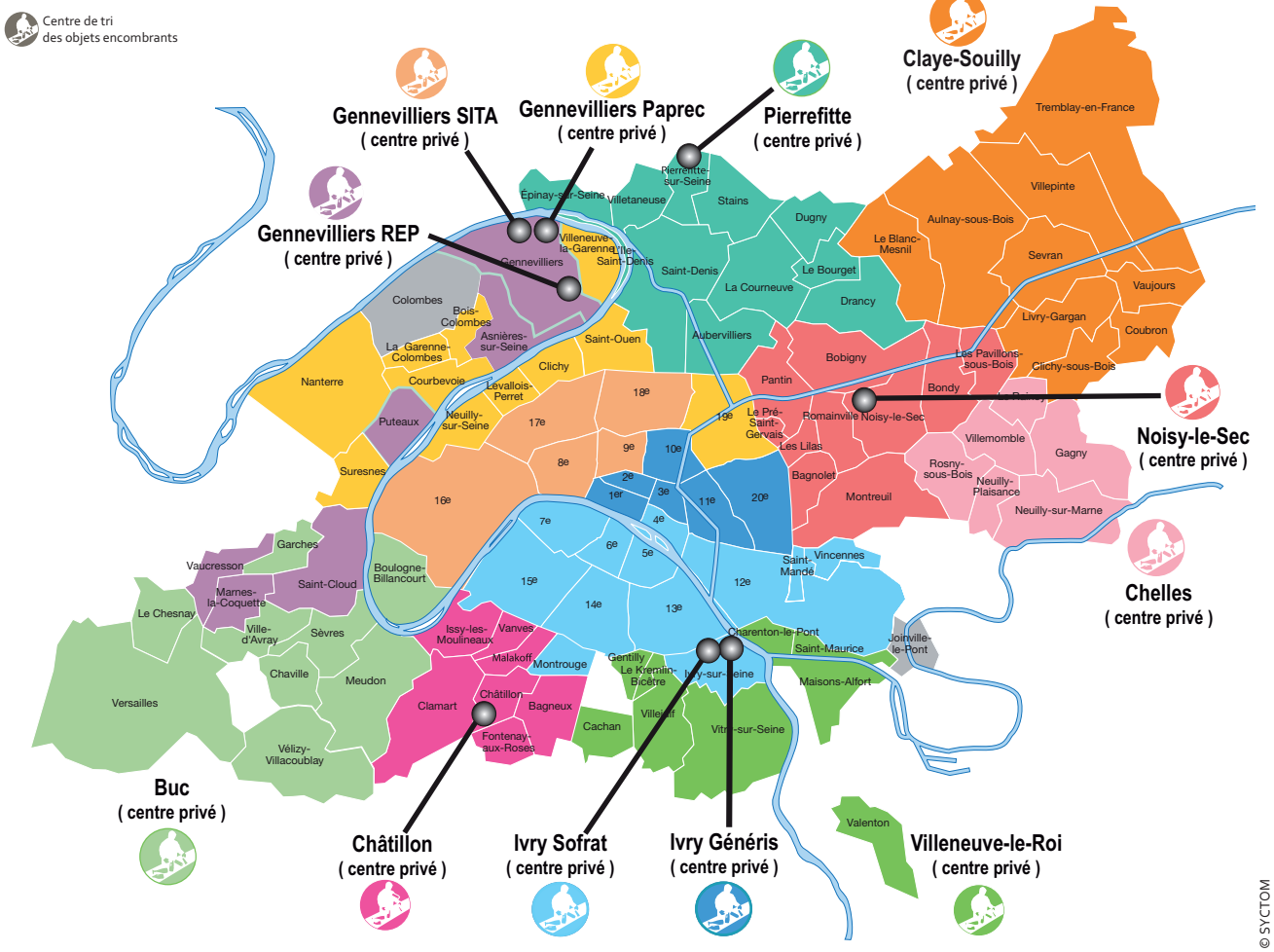

Bassins versants des objets encombrants (mars 2013)

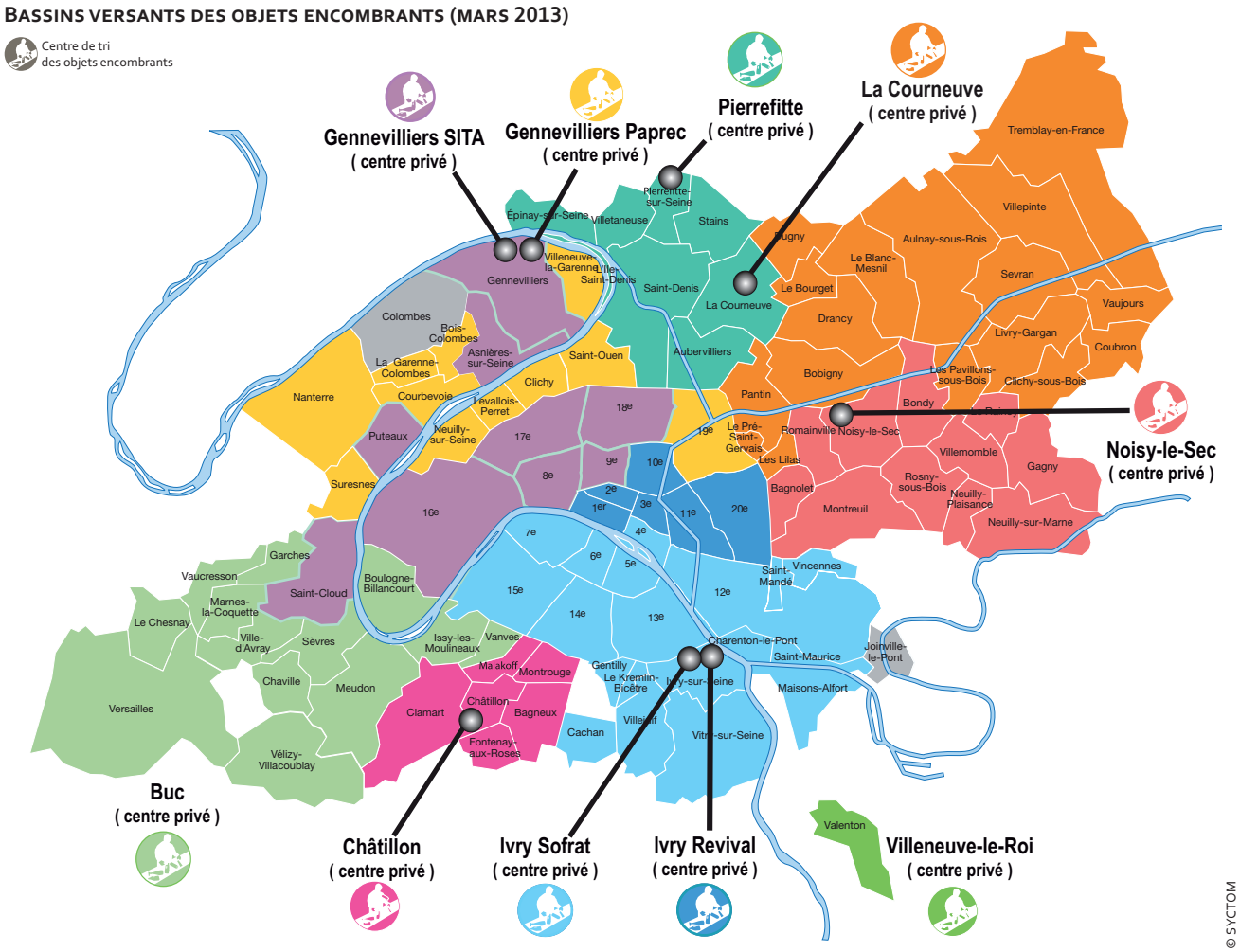

L'enfouissement

Les déchets qui n'ont pas fait l'objet ni de réemploi, de recyclage ou d'incinération sont orientés vers les sites de stockage, c'est-à-dire d'enfouissement. Ces sites sont classés en plusieurs catégories en fonction des déchets qu'ils accueillent :

- les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) : 10 des 14 sites franciliens d'ISDND sont habilités à recevoir les DMA. En 2005, le tonnage correspondant aux DMA s'élevait à 900 000 t. Parmi ces 10 sites (cf. carte ci-contre), 6 font l'objet de valorisation par la production de biogaz ;
- les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) ;
- les Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

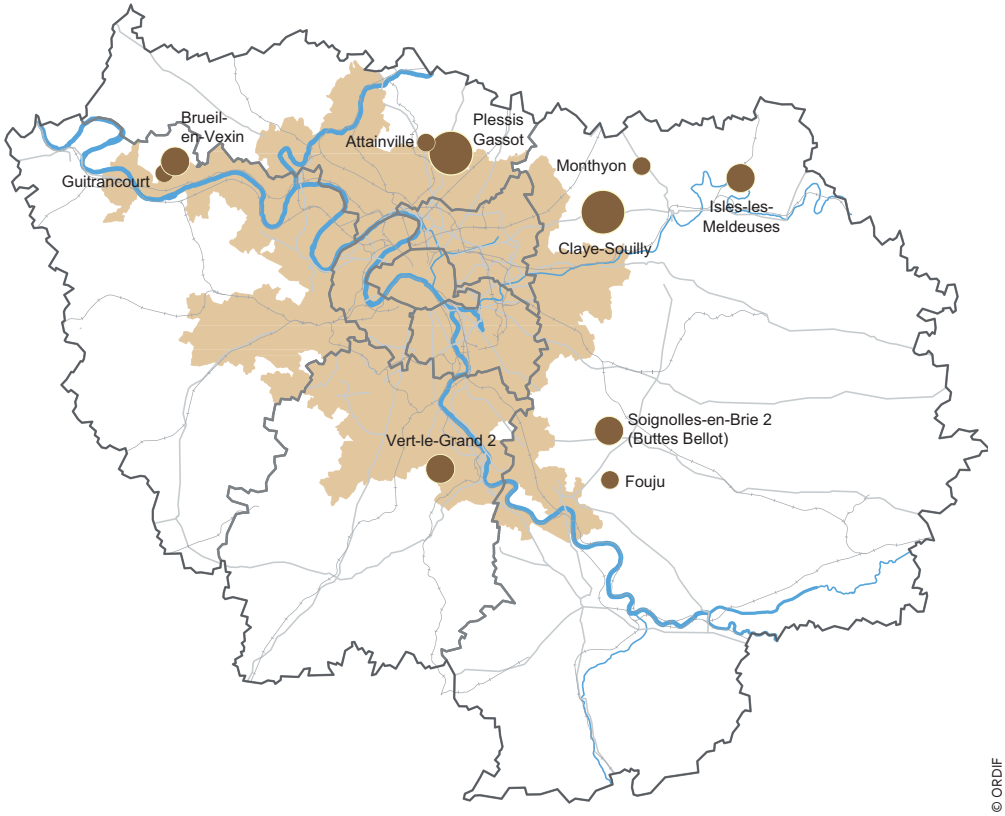

Installations de stockage de déchets non-dangereux en IdF en 2010/2011

Capacités 2011 (en tonnes)

- de 80 000 à 100 000
- de 100 001 à 300 000
- > 900 000
- agglomération centrale

Source : ORDIF

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

La mise en place de la REP pour certains flux de déchets rend possible leur traitement suivant la hiérarchie des déchets. La REP permet de financer et d'organiser le détournement de flux de déchets qui étaient auparavant éliminés avec les ordures ménagères ou le « tout-venant » des encombrants. Les produits collectés séparément peuvent être traités dans le respect de l'environnement.

La législation française a imposé la REP pour des déchets dont la gestion en mélange avec les ordures ménagères ou avec les encombrants empêche le recyclage ou la valorisation et/ou dont les coûts de traitement sont importants.

La collecte séparée de ces flux ne peut être organisée au porte-à-porte. Elle est réalisée par apport volontaire soit chez les distributeurs (piles, D3E), soit dans des bornes sur l'espace public (TLC), soit en déchèterie.

Les filières REP de déchets occasionnels sont récentes. Pour améliorer les taux de collecte, des objectifs quantitatifs sont fixés par des directives européennes et dans les cahiers des charges des éco-organismes.

Gisement et collecte des filières REP

Filières	Année de création	Gisement estimé	Collecte France 2010	Collecte IdF 2010	Objectif national
Piles et accumulateurs	2001	500 g/hab/an	160 g/hab	91 g/hab	45 % en 2015
D3E	2006	22 kg/hab/an	6,5 kg/hab	3,6 kg/hab	10 kg/hab en 2014
Textiles ou TLC	2007	11 kg/hab/an	2 kg/hab	1,5 kg/hab	50 % en 2015
DEA	2012	33 kg/hab/an			45 % de recyclage en 2015
DDS	2012	0,77 kg/hab/an			

Source : ORDIF

Acteurs du réemploi et du recyclage

Les déchets encombrants ou occasionnels ont souvent une valeur potentielle et peuvent être réutilisés directement ou après nettoyage ou petite réparation : appareils électriques, meubles, vaisselle, livres, vêtements, bibelots...
Le détournement de ces objets des filières classiques de collecte par les collectivités évite leur enfouissement ou leur incinération.

En France, en 2008, les acteurs des principaux réseaux (Emmaüs, Envie, Réseau des Ressourceries, Croix-Rouge Française) ont collecté 274 000 tonnes au titre du réemploi et ont réemployé plus de 119 000 tonnes, soit un taux de réemploi de 43 %. Près de 40 % du tonnage de biens collecté est composé de produits textiles. Viennent ensuite les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les objets qui peuvent être concernés par le réemploi :
- le mobilier ;
- les appareils électriques, électroménagers et électroniques ;
- les textiles, linge de maison, chaussures, la maroquinerie ;
- les biens culturels (livres, disques...) ;
- la vaisselle, les bibelots, les objets de décoration, les outils, le matériel de sport et de loisirs... ;
- les déchets des entreprises et des collectivités tels que le matériel informatique, le mobilier de bureau...

➔ **Réemploi** : l'objet collecté n'est pas transformé mais simplement nettoyé ou réparé.

➔ **Réutilisation** : utilisation de matériaux ou d'une partie d'objet pour créer un nouvel objet dont la fonction est différente de la fonction initiale.

➔ **Recyclage** : réintroduction des matériaux constituant le déchet dans un cycle de fabrication.

Pour les différents acteurs du réemploi, la finalité de cette activité peut être différente.
Pour le réseau Emmaüs, le réemploi fourni une activité dégageant des ressources financières et permettant la réinsertion de personnes en situation de précarité.
Pour les ressourceries, l'axe environnemental est aussi important que l'aspect social ou économique. Elles ont aussi une activité économique permettant la réinsertion de personnes en difficultés. Leurs actions en faveur de l'environnement sont tout aussi importantes. Elles préservent les ressources naturelles en réduisant au maximum les rebuts issus de leur activité et elles mènent des actions d'éducation à l'environnement.

Les ressourceries

Les ressourceries ont comme objectif premier le réemploi et la réparation des objets.
Ce sont des structures qui gèrent, sur un territoire déterminé, un centre de récupération, de valorisation, de revente des objets et d'éducation à l'environnement. Elles mènent à la fois une activité économique dans le domaine de la gestion des déchets et une activité sociale en direction des populations exclues de l'emploi.

Les ressourceries mettent en œuvre des modes de collecte de déchets qui préservent leur état pour favoriser leur réemploi.

La collecte peut prendre plusieurs formes :
- apport volontaire sur le lieu de la ressourcerie ;
- collecte sur rendez-vous au domicile des particuliers ou des entreprises ;
- collectes au porte à porte ou en déchèterie dans le cadre de partenariats avec les collectivités locales ;
- collecte des déchets abandonnés en fin de brocantes, vide-greniers.

Les **ressourceries** ont pour but d'« optimiser » la gestion des objets qui leur sont confiés. Elles les préparent pour le réemploi, les réutilisent ou les trient en vue de leur recyclage. Si aucune de ces actions n'est possible, l'objet devra être confié au service public pour traitement : incinération ou enfouissement.

Dans le cadre de la prévention des déchets, le conseil Régional soutient l'implantation de nouvelles ressourceries en Ile-de-France.

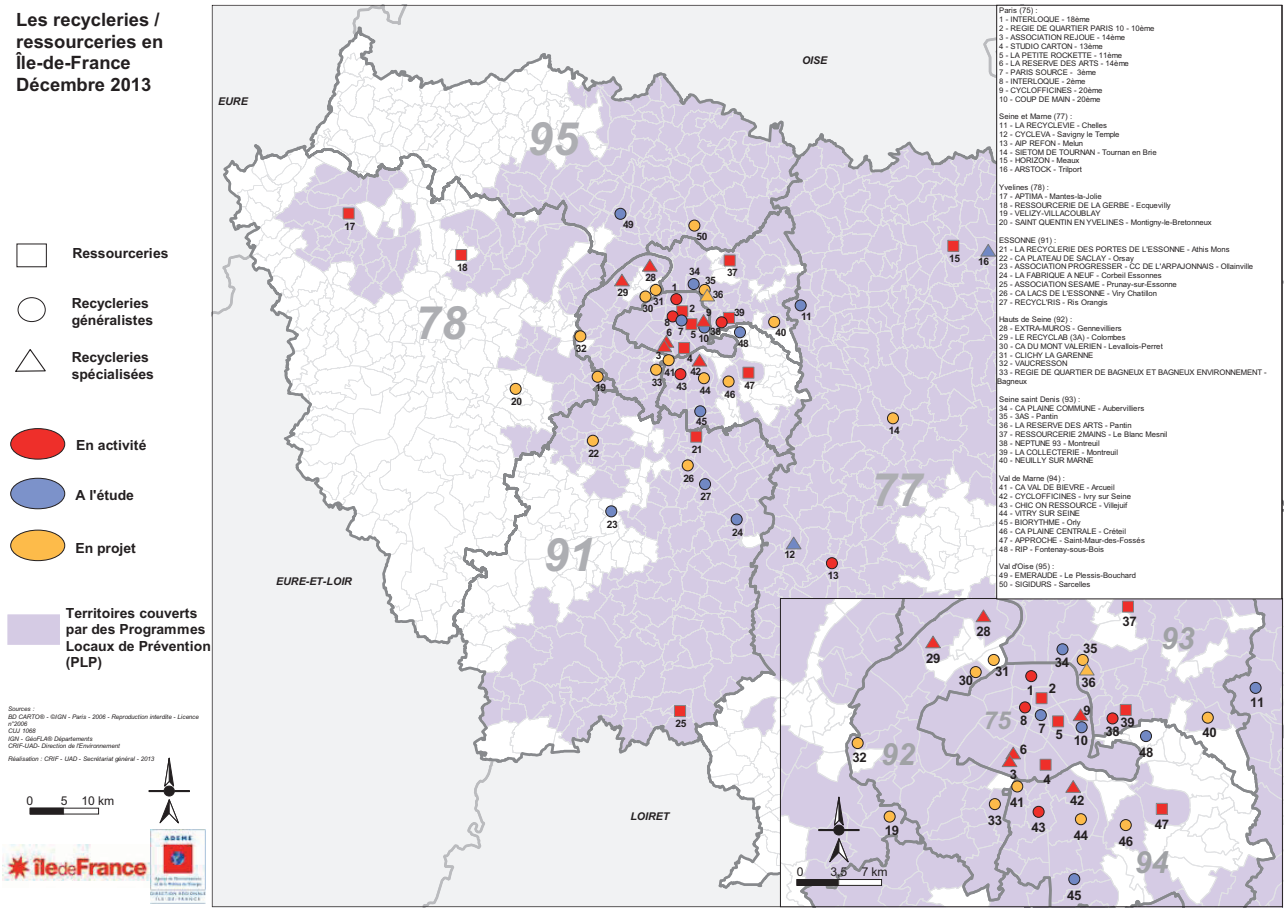

Quantités de déchets occasionnels collectés en 2010 par les collectivités locales (kg/hab/an)

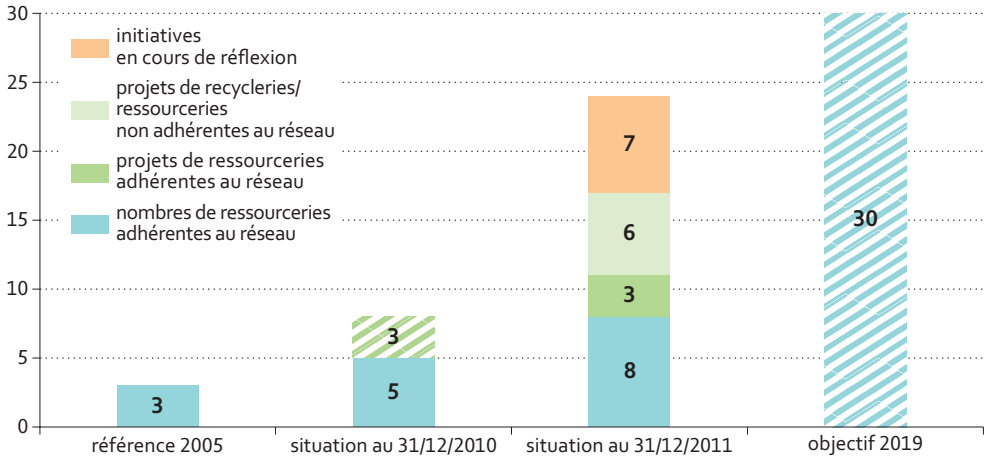

Source : ORDIF

© Apur

Ressourcerie « La Petite Rockette » à Paris (11e)

Les ressourceries de la Métropole

Ressourcerie	Ville	Année de création	Réseau des ressourceries	Déchets admis	Mode de collecte (AV = apport volontaire)	Année	Tonnage collecté	% de déchets valorisés
Ressourcerie Paris-Centre	Paris 2e	2014		tous types	AV, collecte à domicile			
Maison du canal	Paris 10e	2012	oui	sauf meubles et gros électroménager	AV, collecte à domicile, grands ensembles			
La Petite Rockette	Paris 11e	2012	oui	tous types	AV, collecte à domicile, collecte chez les bailleurs sociaux, fin de brocante	2012	130	
Ma ressourcerie — Studio Carton	Paris 13e	2011	oui	sauf meubles et gros électroménager	AV, collecte à domicile	2011-2012	11	
Rejoué	Paris 14e	2010		jouets	AV, écoles, associations, entreprises, Croix Rouge	2011	5	
L'Interloque	Paris 18e	2006		tous types	AV, collecte à domicile, opérations ponctuelles	2011	304	91 %
La Réserve des Arts	Paris 20e	2010		matériaux et objets pour création artistique	activités économiques, secteur culturel, industries créatives	2011	15	98 %
Ressourcerie des 2 Mains	Le Blanc-Mesnil (93)	2011	oui	tous types	AV, collecte à domicile, déchèteries du Blanc-Mesnil, de Sevran et d'Aulnay-sous-Bois	2012	184	86 %
Approche	Saint-Maur-des-Fossés (94)	2006	oui	tous types	AV, enlèvement à domicile, conteneurs textiles, fin de brocante, déchèterie de Saint-Maur	2011	229	86 %

Source : Apur

Emmaüs

Créé en 1949 par l'Abbé Pierre, le mouvement Emmaüs a pour objectif d'offrir aux personnes en difficulté et en marge de la société une situation décente (nourriture, logement) via le réemploi de **tous types de bien**s.

Il est organisé en 3 branches : Communautaire, Action sociale et logement, Économie solidaire et insertion. Les activités de réemploi concernent essentiellement la 1re et la 3e branche.

En Ile-de-France, estimation de 20 500 t collectées en 2010. La collecte se fait soit par apport volontaire, soit sur rendez-vous au domicile des demandeurs.

En principe, Emmaüs ne collecte que les déchets pouvant être valorisés. D'après le rapport d'activité 2011, 80 % des 255 300 t collectées en France sont réemployés ou recyclées.

Emmaüs Défi s'est installé en 2012 sur le site de l'ancien marché Riquet à Paris : 3 600 m² de locaux.

Structures Emmaüs de la métropole

Nom	Branche du réseau Emmaüs	Implantations	Objets collectés	Type de collecte
Emmaüs Défi	Économie Solidaire et Insertion	Paris 19e	tous types	50 % AV, 50 % collecte à domicile
Communauté de Bougival	Communauté	Bougival et Chatou (78), Nanterre (92)	tous types	AV, collecte à domicile, déchèterie de Carrières-sur-Seine (SITRU)
Emmaüs Alternatives	Action Sociale et Logement	Montreuil (93), Saint-Mandé (94), Paris 11e et 20e	vêtements, jouets, bibelots, livres, vaisselle	AV, collecte à domicile
Communauté Emmaüs avenir	Communauté	Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance (93)	tous types	AV, collecte à domicile
Emmaüs Coup de Main	Action Sociale et Logement	Pantin (93), Paris 20e	tous types	AV, collecte à domicile
Communauté Emmaüs Liberté — Ivry-sur-Seine	Communauté	Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont et Champigny-sur-Marne (94)	tous types	AV, collecte à domicile
Communauté de Paris	Communauté	Ivry-sur-Seine (94)	tous types	AV, collecte à domicile
Communauté du Plessis-Trévise	Communauté	Le Plessis-Trévise (94)	tous types	AV, collecte à domicile
La Friperie Solidaire	Économie Solidaire et Insertion	Maisons-Alfort et Alfortville (94), Paris 12e	vêtements, jouets, bibelots, livres	AV, collecte à domicile

Source : Apur

ENVIE (Entreprise Nouvelle vers l'Insertion Économique)

Depuis 1984, réseau de structure d'insertion qui vise la requalification professionnelle des personnes en situation d'exclusion par une activité économique de collecte d'**appareils électroménagers** (gros électroménager essentiellement). Les appareils sont soit réemployés par vente à bas prix avec garantie d'un an, soit dirigés vers le recyclage.
Réseau national de 49 entreprises, 35 sites de traitement dont 2 en Ile-de-France : Trappes et Gennevilliers.
ENVIE ne réalise pas de collecte à domicile mais dispose d'un partenariat avec Eco Système pour l'accès aux D3E issus de la distribution.

Autres acteurs du réemploi

La Croix-Rouge Française, Secours Catholique, Secours Populaire Français, Armée du Salut, Association des Paralysés de France, les Restos du Cœur…
Ces associations collectent des objets pour venir en aide aux personnes en difficulté soit en les redistribuant à ces personnes, soit en organisant des ventes pour financer leurs actions.
Ces associations possèdent un réseau d'antennes locales bien présent à Paris et Petite Couronne.
Elles collectent le plus souvent des vêtements, mais aussi d'autres types d'objet et pratiquent parfois la collecte à domicile.

Bilan de l'offre de réemploi à Paris et petite couronne

➔ L'offre de ressourceries-recycleries est encore peu développée à Paris et Petite Couronne, notamment en raison du coût du foncier. Des surfaces importantes sont nécessaires pour pouvoir réemployer le mobilier, le gros électroménager. Par manque de surface, certaines structures de réemploi se contentent d'objets moins volumineux : textiles, chaussures, bibelots, livres et disques.

➔ Pour le particulier, le réemploi offre la possibilité d'une collecte gratuite à domicile, intéressante pour les PMR et personnes âgées ne pouvant pas déposer leurs objets sur le trottoir.

➔ Bien qu'Emmaüs offre en théorie une couverture complète de Paris et des départements de Petite Couronne par les services d'enlèvement des communautés, ce service ne semble pas dimensionné pour répondre à la demande au centre de l'agglomération.

➔ Le réemploi se développe par la présence de caissons dédiés en déchèterie et déchèteries mobiles.

➔ Les collectivités locales et la Région Ile-de-France cherchent à développer le réemploi dans le cadre de la prévention des déchets.

➔ L'offre étant peu visible pour les particuliers, il peut être intéressant de mettre en place un annuaire de l'offre de réemploi (ex : Annuaire du réemploi Val de Bièvre (déc. 2011), annuaire du SYCTOM (en projet)).

Les structures de réemploi doivent nouer des partenariats avec les collectivités locales pour leurs activités :
- mise à disposition de locaux à loyer préférentiel ;
- accès aux objets déposés en déchèterie (caisson-ressourcerie) ;
- convention pour le financement de la collecte au porte-à-porte ;
- reprise par la collectivité ayant la compétence collecte des objets ne pouvant être ni réemployés, ni réutilisés, ni recyclés.

III. Paris demeure un cas spécifique

1. Le rôle de la collecte au porte à porte est fondamental

À Paris, les déchets occasionnels sont majoritairement (environ 50 %) collectés au porte-à-porte. Cela s'explique principalement par le faible taux de motorisation des parisiens (40 % des ménagés parisiens possèdent un véhicule). Pour répondre au mieux aux besoins des habitants, Paris a mis à disposition un service de collecte des encombrants sur rendez-vous très performant.

Répartition des modes de collecte à Paris

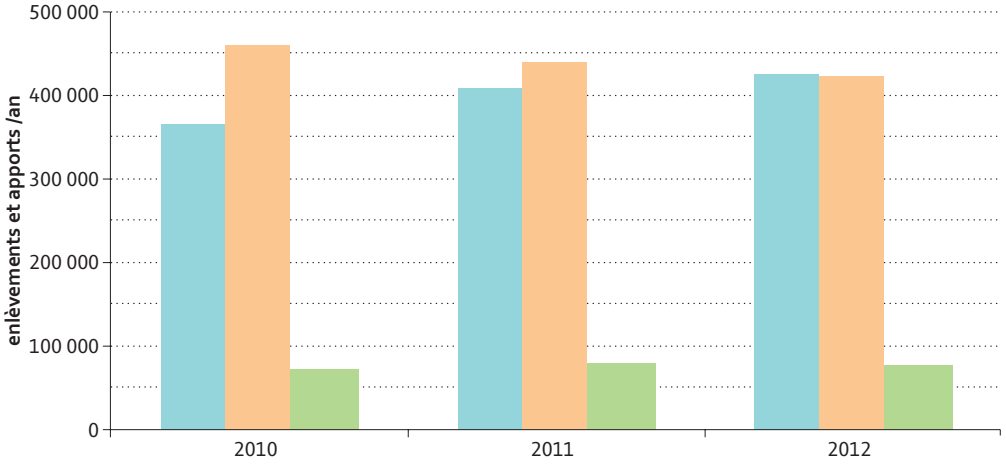

Sources : DPE, RAMEN

Organisation de la collecte des objets encombrants sur rendez-vous à Paris

Les particuliers prennent RDV par téléphone ou par internet. Ils doivent déposer leur objet entre 6h et 8h pour un enlèvement le matin entre 8h et 12h ; entre 12h et 14h pour un enlèvement l'après-midi entre 14h et 18h. Le service est assuré du lundi au samedi sauf les 1er janvier, 1er mai, 25 décembre (les autres jours fériés, le service est opérationnel) et circonstances exceptionnelles. Le RDV peut être fixé jusqu'à un mois à l'avance.

Grâce au logiciel « RAMEN », les équipes de collecte disposent d'une feuille de route avec les adresses et la nature des objets définis lors des prises de RDV et qui doivent être collectées pendant leur tournée.

Les déchets acceptés sont de tous types sauf les gravats (débris provenant de travaux, de bricolage) dans la limite de 5 objets et d'un volume de 3m3 maximum. Les déchets dangereux font l'objet d'une collecte spéciale sur RDV par la circonscription fonctionnelle avec un délai moyen d'attente de 8 jours pour l'enlèvement.

La collecte des encombrants est effectuée en régie à l'aide des véhicules utilitaires à plateaux de type « porters » et « jumpers » des 14 divisions territoriales des STPP. Les STPP réalisent 850 000 enlèvements par an dépôts clandestins et RDV confondus, avec une proportion approximative de 50 % de RDV et 50 % de dépôts clandestins en 2012.

2. La logistique des collectes à Paris

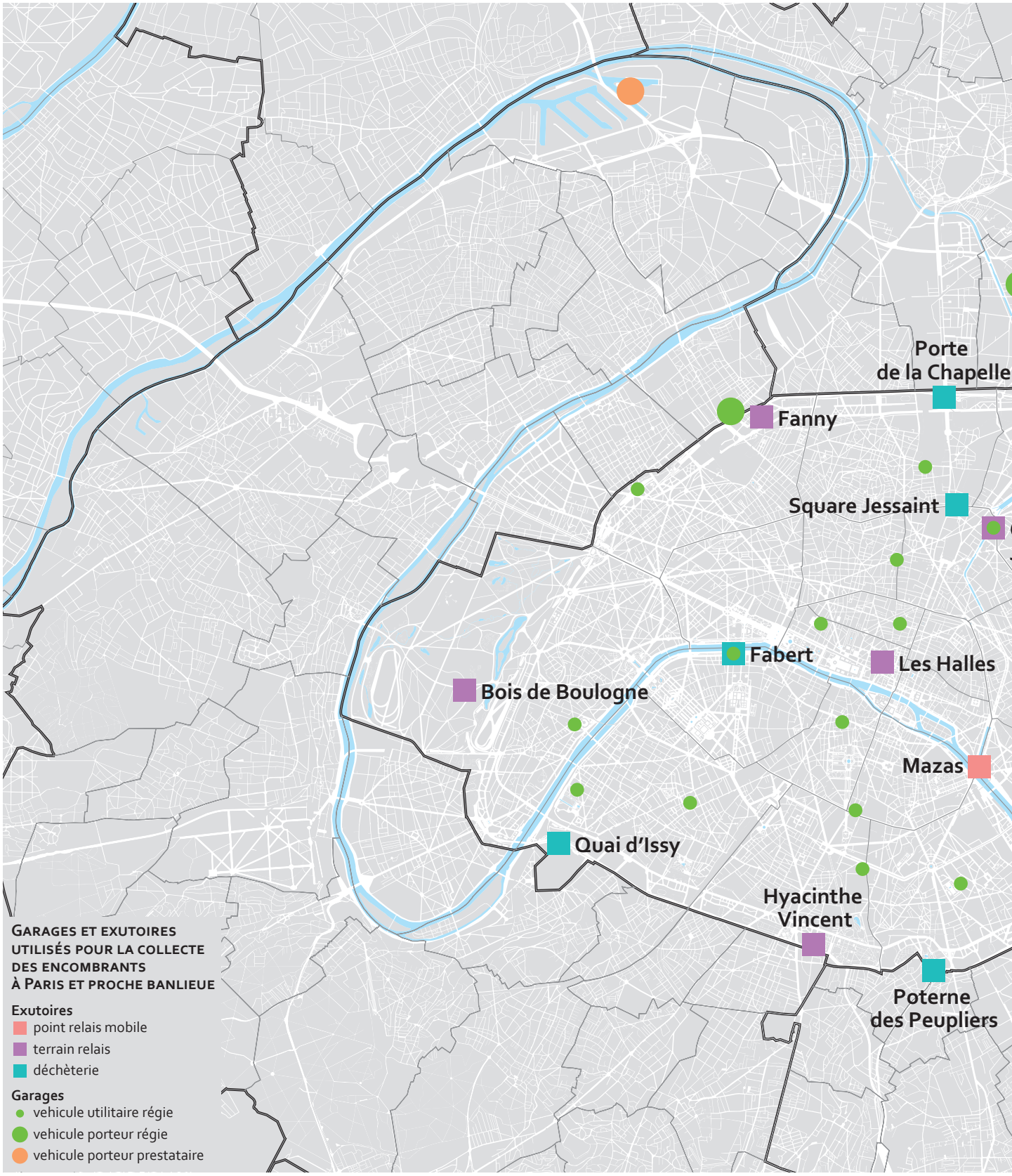

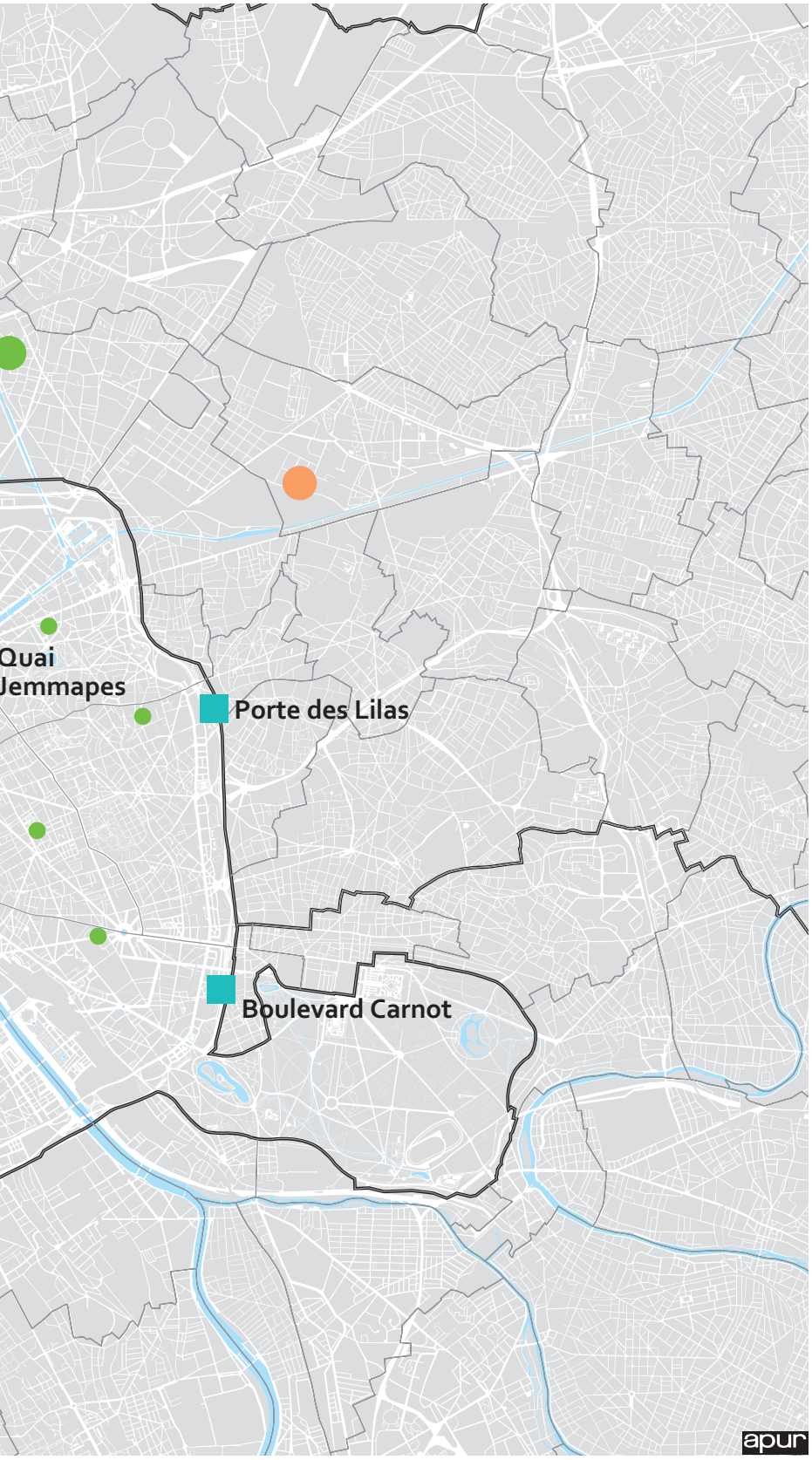

© Apur

Déchèterie Carnot (12e)

© Apur

Déchèterie des Invalides — Fabert (7e)

© Apur

Déchèterie Poterne des Peupliers (13e)

© Apur

Point Relais Quai de Jemmapes (10e)

© Apur

Point Relais Place Mazas (12e)

En 2013, 15 points de dépôts existent à Paris :
- les 7 déchèteries publiques : Chapelle, Lilas, Jessaint, Carnot, Fabert, Poterne des Peupliers et quai d'Issy ;
- 6 terrains-relais (sur domaine privé) : Chapelle, Fanny, Jemmapes, Halles, Boulogne, H. Vincent ;
- 2 point-relais (sur domaine public) : place Mazas (12e) et Porte de Montreuil (20e) (suppression prévue en 2014).

Certains autres points sont d'ores et déjà prévus :
- la déchèterie de la Porte de Pantin : 8 caissons, travaux 2014, ouverture 2015 ;
- la déchèterie du boulevard de Ménilmontant (face au Père-Lachaise) : 8 caissons liés à un projet immobilier, travaux 2017 pour une ouverture envisagée en 2018 ;
- une décheterie Porte de Montreuil, proche du Boulevard périphérique extérieur, projet qui intègre une ressourcerie gérée par Emmaüs Coup de Main (ouverture 2014) ;
- un projet de déchèterie mobile dans le quartier Clichy-Batignolles ;
- reconstruction de la décheterie existante de la Porte des Lilas ;
- relogement des Halles (2015) dans la zone de livraison nord des Halles.

À Paris, la collecte des objets encombrants mobilise 148 véhicules utilitaires remisés dans les 17 garages des ateliers des Services Techniques de la Propreté (+ 2 garages de prestataires privés). Les Services Techniques de la Propreté de Paris sont organisés en 14 divisions territoriales ayant chacune au moins un « atelier engin ». Cette proximité permet de limiter le temps d'accès aux zones de collecte.

Les véhicules utilitaires utilisés sont des engins à plateaux qui ont une capacité de 3 m^3 ou 6 m^3, une charge utile de 650 kg ou 1,1 t. Ils doivent vider leur chargement plusieurs fois par jour. La proximité des lieux de dépôt est donc indispensable pour l'efficacité du service. Le service utilise le lieu de dépôt accessible le plus proche : soit une déchèterie, soit des caissons mis en place sur des terrains privés ou sur l'espace public, soit une benne-tasseuse à objet encombrant stationnée sur l'espace public de la Ville de Paris ou en itinéraire libre.

Les prestataires privés qui mettent à disposition les caissons vides et évacuent les caissons pleins des déchèteries et points relais sont implantés en petite couronne dans des zones industrielles au port de Gennevilliers (EPES) et à Bobigny (Derichebourg).

3. La fréquentation des déchèteries parisiennes en 2011

Les déchèteries enregistrent 78 701 visites de particuliers parisiens par an (soit 3,5 visites pour 100 habitants) dont 16,6 % provenant de communes voisines. En comparaison, le nombre d'enlèvement par an sur voirie par les véhicules de la régie est estimé à 850 000 (dont 52 % de dépôts sauvages et 48 % de RDV en 2011).

Fréquentation des déchèteries de Paris en 2011 (nombre de visites)

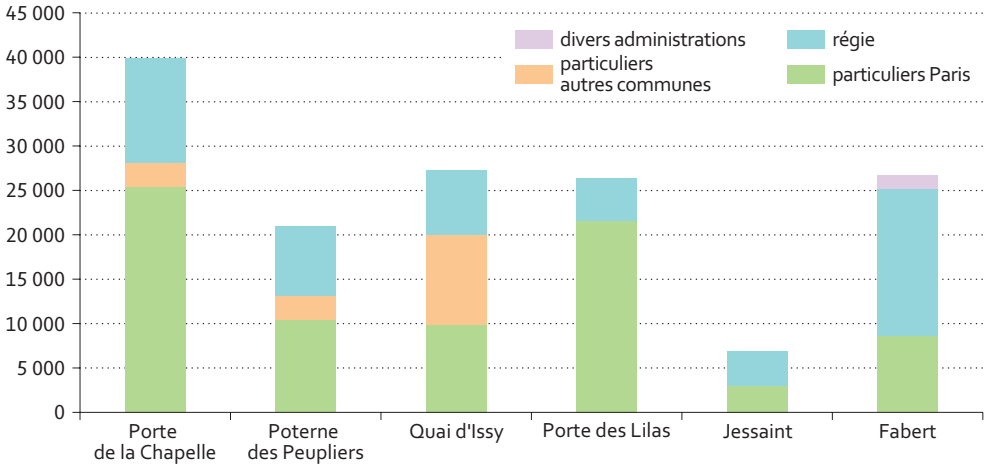

Sources : Apur, DPE

Les raisons d'utilisation des déchèteries

Malgré l'existence d'un service performant de collecte des encombrants sur rendez-vous à Paris, les particuliers peuvent avoir de multiples raisons de venir en déchèterie, une étude de la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT), réalisée en janvier 2011 en fait état :

« ➔**Motivations rationnelles :**

- méconnaissance du service de dépôt sur rendez-vous au 39 75 ou par internet ;
- produits non acceptés à la collecte au porte-à-porte, principalement les gravats ;
- dépôts dépassant les 3 m³ autorisés sur rendez-vous, faisant suite à un déménagement, à des travaux, à un débarras de cave ;
- plus grande liberté : il y a un délai entre la prise de rendez-vous et le dépôt sur trottoir, ce qui impose parfois de trouver une solution de stockage temporaire (local poubelle, cour de l'immeuble, cave), c'est une contrainte ;
- motif de confidentialité dans le cas d'archives et affaires personnelles ;

➔**Conscience citoyenne :**

- gêne causée aux voisins, en particulier ceux du rez-de-chaussée et aux passants qui circulent sur le trottoir. Éventuellement, risque de blessures des passants ou du personnel de collecte ;
- peur de passer pour un fraudeur aux yeux des témoins du dépôt qui ne peuvent pas savoir que le dépôt fait suite à un rendez-vous ;
- sentiment de faire un acte citoyen en prenant en charge ses déchets et en participant au tri. »

Des fréquentations de proximité

L'analyse des cartes de fréquentations des déchèteries met en évidence le critère de proximité dans la fréquentation des sites qu'il s'agisse des arrondissements parisiens ou des communes riveraines pour lesquelles l'accès est possible. En revanche, les taux de visite par habitant sont très faibles pour les communes qui disposent d'une déchèterie sur leur territoire ou à proximité. Ivry-sur-Seine possède la déchèterie du SYCTOM, Sèvres est proche de celle de Meudon, Saint-Denis de celles d'Aubervilliers, Pierrefitte-sur-Seine et Épinay-sur-Seine.

Les sites de la Porte de la Chapelle et de la Porte des Lilas sont les 2 déchèteries les plus visitées par les parisiens avec en moyenne 70 et 59 visites par jour d'ouverture.

La déchèterie de Fabert (7e) enregistrerait le plus de visites de véhicules régie (45 visites par jour exclusivement de la division des 7e et 8e arrondissements).

La déchèterie « Quai d'Issy » est la plus fréquentée par les particuliers non parisiens. Ce site compte autant de visites de parisiens que de visites des habitants des communes autorisées.

moins de 200
de 200 à 800
de 800 à 3200
3200 et plus

Nombre de visites en 2012

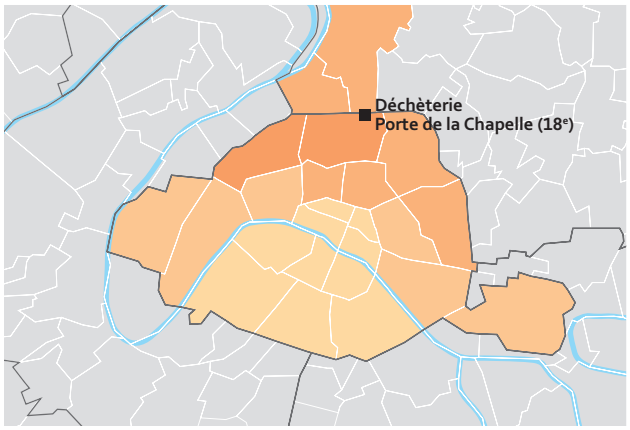

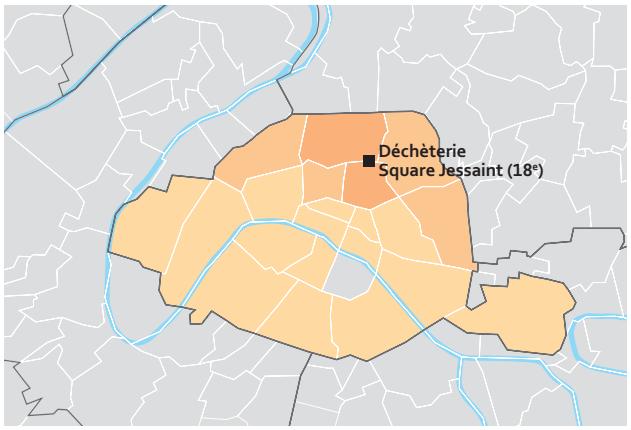

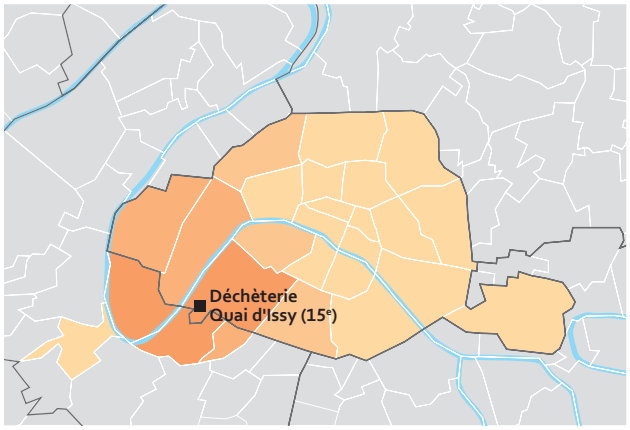

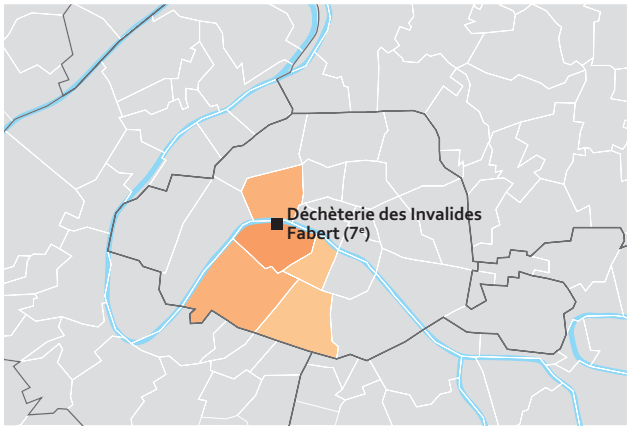

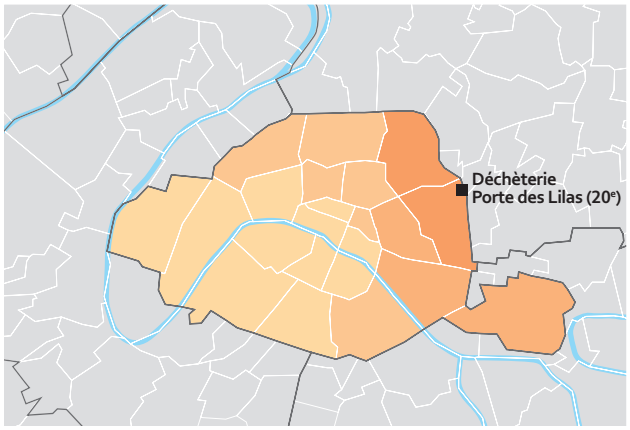

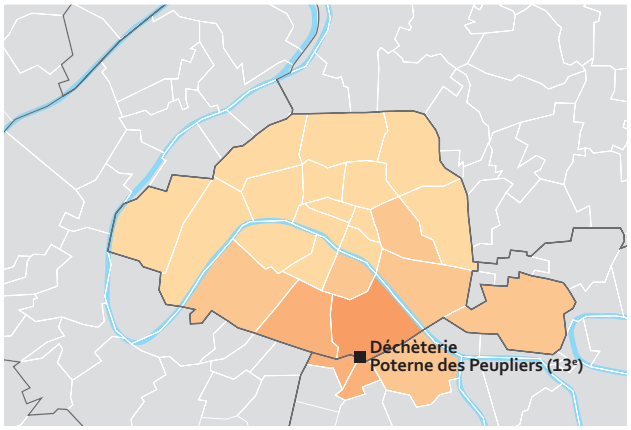

4. Une part « trop » importante de tout venant

En 2012, les caissons « tout venant » représentent :
• 84 % des apports volontaires en déchèterie ;
• 94 % sur les sites réservés à la Régie.

Ces caissons sont ensuite envoyés dans les centres de tri privés sous convention avec le SYCTOM (syndicat intercommunal chargé du traitement) où les déchets sont triés.

Pour les agents de la régie, la déchèterie est avant tout un exutoire. Leur mission première est d'évacuer le plus rapidement possible les encombrants déposés sur voie publique. Le tri peut être vécu comme une contrainte, source de manutentions supplémentaires, il augmente le temps de vidage et augmente les risques d'accident du travail.

Pour les particuliers, le tri peut être l'une des principales motivations des usagers pour venir en déchèterie. L'étude de la DUCT montre d'ailleurs la frustration des usagers qui ont le sentiment d'« un manque d'implication des gardiens et des agents de la régie dans l'acte de tri ». Ils aimeraient être informés sur le devenir des déchets qu'ils apportent en déchèterie.

Tonnages collectés à Paris par déchèterie et par flux, en 2012

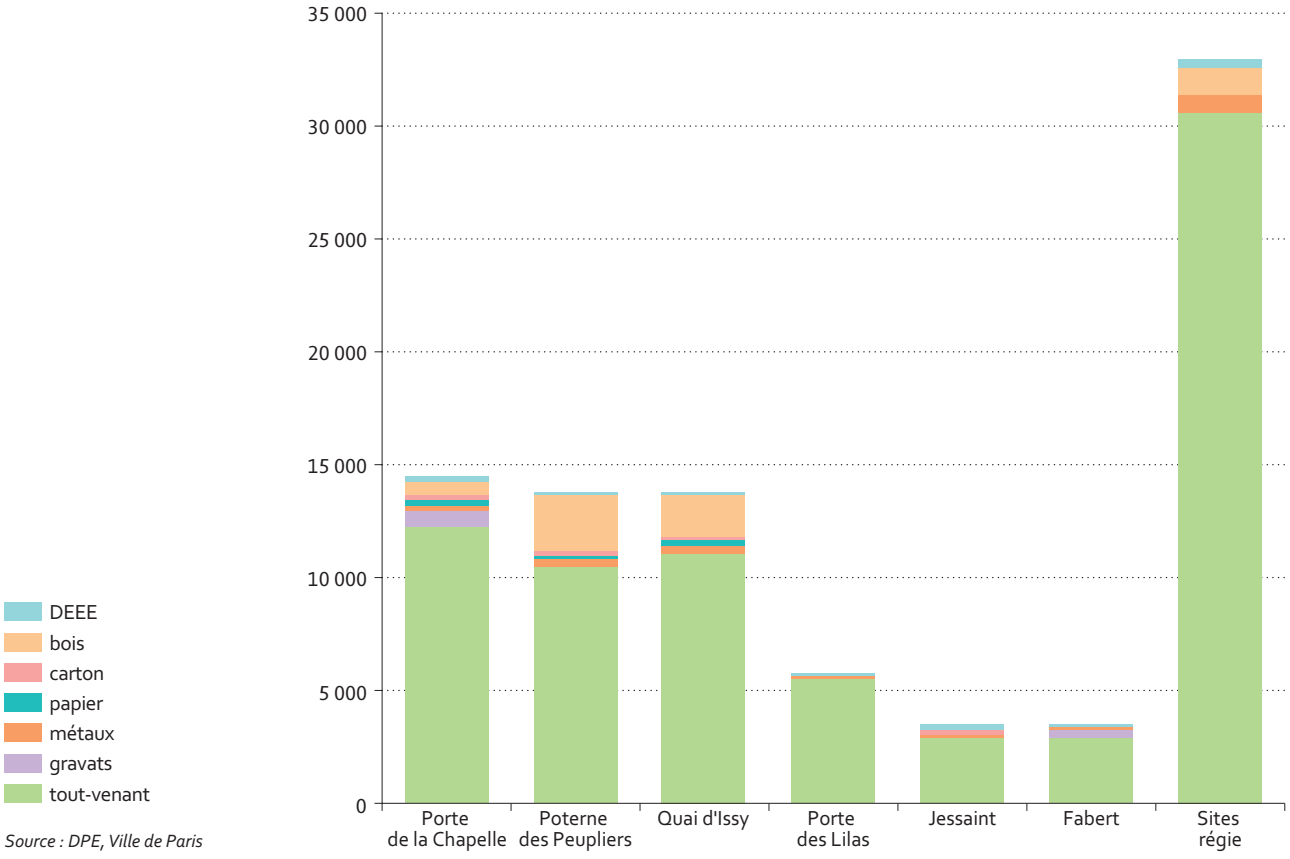

Source : DPE, Ville de Paris

5. L'accès aux professionnels des déchèteries parisiennes

Selon le règlement des déchèteries parisiennes, l'accès est interdit aux professionnels, artisans et entreprises et des déchets des entreprises et artisans produits pour le compte de particuliers sont interdits. Seuls les commerçants parisiens peuvent être admis pour le dépôt des déchets valorisables (cartons, journaux, magazine, ferraille).

Dans la réalité, des entretiens de terrain permettent d'estimer entre 40 et 50 % la part des professionnels fréquentant les déchèteries publiques parisiennes.

Aujourd'hui, le principal constat est que la réglementation est en inadéquation avec les besoins des professionnels. De nombreuses déchèteries publiques dans la zone dense ont fait le choix d'ouvrir sous certaines conditions leurs déchèteries aux professionnels. Il est aujourd'hui nécessaire de s'adapter aux besoins en s'inspirant d'exemples extérieurs. En effet, l'accès illégal des professionnels entraîne son lot de conflits, de corruption dans des lieux dont l'environnement est déjà hostile pour ceux qui y travaillent.

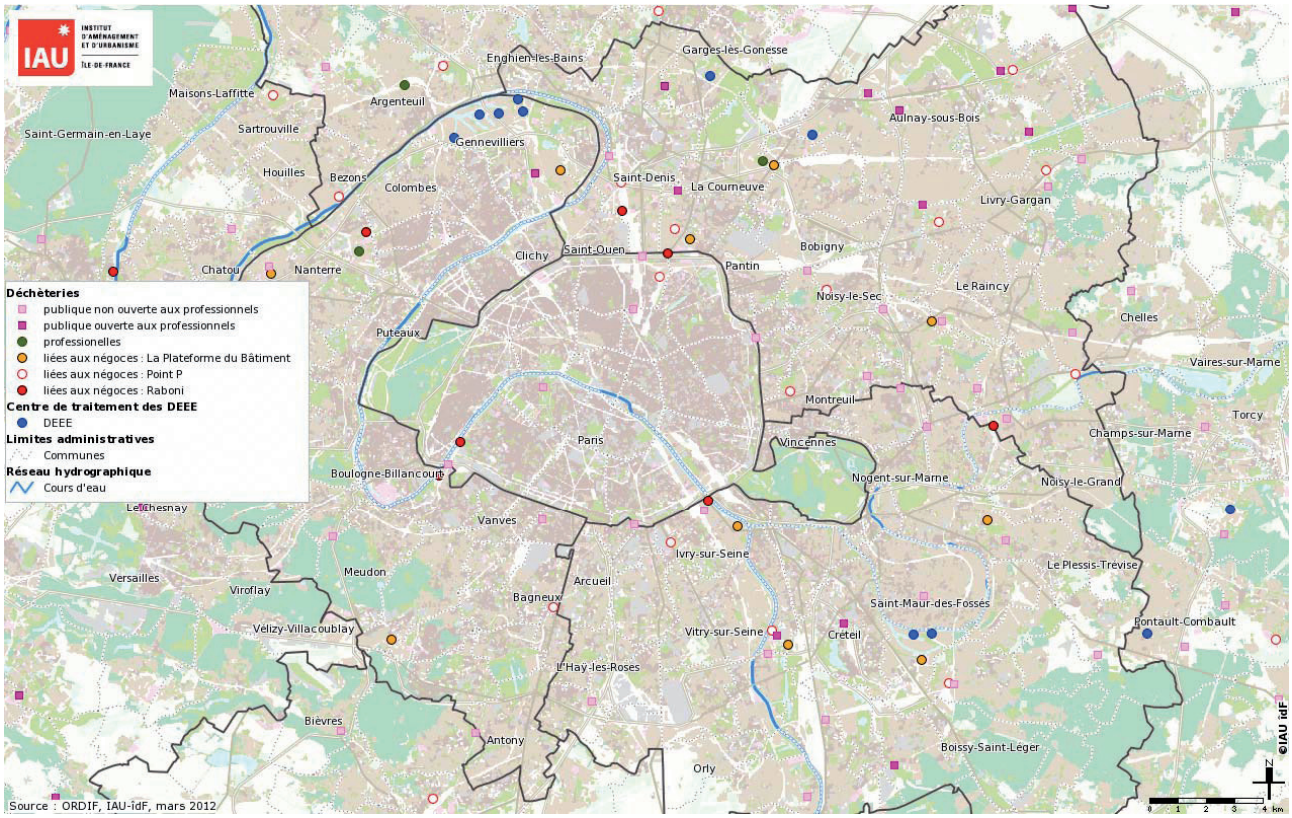

© Apur

Déchèterie du Quai d'Issy

6. Des difficultés d'accès et une mauvaise lisibilité des sites

Les déchèteries parisiennes, comme l'ensemble des services urbains, ont des difficultés à trouver des sites d'accueil liés à la disponibilité du foncier et l'acceptabilité des riverains. Dès lors, on les retrouve dans les délaissés urbains (les dessous ou les abords du Boulevard périphérique, en ouvrage ou sous certaines infrastructures). Si certains sites, notamment la Porte de la Chapelle bénéficient d'une accessibilité routière très forte (avec le BP, l'A1, les boulevards des Maréchaux à proximité immédiate), la lisibilité de leur accès est en revanche souvent problématique pour une première visite.

Extrait du rapport de la DUCT

« D'emblée la recherche des déchèteries plonge le futur usager dans un univers hostile gouverné par des grands axes routiers ou des souterrains ne laissant aucune possibilité d'accès facilité aux piétons. Même la recherche en voiture est rendue très compliquée par la circulation rapide et les échangeurs routiers environnants. Outre la signalétique défaillante, les sites sont enclavés sous les périphériques, sous le métro aérien ou en sous-sol, caractérisés par une ambiance de no man's land ou de chantier de travaux, et où le niveau sonore de la circulation routière est très élevé.

De plus ces espaces ne sont pas protégés des intempéries (sauf Fabert sous les Invalides), ce qui dégrade les conditions de travail des agents. Seule une petite cabine peu chauffée sert de « refuge » et de bureau pour consigner les cahiers et les documents de travail.

La signalétique d'accès aux différents sites est, d'une part, très limitée (peu de panneaux indicatifs) et, d'autre part, imparfaite : de nombreux panneaux indiquent une direction incorrecte, comme c'est le cas pour la déchèterie de Porte de la Chapelle. Les panneaux existants sont, dans la plupart des cas, très peu mis en évidence. L'accès aux différents sites réclame donc une extrême attention de la part des usagers quand panneau il y a. »

© Apur

Déchèterie de Porte de la Chapelle

Phase 2
Éléments prospectifs

A. Quelle stratégie ailleurs en europe ?

Benchmark sur cinq villes européennes : Barcelone, Madrid, Berlin, Londres et Copenhague

La collecte des déchets occasionnels a fait l'objet d'un Benchmark sur 5 villes européennes choisies soit pour leurs similitudes avec Paris (densités importantes en leur centre à Barcelone et Madrid, poids démographique pour Londres), soit parce que situées dans des pays où la tradition du tri est plus ancienne qu'en France (Berlin, Copenhague).

Les éléments qui ont fait l'objet d'examen, en fonction des données disponibles, sont la gouvernance des déchets occasionnels, le système de collecte mis en place, l'insertion des infrastructures et sur les tonnages correspondants (si disponibles).

Il convient de préciser au préalable que le périmètre des déchets occasionnels n'est pas forcément partagé au niveau européen. La notion qui prédomine est celle de déchets recyclables, lesquels intègrent également certains flux des ordures ménagères tels que le papier, le carton, voire le verre. Par conséquent, si les chiffres indiqués sur les quantités collectées permettent d'avoir à l'esprit un ordre de grandeur, ils ne doivent pas être comparés ni entre eux, ni au cas parisien, en raison des périmètres variant des flux de déchets concernés.

La compétence collecte des déchets occasionnels est assurée par la municipalité soit en direct (Barcelone, Madrid) soit par l'intermédiaire d'une société municipale (Berlin, Londres). À Londres, elle est partagée entre certains boroughs et 4 autorités publiques.

Dans les cinq villes, on retrouve un double système reposant à la fois sur un réseau de points de dépôt des déchets occasionnels et sur une collecte au porte-à-porte pour certains flux.

Les déchèteries principales sont dans la plupart des cas implantées dans des « arrières urbains » où la pression foncière et l'acceptation sociale posent moins de problèmes. En revanche, Barcelone, Copenhague et certains boroughs londoniens ont complété le dispositif avec des « centres de recyclage » de proximité, qui n'acceptent qu'une petite partie des flux, les moins volumineux mais les plus courants pour les habitants. Ces points de proximité peuvent avoir un maillage dense (Barcelone) et peuvent aussi inclure un espace dédié au réemploi (Copenhague). À Madrid et à Barcelone, des camions mobiles complètent le dispositif.

Dans toutes les villes, la collecte au porte-à-porte est moins mise en avant. Gratuite à Madrid et Barcelone, elle est payante dans les pays du Nord. En revanche, la part de dépôts clandestins reste importante à Madrid (pas de données pour Barcelone). Au nord, ce dernier aspect n'est pas évoqué.

Dans toutes les villes, l'accent général est mis sur la prévention et la nécessité de réduire la part de déchets par la réparation, le réemploi et d'aller vers un traitement moins coûteux des déchets en les valorisant au mieux.

I. Barcelone, Espagne

Densité de population

- moins de 30 hab/ha
- de 30 à 50 hab/ha
- de 50 à 100 hab/ha
- de 100 à 150 hab/ha
- de 150 à 200 hab/ha
- de 200 à 250 hab/ha
- plus de 250 hab/ha

apur

Barcelone + couronne

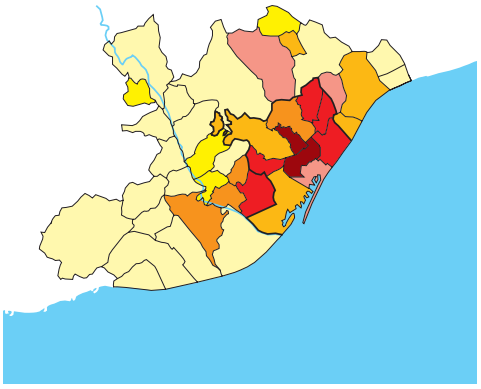

Paris + petite couronne

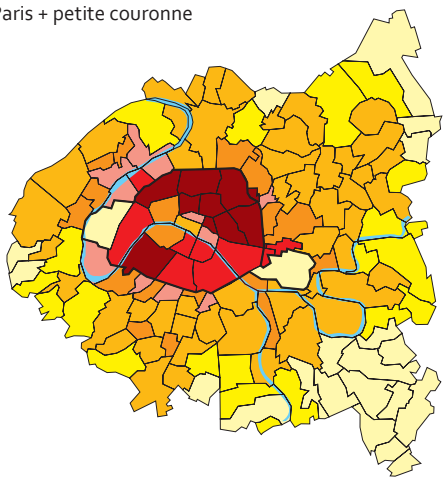

Barcelone (ville) : 1,6 M hab/9 760 ha
Barcelone (aire métropolitaine) : 3,2 M hab/63 600 ha

La gestion des déchets est assurée par la municipalité de Barcelone.

Le tri des déchets est très ancré en Catalogne. Pour les déchets ménagers et assimilés, il repose sur un vaste réseau de points de collecte qui comprend 5 containers correspondant à 5 types de produits. Le maillage est très serré, de sorte que nul ne réside à moins de 100 m d'un point de collecte.

Pour les déchets occasionnels, Barcelone met à disposition un double système avec un réseau de points de collecte, et des collectes en porte-à-porte.

Les points de collecte sont hiérarchisés en 3 niveaux :

- 6 points verts de zone (PVZ, Punts verds Zona) : ils correspondent aux déchèteries classiques avec une large offre de produits collectés. Ils sont ouverts de 8 h à 18 h 30 du lundi au vendredi et de 9 h à 13 h les samedis et dimanches. Sur une surface de 3 000 m² minimum, ils abritent 10 à 20 caissons avec une dissociation des flux entre les visiteurs et le personnel. Ils sont surtout situés en périphérie de la ville, où la pression foncière est moindre. En 2013, ils ont enregistré près de 80 000 visites pour un tonnage global de 14 616 t. (source www.tersa.cat).
- 23 points verts de quartier (PVB, Punts Verds Barrio) : ils correspondent à une mini-déchèterie acceptant une partie seulement des flux (les moins volumineux : D3E, huiles, peintures, médicaments, etc.). Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 14 h puis de 16 h à 19 h 30 ainsi que le samedi de 10 h à 13 h. Ils occupent une petite surface (40 à 50 m², parfois moins) correspondant dans la plupart des cas à des constructions légères sur l'espace public et parfois à des rez-de-chaussée d'immeubles. En 2012, ils enregistraient plus de 450 000 visiteurs pour un tonnage de 1 789 t.
- De très nombreux points verts mobiles (PVM, Punts Verds Mobil) complètent le dispositif sur l'ensemble du territoire municipal. Ils acceptent les petits objets, les même que les points verts de quartier. Concrètement, ces points verts correspondent au stationnement d'un camion sur un site durant une matinée ou une après-midi, à la fréquence d'une fois par semaine. Ils ont connu une fréquentation en 2013 de l'ordre de 210 000 personnes, le tonnage correspondant est d'environ 711 t. Le rayon d'influence de ces points mobiles est estimé à 300 m.

En complément de cette offre, des collectes sont effectuées. Pour les meubles et encombrants, une fois par semaine entre 20 et 22 h, une collecte gratuite est assurée. En dehors de ces créneaux, il est possible de bénéficier d'un enlèvement spécial dans les 36 h Ce dernier service est payant. D'autres collectes spécifiques existent et concernent les gravats (payant), les vêtements, animaux décédés.

Lien ressources (documents en espagnol/catalan) :

- Section gestion des déchets sur le site de la ville de Barcelone : http://w110.bcn.cat/portal/site/MediAmbient/menuitem.0d4d06202ea41e13e9c5e9c5a2ef8a0c/?vgnextoid=3fd579583ad1a210VgnVCM10000074fea8c0RCRD&vgnextchannel=3fd579583ad1a210VgnVCM10000074fea8c0RCRD&lang=es_ES
- Site de la TERSA, compagnie publique métropolitaine en charge de la gestion des déchets, pages consacrées aux points verts de Barcelone : http://www.tersa.cat/es/puntos-verdes-de-barcelona-ciudad_2895

Barcelone : 3 niveaux de points de collecte pour un maillage du territoire fin

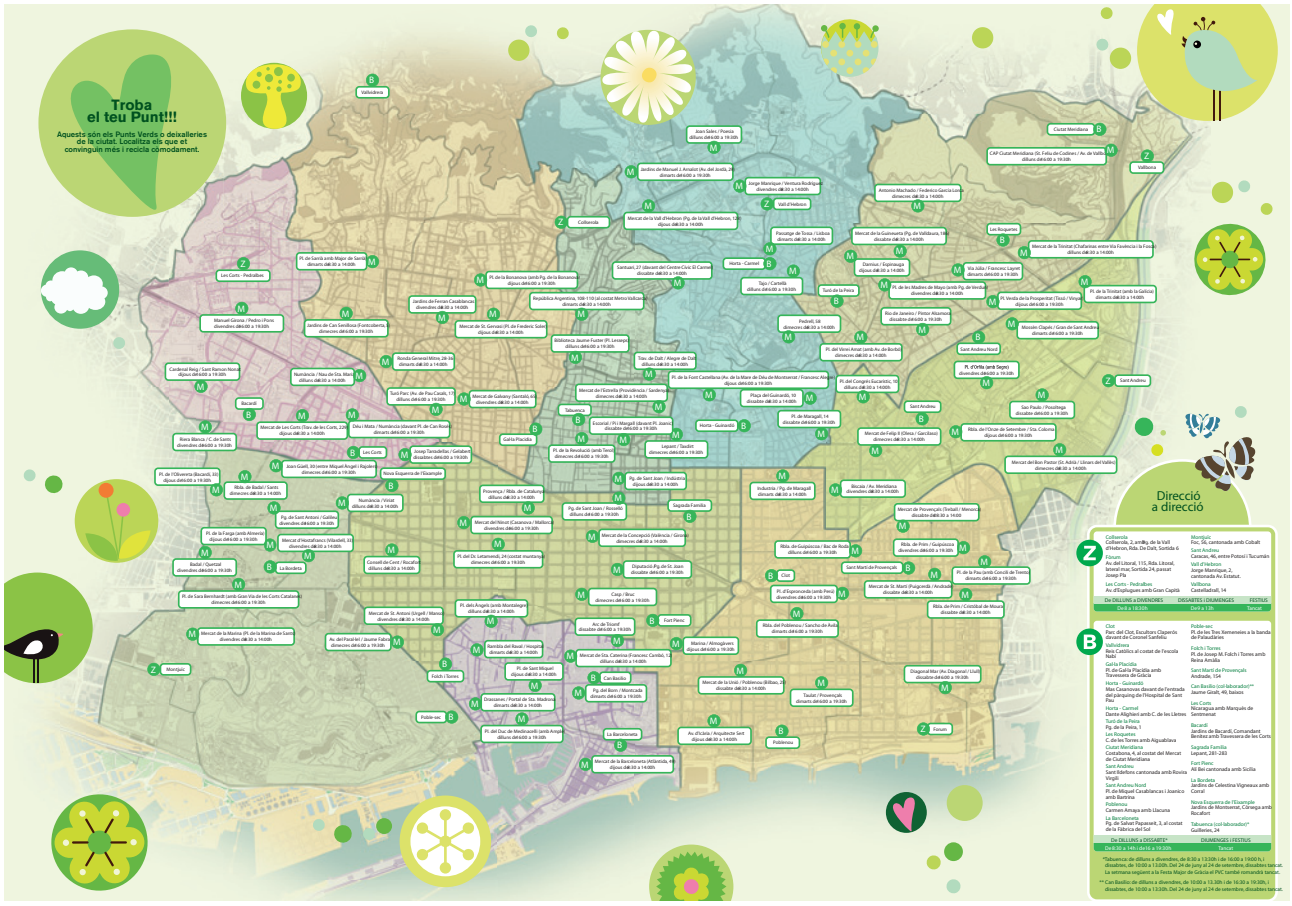

© Ville de Barcelone

Z : déchèteries principales / B : déchèteries de quartiers / M : déchèteries mobiles

Points verts de zone (déchèteries fixes)

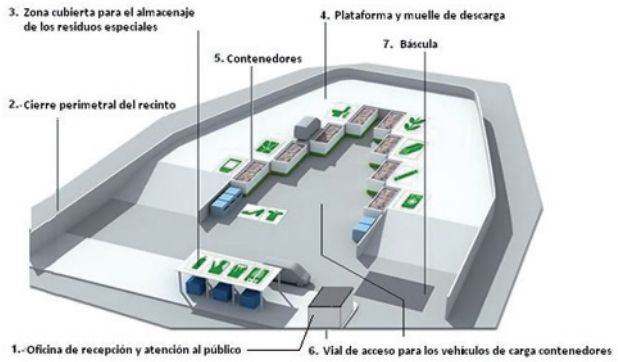

© Ville de Barcelone

Principe d'organisation des déchèteries

© Googlemaps

Déchèterie de Montjuic

© Googlemaps

Déchèterie de Vallbona

© Googlemaps

Entrée de la déchèterie de Vallbona

Points verts de quartier

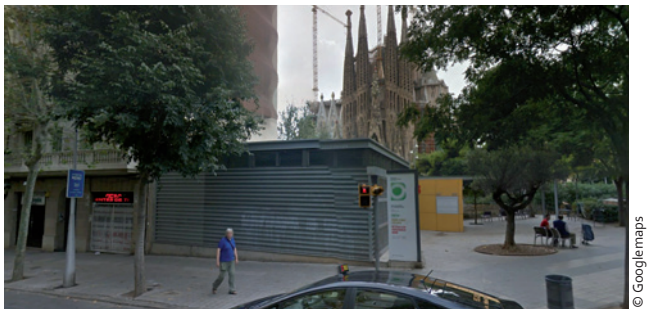
© Googlemaps

Point vert Sagrada

© Googlemaps

Point vert Clot

© Ville de Barcelone

Point vert Barceloneta

© Ville de Barcelone

Intérieur du point vert Barceloneta (en cours d'aménagement)

© Googlemaps

Point vert Tabuenca

© Ville de Barcelone

Intérieur du point vert Tabuenca

© del15xavii_xavo

Point vert mobile

II. Madrid, Espagne

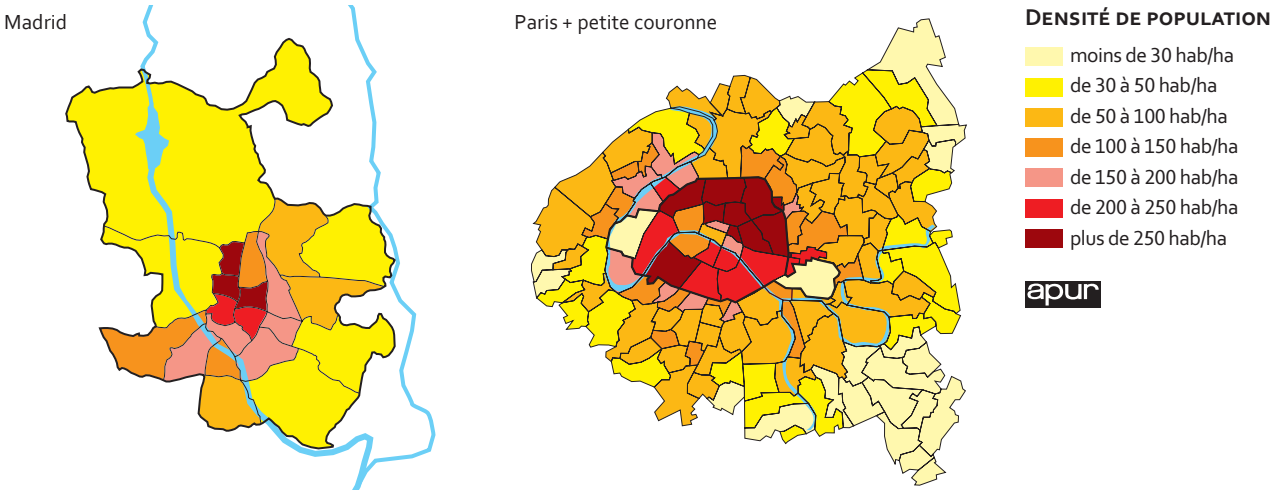

Madrid (Ville) : 3,2 M hab/60 700 ha

À Madrid, la collecte des déchets occasionnels est sous l'autorité de la Ville de Madrid.

Il est assuré par un réseau de déchèteries fixes et mobiles, ainsi que par la collecte au porte-à-porte sur rendez-vous.

Le dispositif de points de collecte compte 16 emplacements fixes de points propres (punto limpio), l'équivalent des déchèteries parisiennes qui acceptent de nombreux flux à l'exception des gravats et 21 points mobiles (stationnement d'un camion adapté une fois par semaine, durant 1 h 30) qui quant à eux n'acceptent que certains flux (huiles, piles, vêtements et chaussures, cartouches, radiographies, petits D3E, etc.) dans certaines limites de quantité. Les déchèteries fixes sont situées pour la plupart en zone périphérique et ne présentent pas de caractère paysager significatif. Elles sont ouvertes du lundi au samedi de 8 à 20 h et le dimanche matin de 9 à 14 h.

L'examen des données disponibles quant à la collecte en 2011 montre toutefois une part très importante de dépôts clandestins (340 000 dépôts clandestins comptabilisés contre 50 000 rendez-vous pris pour les flux meubles).

Les données de fréquentation des déchèteries en 2011 indiquent 352 000 visiteurs correspondant à une collecte de 12 471 t, soit environ 35,5 kg/visiteur. À noter que le nombre de visiteurs augmente significativement depuis 2005 en ayant été multiplié par 4. Les points mobiles ont quant à eux enregistré 90 000 visiteurs pour 191 t, soit 2,1 kg par visite.

Liens ressource (documents en espagnol) :

- Bilan d'activités de l'année 2011 de la direction de l'environnement en charge de la gestion des déchets et de la propreté (cf. pp 56-80 en particulier sur les déchets occasionnels) : http://www.madrid.es/UnidadWeb/Contenidos/Publicaciones/TemaMedioAmbiente/Memoria2011/Ficheros/2011_DGGAU. pdf
- Localisation des points fixes et mobiles : https://maps.google.es/maps/ms?ie=UTF8&hl=es&msa=0&msid=101099372197898237033.00045b7ae1da4f619d93c&ll=40.429701,-3.685226 & spn = 0.182937,0.391388 & z = 11 & source = embed

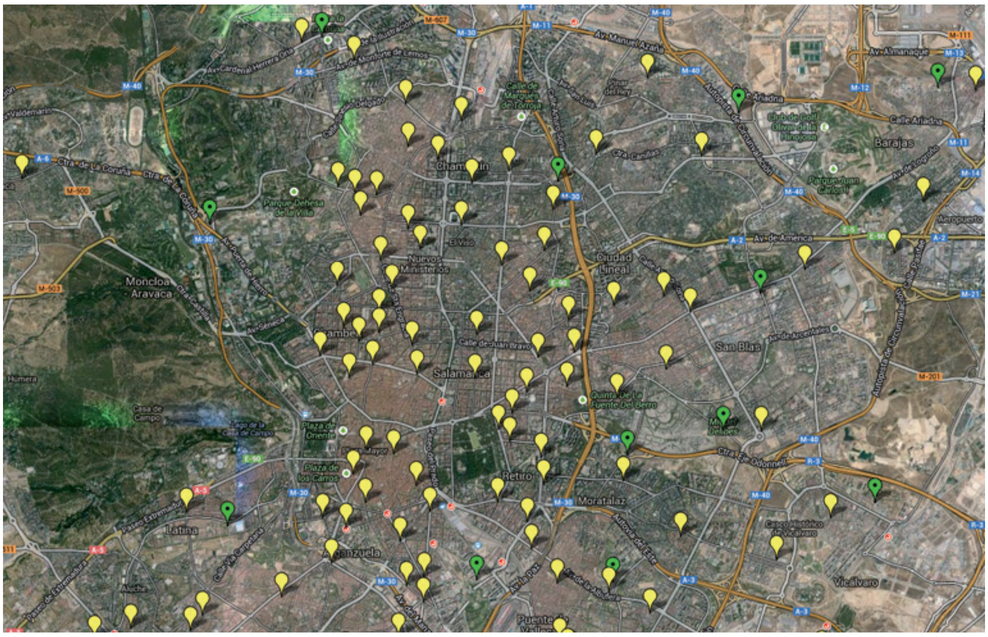

© Googlemaps

Localisation des déchèteries fixes (points verts) et des points mobiles (jaune) à Madrid

© Googlemaps

Entrée de la déchèterie Carabanchel (une des 16 déchèteries fixes madrilènes)

© Ville de Madrid

Point propre mobile à Madrid

© Ville de Parla

Point propre mobile à Parla

© EnBuenaLid

Point propre mobile à Valladolid

III. Londres, Royaume-Uni

Londres

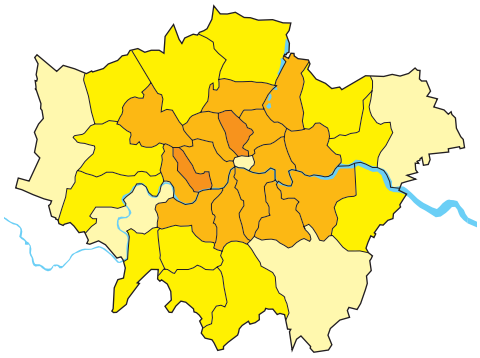

Paris + petite couronne

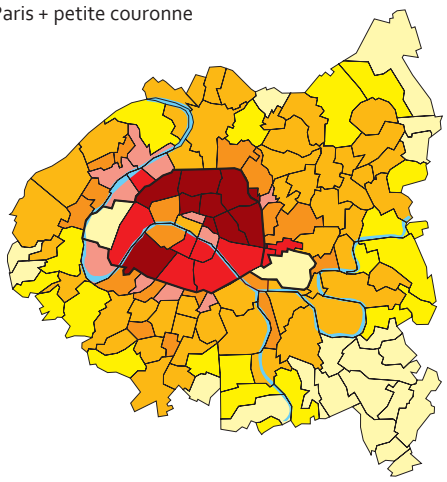

Densité de population

- moins de 30 hab/ha
- de 30 à 50 hab/ha
- de 50 à 100 hab/ha
- de 100 à 150 hab/ha
- de 150 à 200 hab/ha
- de 200 à 250 hab/ha
- plus de 250 hab/ha

apur

Grand Londres : 8,2 M hab/157 800 ha

La gouvernance de la collecte des déchets est particulièrement fractionnée sur le périmètre du Grand Londres, en dépit de l'autorité du Grand Londres qui a tenté sans succès de l'unifier. Ce sont les 32 boroughs (communes) du Grand Londres qui ont compétence en la matière. Parmi eux, vingt et un ont transféré cette compétence à 4 autorités des déchets (East London Waste Authority, North London Waste Authority, West London Waste Authority, et Western Riverside Waste Authority). Les onze autres ainsi que la City of London assurent eux-mêmes cette compétence, ce qui n'empêche pas certains rapprochements à l'instar du South London Waste Partnership qui concerne 4 boroughs. Cette diversité des gestionnaires de la collecte des déchets se reflète dans les modes de collecte des encombrants, et, en cela, est assez proche de la situation de la métropole du Grand Paris.

Dans la plupart des boroughs, coexiste le double système de collecte : en porte-à-porte et dépôts en « centre de réutilisation et de recyclages ».

Il existe 41 centres de recyclage (RRC) disséminés sur le territoire du Grand Londres. Ces déchèteries accueillent de nombreux flux à l'exception des déchets dangereux. Comme à Paris, c'est la superficie disponible qui détermine le nombre de bennes disponibles et donc la diversité des flux acceptés. Les plus petites comptent 5-6 bennes. Dans la plupart des cas, elles sont installées dans les secteurs les moins denses de la ville. Pour les quelques boroughs n'accueillant pas de déchèteries (Kensington, City of London, etc.), les autorités locales offrent toujours un accès négocié à une déchèterie voisine. Dans le cas de Kensington, à titre d'exemple, un réseau de 17 mini-déchèteries de proximité vient aussi pallier l'absence de déchèterie. Elles acceptent D3E, vêtements et chaussures, piles, néons, livres ainsi que les déchets ménagers recyclables (équivalent aux bacs jaunes parisiens).
Pour accéder aux déchèteries, il faut impérativement justifier de son domicile dans l'autorité compétente, voire du paiement de sa taxe sur les ordures ménagères. De rares déchèteries autorisent l'accès à ceux qui ne peuvent le justifier ou à d'autres moyennant un droit d'entrée (10 £). Pour limiter l'accès des professionnels, des restrictions sont généralement appliquées sur le type de véhicule pouvant accéder à ces déchèteries. Les horaires d'ouverture des déchèteries sont variables de l'une à l'autre. En général, elles ouvrent autour de 7 h 30-8 h jusqu'à 15 h 30-16 h du lundi au vendredi. Certaines d'entre elles sont ouvertes le samedi et/ou le dimanche matin, voire les jours fériés.
Les services de collecte sur rendez-vous sont payants (10 £ à 30 £ le forfait pour 5 objets, et davantage au-delà). Il peut être différencié selon les flux (déchets verts, gros électroménager, etc.).

Le Grand Londres a élaboré en 2011 un nouveau plan stratégique sur les déchets avec un double objectif de réduction des volumes et de leur meilleure valorisation dans une optique nettement marquée de réduction des coûts des déchets. Cela se traduit aujourd'hui par de nombreuses campagnes de communication sur l'importance du tri et du réemploi.

Liens ressources (documents en anglais) :

- Pages sur la stratégie du Grand Londres en matière de gestion des déchets (novembre 2011) incluant les liens de téléchargement des documents pdf : http://www.london.gov.uk/priorities/environment/publications/the-mayors-waste-management-strategies
- Annuaire de réemploi : http://www.londonreuse.org/
- Page d'information sur les déchèteries de la commune de Croydon : http://www.croydon.gov.uk/environment/rrandw/recyclingsites
- Page d'information sur les mini-déchèteries de Kensington : http://www.rbkc.gov.uk/environmentandtransport/domesticrecyclingandrubbish/collections/minirecyclingcentres.aspx
- Exemples des fortes restrictions sur les fourgonnettes pour la Western Riverside Authority : http://www.wrwa.gov.uk/recycle/reuse_and_recycling_centres/bringing_a_van_or_trailer_to_the_tip.aspx

Grand Londres : les 41 déchèteries fixes

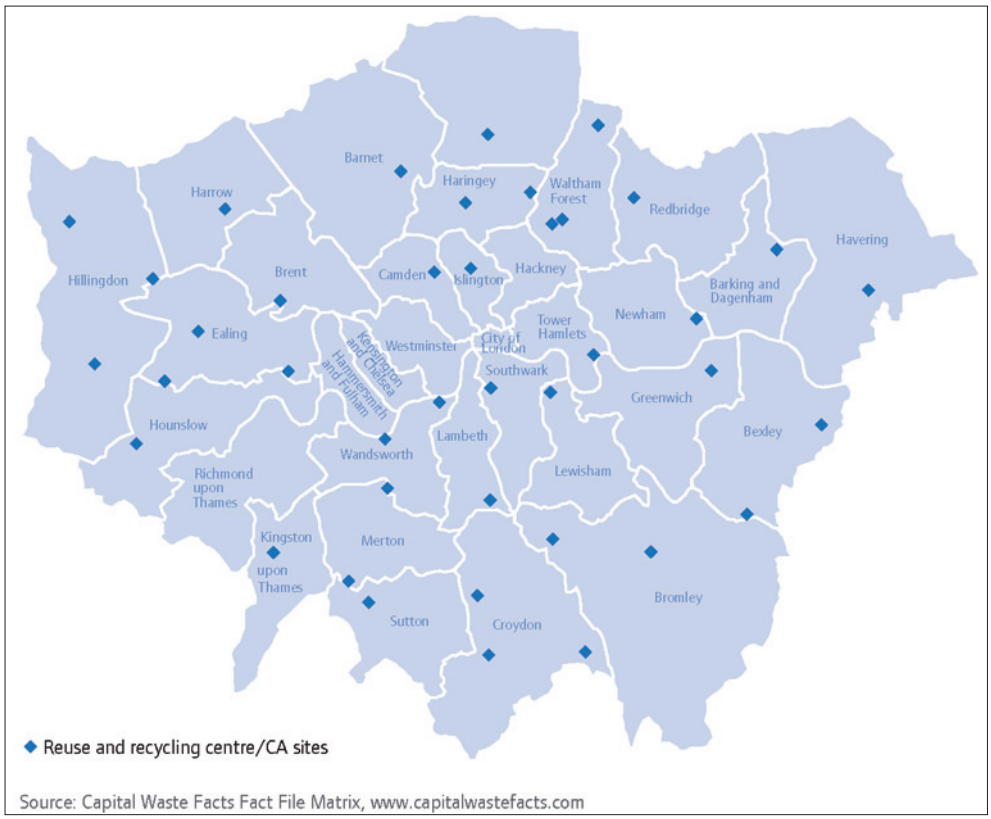

Source: Capital Waste Facts Fact File Matrix, www.capitalwastefacts.com

© Capital Waste Facts

© Googlemaps

Vue extérieure de l'une des déchèteries de Croydon (Purley)

© Googlemaps

Vue extérieure de l'une des déchèteries de Hamlets Towers (Yabsley Street)

© Googlemaps

Vue extérieure de l'une des mini-déchèteries de proximité de Kensington (Denyer Street)

You can drop off recyclables or household waste (but not large quantities of DIY-type waste or trade waste) using a car or motorcycle, by bicycle or on foot, free of charge. The following types of vehicle (without trailer) are allowed:

- Cars (saloons, hatch, estate etc.)
- 4 x 4 passenger vehicles (not open backed models)
- People Carriers
- Black Cabs
- Motorcycles
- Bicycles

Note: Toyota Hilux, Ford Ranger or Mercedes Vito type vehicles are not deemed to be cars.

Your car must not be modified to carry goods (e.g. seats removed, side and/or back windows blacked out) and must be under two metres in height.

© Ville de Croydon

Exemple de restrictions d'accès appliquées aux véhicules à Croydon

V. Copenhague, Danemark

Copenhague (ville) : 0,56 M hab/8825 ha

Les déchets sont gérés à Copenhague par une société municipale, l'Amager Resource Center (ARC). Pour les déchets occasionnels, des points de collecte sont proposés aux habitants. Un service de collecte au porte-à-porte gratuit existe également mais est assuré 4 fois par an en ce qui concerne les encombrants. En dehors de ces 4 collectes annuelles, un service de collecte sur rendez-vous est également disponible, c'est un service payant.

Les points de collecte sont de deux niveaux :

- 10 « centres de recyclages », l'équivalent des déchèteries parisiennes accepte 30 types de déchets. Ce sont généralement des emprises de 3 000 m² au minimum. Elles acceptent les déchets des seuls ménages mais leur accès est restreint aux véhicules de 3,5 t maximum, avec éventuellement une remorque. Elles sont davantage localisées en dehors du centre de Copenhague, dans des quartiers où la pression foncière est moindre. Leurs horaires d'ouverture sont variables, généralement du lundi au vendredi de 10 à 17 h, ainsi que le samedi et le dimanche pour certaines.
- 5 centres de recyclage de proximité (Nærgenbrugsstationer) : ils complètent le maillage sur les zones plus centrales et plus denses et sont strictement réservés aux habitants. Ils n'accueillent qu'une partie des flux (11 types de déchets : quelques déchets dangereux, les D3E, le fer et le métal, le papier et le carton, le verre, le PVC, le plastique dur) et refusent les déchets verts et les gravats. Ils occupent une surface inférieure à 1 000 m². Ils sont ouverts 3 jours par semaine (dont 1 durant le week-end). Si l'accès des véhicules n'est pas autorisé, des chariots sont disponibles.

L'ensemble de ces 15 sites dispose d'un « espace d'échange » en vue du réemploi, qu'il s'agisse d'un caisson pour le réemploi ou d'un local accessible équipé d'étagères sur lesquelles les habitants déposent ou prennent ce qui présente un intérêt à leurs yeux.
L'accès aux déchèteries est gratuit pour les habitants, les frais étant couverts par la taxe sur les ordures ménagères. Les habitants de Copenhague ont par ailleurs la possibilité d'accéder aux déchèteries des communes voisines dans le respect des règles de celles-ci.

À noter l'initiative du site Storskrald, qui consiste à mettre en place en plus des containers qu'ils gèrent dans certaines déchèteries du Danemark, des containers « virtuels » qui consistent en une mise en relation entre habitants souhaitant se débarrasser d'objets et d'autres qui en recherchent par la mise en ligne d'annonces. Ce site intègre par ailleurs le catalogue des objets contenus dans les containers « physiques » gérés par l'association et d'autres structures de réemploi tant qu'elles s'inscrivent dans une dimension sociale à but non lucratif. Enfin, ce site propose aussi un annuaire des réparateurs afin de favoriser le prolongement de la durée de vie d'un objet.

Liens ressources (documents en danois) :

- Page consacré au recyclage sur le site de la Ville de Copenhague : http://www.kk.dk/da/borger/bolig/affald/genbrugsstationer
- Dépliant sur les flux acceptés et les limitations en déchèterie : http://www.a-r-c.dk/media/107284/Sorteringsvejledning-web.pdf
- Guide du tri : http://www.a-r-c.dk/media/210764/SorteringsvejledningOkt2013.pdf
- Carte des centres de recyclage : http://www.a-r-c.dk/privat/genbrugsplads/find-genbrugsplads
- Le site Storskrald : http://www.storskrald.dk/#

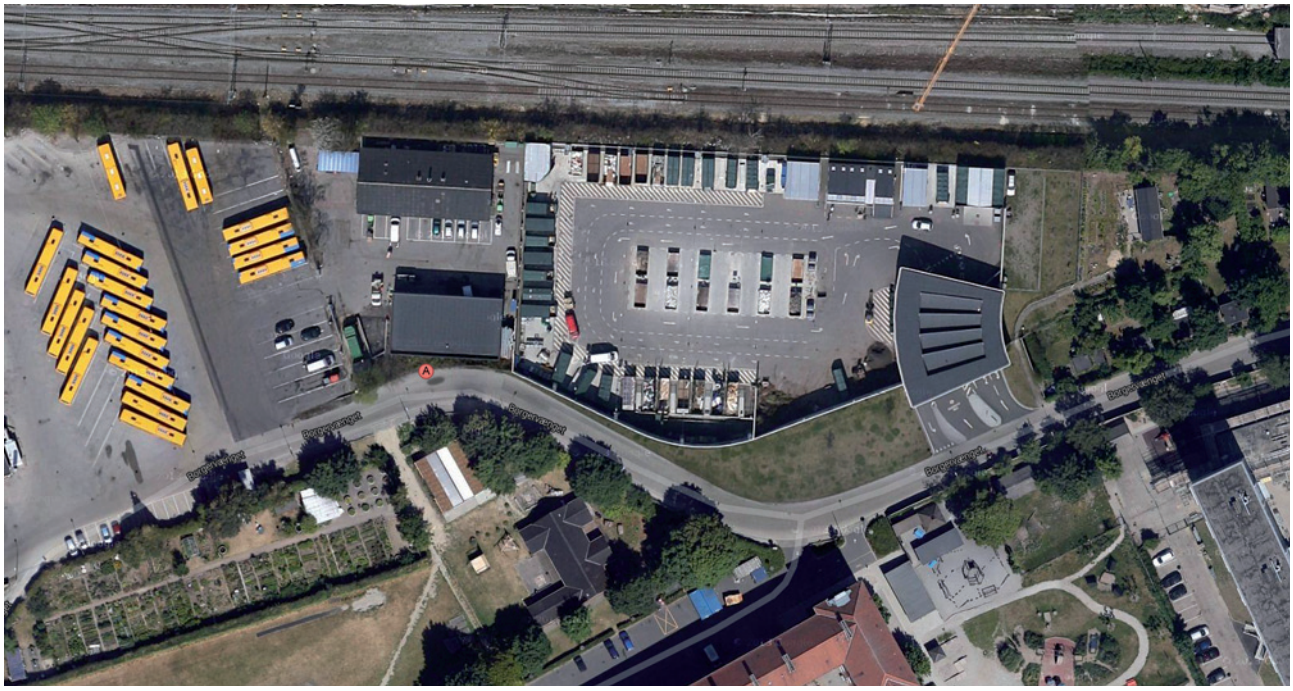

© Googlemaps

Déchèterie de Borgervænget

© Googlemaps

Vue extérieure de la déchèterie de proximité de la rue Gartnergade en secteur dense

© ARC et Ville de Copenhague

Espace dédié au réemploi au sein des déchèteries

© ARC et Ville de Copenhague

Espace dédié au réemploi au sein des déchèteries

IV. Berlin, Allemagne

Berlin

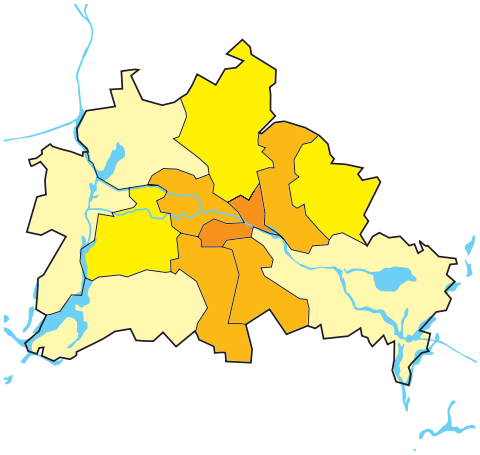

Paris + petite couronne

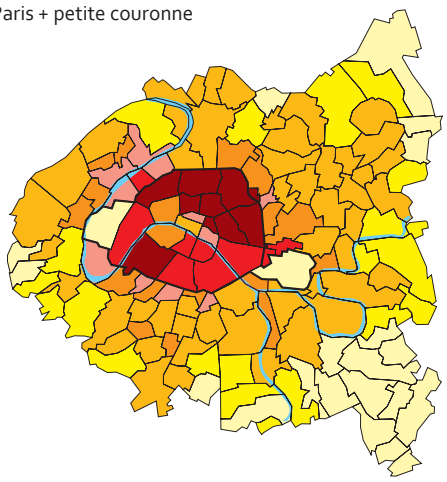

Densité de population

- moins de 30 hab/ha
- de 30 à 50 hab/ha
- de 50 à 100 hab/ha
- de 100 à 150 hab/ha
- de 150 à 200 hab/ha
- de 200 à 250 hab/ha
- plus de 250 hab/ha

apur

Berlin (Land) : 3,4 M hab/89 200 ha

À Berlin, la gestion des déchets est sous l'autorité de la Berliner Stadtreinigung (BSR), une société municipale en charge des déchets et de l'entretien des voiries.
La collecte des déchets occasionnels est opérée grâce à un réseau de centres de recyclages (RecyclingHof) ainsi que par un service de collecte au « porte-à-porte », service sur rendez-vous et payant (50 € min pour 5 m³).

Les 15 points de collecte, l'équivalent des déchèteries parisiennes, sont ouverts de 7 h à 17 h en semaine sauf le jeudi où ils sont ouverts jusqu'à 19 h 30, et le samedi de 7 h à 15 h 30. Ils acceptent en particulier les encombrants, certains produits polluants, et les D3E. Les apports sont pour la plupart gratuits pour les particuliers mais limités en volume et ou en quantité. Ainsi, les encombrants sont limités à 2 m³ pour les particuliers par jour. Au-delà, ils doivent être amenés sur un site précis et sont facturés en fonction de leur poids (120 €/t, avec un minimum de 35 €). Les flux payants concernent les déchets verts, les pneus, les ordures ménagères, les gravats (1,60 € les 10 l, soit 160 € le m³). Les 15 centres de recyclage sont plutôt situés dans des secteurs de faible densité et intensité urbaine, et ne font pas l'objet d'un soin particulier quant à leur insertion paysagère.

Les encombrants ainsi récupérés (dépôts + collecte) ont représenté, en 2012, 103 000 t. La totalité de ces déchets a fait l'objet de valorisation. À noter que le tonnage collecté dans les centres de recyclages est de 137 130 t, chiffre qui inclut également d'autres flux (verre, papier, etc.).

Liens ressources (documents en allemand) :

- Données 2012 disponibles sur les déchets : http://www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/abfall/bilanzen/2012/bilanz2012.pdf et http://www.bsr.de/assets/downloads/BSR-Entsorgungsbilanz_2012_-_Internet.pdf
- Carte des Déchèteries : http://www.bsr.de/9390.html
- Détail des flux acceptés en déchèteries (et tarifs) : http://www.bsr.de/assets/downloads/bsr_preislisten_recyclinghof.pdf
- Caractéristiques et tarifs du service de collecte en « porte-à-porte » : http://www.bsr.de/14376.html
- Annuaire de réemploi : http://www.trenntstadt-berlin.de/map/

© BSR

Les 15 déchèteries berlinoises (RC Hof)

© BSR

Accès à une déchèterie berlinoise pour les particuliers

© BSR

Entrée de l'une des 15 déchèteries berlinoises

B. Quel type de collecte proposer demain à Paris pour les déchets occasionnels ?

I. Éléments de diagnostic

La collecte des déchets occasionnels à Paris est aujourd'hui assurée principalement par un système de collecte au « porte-à-porte » qu'il s'agisse de dépôts déclarés ou clandestins, complétés des apports aux sept déchèteries parisiennes existantes. Mais, ce système est jugé coûteux, et surtout le tri est encore perfectible, 80 % des déchets occasionnels parisiens étant adressé au SYCTOM comme du « tout-venant ».

Face à ce double enjeu économique et environnemental, comment faire évoluer le système actuel pour d'une part réduire la part des déchets et en améliorer le tri, et d'autre part, en alléger le coût pour la collectivité ?

1. Le rôle prépondérant du « porte-à-porte »

À Paris, la collecte sur l'espace public d'objets déclarés et clandestins dite collecte en « porte-à-porte » assure 92 % du total des enlèvements et apports des déchets occasionnels. Les apports en déchèterie pèsent 8 % de ce total (chiffres 2012).

Répartition des modes de collecte à Paris

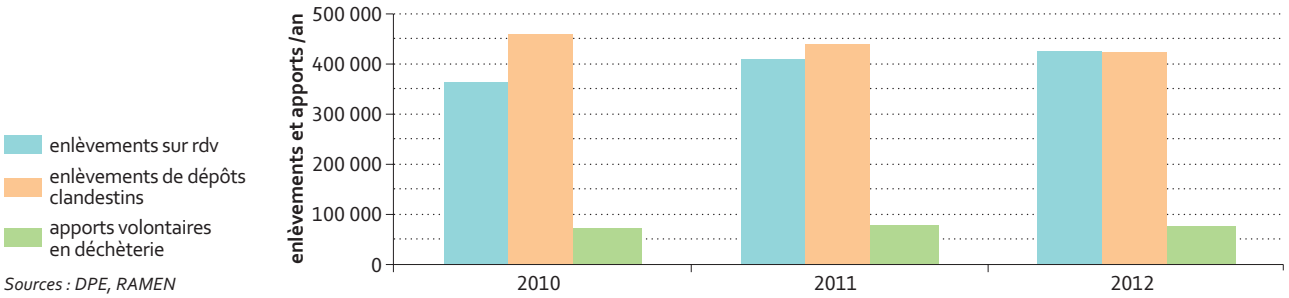

Sources : DPE, RAMEN

Plusieurs raisons expliquent cette nette prédominance :

- La collecte à domicile est un système souple très adapté aux caractéristiques de la population parisienne et de leur cadre de vie : des ménages majoritairement non motorisés, des logements plus petits offrant peu de solution de stockage même temporaire, une circulation automobile souvent ralentie qui dissuade le voyage à la déchèterie, etc.
- Un système de prise de rendez-vous mieux connu du grand public après les campagnes d'information menées, multicanal (téléphone, internet), performant, et réactif : Ainsi, il est possible de prendre rendez-vous en fin de matinée pour un enlèvement en début d'après-midi, de ce fait, l'encombrement sur la voie publique reste limité.
- Le sentiment d'alimenter le premier « caisson de réemploi » qu'est l'espace public, certains objets étant rapidement récupérés par des habitants ou des « glaneurs » avec des conséquences positives (le réemploi et donc la prolongation de vie de l'objet) ou négatives (présence de résidus dangereux sur l'espace public après la dissection d'un appareil afin d'en retirer certains composants), sans qu'il soit aujourd'hui possible d'estimer le poids de ces « bons » ou « mauvais » récupérateurs.

Aujourd'hui, le système du porte-à-porte est profondément ancré dans les habitudes des parisiens, même s'il évolue dans sa forme avec davantage de dépôts déclarés au détriment des dépôts clandestins, conséquence des campagnes de promotion du service de collecte et de sensibilisation à la gêne occasionnée et au risque de verbalisation.
Dans un contexte où les tendances vont plutôt vers une baisse constante du taux de motorisation et le maintien d'un prix très élevé du m², il n'y a à première vue pas de raison de le remettre en cause dans son principe.

Toutefois, deux critiques peuvent être formulées sur ce système : d'une part, il est jugé très coûteux pour la collectivité, la collecte d'un objet étant 3 à 4 fois plus chère en porte-à-porte qu'en déchèterie ; d'autre part, il est peu performant du point de vue du tri, la plupart des objets ramassés sur la voie publique étant orienté vers le flux « tout-venant » soit par manque de temps du personnel chargé de la collecte soit par un manque de place sur les terrains relais de la Ville pour abriter un nombre suffisant de bennes permettant le tri.

À l'avenir, deux scénarii d'évolution de ce système pourraient être envisageables :
- Maintenir ce système dans son principe actuel (service gratuit). Cela impliquerait dès lors de trouver des emplacements pour les points-relais afin d'améliorer le tri des objets par les agents municipaux.
- Remettre en cause son fonctionnement actuel (suppression, mise en place d'un système payant à l'instar des villes du nord de l'Europe). Cela impliquera de mettre en place au préalable des solutions alternatives de proximité pour limiter une hausse du nombre de dépôts sauvages.

2. La desserte actuelle du territoire par les déchèteries

En 2014, la Ville de Paris met à disposition de ses habitants (et de quelques autres communes) 7 déchèteries (Poterne, Chapelle, Issy, Carnot, Jessaint, Fabert, et Lilas). 4 autres sont projetées sur le territoire parisien (Montreuil, Ménilmontant en 2018, Pantin en 2015, ainsi qu'une déchèterie mobile à Batignolles) en 2014.

L'analyse de l'origine des visiteurs des déchèteries parisiennes a clairement mis en évidence l'importance de la proximité dans la fréquentation des Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE). Ainsi, la desserte du territoire parisien a été estimée selon deux modes de transport : la voiture et la marche à pieds sur une distance temps d'environ 10 minutes, soit une distance de 500 m pour le piéton (3 km/h) et à 2 500 m pour l'automobiliste (15 km/h). À noter que ces aires de couvertures sont basées sur des cheminements réels, qui prennent en compte la taille, la morphologie des îlots, et les coupures urbaines. À partir de ces aires de desserte, les populations correspondantes ont été estimées.

En considérant les déchèteries fixes, la population parisienne desservie à 2 500 m est de 1,6 million d'habitants, soit 70 % de la population parisienne. Mais à 10 minutes à pieds (500 m), ce ne sont que 61 000 personnes (3 %) qui sont desservies.

Dans le détail, comme le montre le tableau suivant, la population théorique desservie par les CVAE varie ainsi du simple au double entre Carnot et Jessaint. Mais cette amplitude ne se retrouve pas forcément dans les tonnages, car d'autres facteurs peuvent peser comme le nombre de flux accueillis ou encore l'accessibilité routière. Ainsi, le CVAE de la Porte de la Chapelle qui bénéficie d'une très bonne accessibilité (A1, Boulevard périphérique, boulevard des Maréchaux) et qui accueille l'ensemble des flux est le centre qui enregistre le tonnage le plus fort (19 233 t en 2012). À l'inverse, Jessaint qui accueille les flux encombrants, bois, D3E, métaux et gravats, est doté d'une accessibilité moins bonne du fait des nombreux encombrements sur le secteur du boulevard de la Chapelle et n'enregistre que 3 595 t.

Population desservie par les déchèteries parisiennes en 2014

	à moins de 500 m		à moins de 2 500 m		
	à Paris	hors Paris	à Paris	hors Paris	TOTAL
Fabert	6 361	-	269 805	-	269 805
Carnot	9 671	-	210 891	-	210 891
Porte de la Chapelle	6 263	238	283 758	44 006	327 764
Porte des Lilas	7 090	-	238 201	-	238 201
Poterne des Peupliers	1 910	10 904	181 003	17 052	198 055
Quai d'Issy	750	423	199 236	114 367	313 603
Square Jessaint	28 979	-	576 297	-	576 297

Source : DPE, Ville de Paris

Sur les 3 départements de la petite couronne, 39 déchèteries fixes complètent le dispositif, ainsi que 33 emplacements pour déchèteries mobiles. En ne considérant que l'offre en déchèterie fixe, la population ainsi desservie approche les 4 millions d'habitants, soit 59 % des habitants du futur territoire de la métropole du Grand Paris.

Desserte réelle des déchèteries publiques tenant compte des limites de territoire des gestionnaires de ces équipements

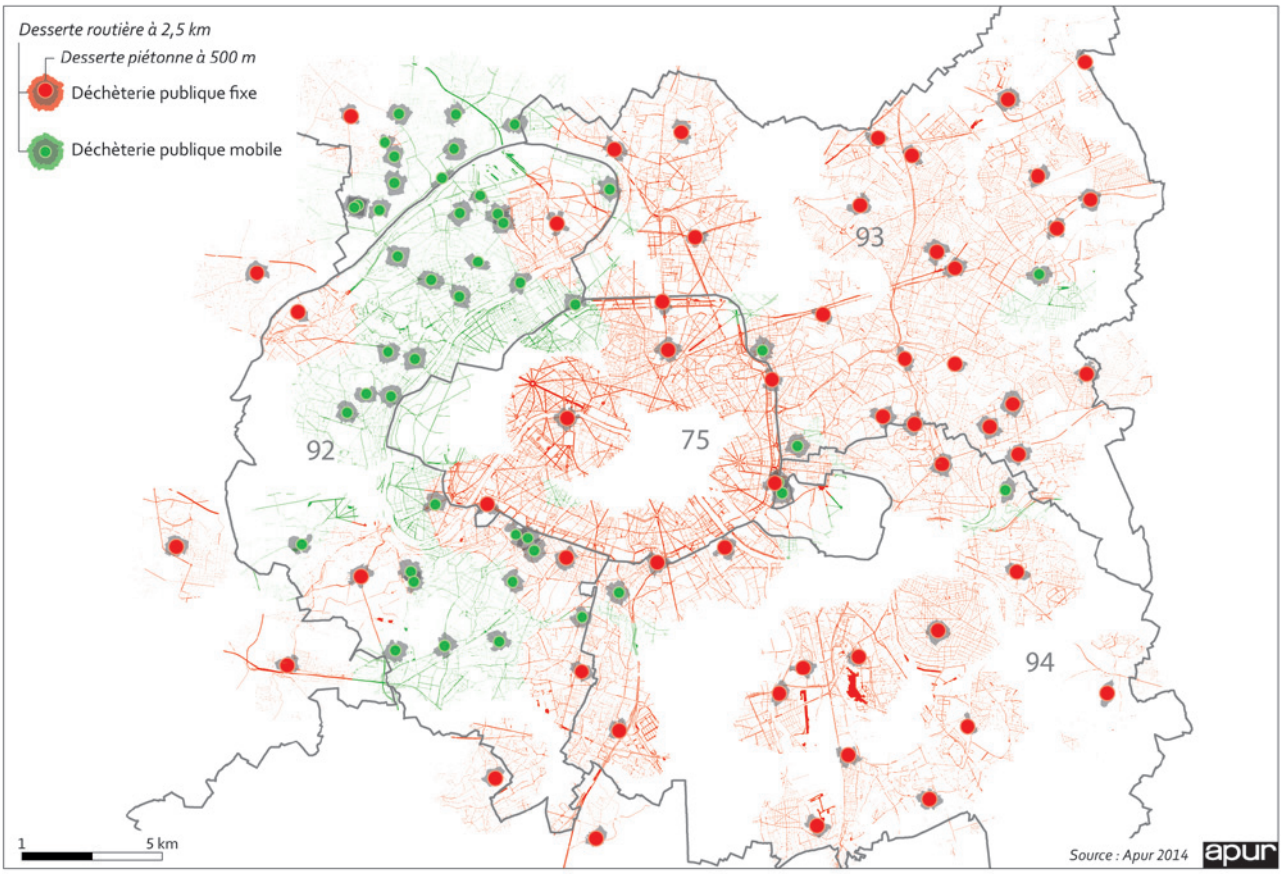

Population desservie par les déchèteries en 2014 sur les 4 départements de la petite couronne

	à moins de 500 m		à moins de 2 500 m	
Paris	61 024	3 %	1 584 008	70 %
Hauts-de-Seine	26 573	2 %	567 096	36 %
Seine-Saint-Denis	62 443	4 %	1 086 141	71 %
Val-de-Marne	46 326	3 %	702 912	53 %
TOTAL	196 365	3 %	3 940 156	59 %

Source : Apur

3. Vers une nouvelle stratégie pour les déchets occasionnels ?

L'un des objectifs du PREDMA est l'augmentation du nombre de déchèterie (un doublement entre 2005 et 2019, de 150 à 300) sur l'ensemble de la Région Ile-de-France. En 2012, le nombre de déchèteries était de 167, soit encore loin du compte.
Mais, les spécificités de Paris déjà évoquées invitent à questionner ce mode de collecte en complément du service de collecte au porte-à-porte, et à renforcer la stratégie multicanal qui pourrait se baser sur les axes suivants :

- Mettre en place de nouvelles infrastructures de collecte pour combler les trous de desserte et offrir davantage d'opportunités de tri pour les agents de la Ville.
- Élargir l'accès des déchèteries en les ouvrant davantage aux collectivités riveraines.
- Mettre en place d'autres dispositifs plus légers et plus ponctuels.
- Inventer un nouveau concept de centres de valorisation de proximité.

II. De nouvelles déchèteries pour combler les principales lacunes de desserte

À ce jour, 4 déchèteries sont en projet :
- Porte de Pantin : 8 caissons, travaux en 2014, ouverture prévue en 2015.
- Boulevard de Ménilmontant : 8 caissons, travaux en 2017, ouverture envisagée en 2018.
- Porte de Montreuil, où le CVAE sera adossé à une recyclerie. Celle-ci sera ouverte au printemps 2014. En revanche, aucune date n'est encore connue pour l'ouverture de la déchèterie.
- Batignolles (déchèterie mobile) : 2014.

Ces déchèteries, et en particulier celle de Ménilmontant combleront partiellement le principal trou de desserte observée sur le 11e arrondissement. En considérant les trois nouveaux équipements fixes (Ménilmontant, Pantin, et Montreuil), la part de la population desservie à moins de 2 500 m augmentera de 139 000 habitants à 1 723 000 personnes et représentera alors 77 % de l'ensemble de la population parisienne. En se plaçant au niveau des piétons, le taux de couverture à 500 m doublera presque en passant de 61 000 à 112 000 habitants.

En intégrant dans le calcul la déchèterie mobile prévue sur le site des Batignolles, le taux de couverture à 500 m augmentera de 12 000 personnes à 124 000 (5,5 % des parisiens). La couverture à 2 500 m des déchèteries parisiennes atteindra 1 870 000 personnes (+147 000), soit 83 % des parisiens.

DESSERTE RÉELLE DES DÉCHÈTERIES EN INCLUANT LES 4 PROJETS PARISIENS CONNUS

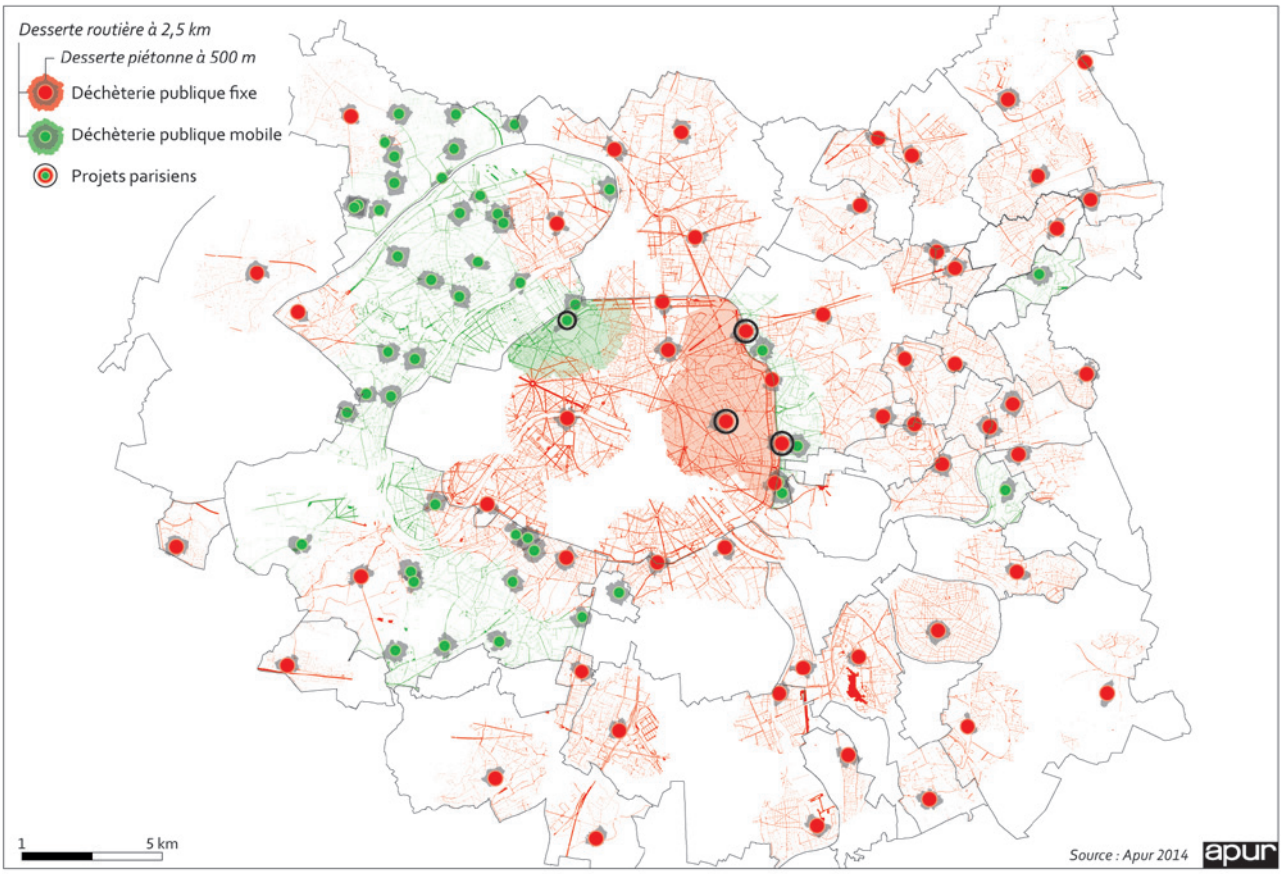

S'il est toujours souhaitable d'avoir le plus grand nombre de centres, l'insertion de ce type de projets en milieu urbain dense se heurte à de nombreux freins : aujourd'hui encore, une déchèterie est considérée comme un équipement dévalorisant (insertion paysagère, flux de véhicules induit) et génère de ce fait un problème d'acceptabilité de la part de la population environnante. Par ailleurs, les opportunités foncières sont rares, et quand il y en a, ce type de service urbain entre en concurrence avec d'autres types de services urbains (logistiques, stationnement autocars, etc.).

Pour ces raisons, il convient de :
- Optimiser et mutualiser au maximum les rares opportunités foncières existantes afin de prendre en compte ce besoin. À ce titre, mutualiser déchèteries et sites de logistiques peut être une piste de travail.
- Envisager d'autres dispositifs plus souples plus faciles à insérer en milieu urbain.

Logistique/déchets : une même difficulté pour implanter des sites en milieu dense

Le développement des sites de logistique se heurte aux mêmes freins que dans le domaine des déchets : une crainte des riverains de voir le quartier dévalorisé par une empreinte paysagère peu avenante et par un flux induit de camions.

Une étude portant sur la réalisation d'un schéma d'orientation de la logistique urbaine est actuellement en cours à l'Apur. Le travail mené à d'ores et déjà permis de lister une série de sites où l'implantation de services urbains pourrait être étudiée :
- Les sites singuliers comme la halle de l'Europe (9e) ou le site de projet de Charollais-Rambouillet (SNCF, 12e) : ils n'appartiennent pas à la ville mais à l'occasion de projets et/ou de mutation pourraient se révéler intéressant pour l'accueil de CVAE et/ou points-relais.
- Les dessous du métro aérien (13e, 15e) : une piste déjà suivie pour la déchèterie Jessaint (18e)
- Les emprises sous le Boulevard périphérique, principalement au nord de Paris.
- Les tunnels (tranchées couvertes) à proximité des gares de Lyon et Montparnasse, dont la fermeture à la circulation est envisagée. Ils pourraient accueillir d'autres fonctions.
- Les grandes dalles.
- Les terrains de sports de la ceinture verte : à l'instar du centre sportif Ladoumègue (ateliers T3), d'autres centres sportifs pourraient être réaménagés de manière à intégrer certains services urbains.
- Les parkings sous-utilisés.

Sites potentiellement intéressants pour l'accueil de services urbains (hors terrains de sport et parkings)

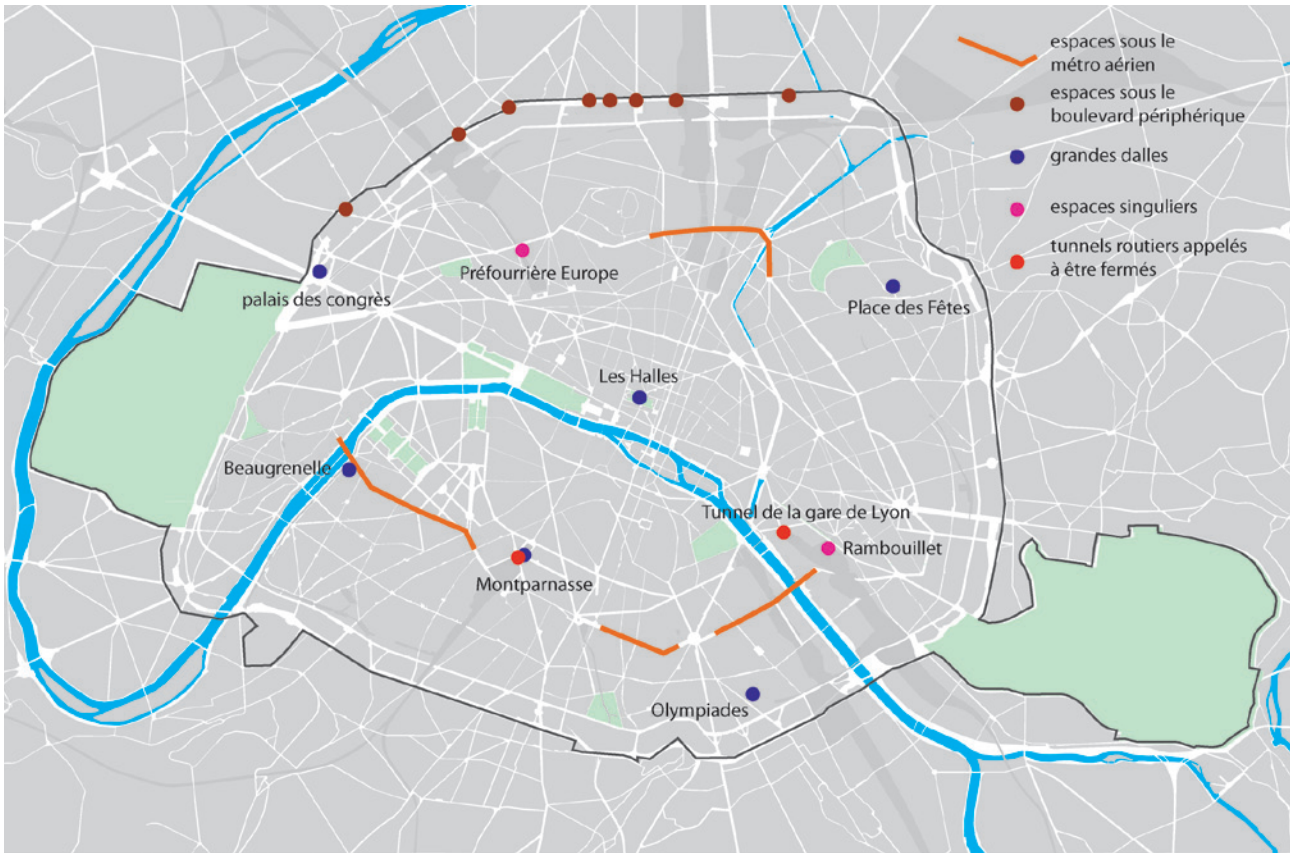

III. Mutualiser le déchèteries

L'ouverture des déchèteries parisiennes aux communes riveraines figure parmi les 30 actions prioritaires de métropolisation des politiques publiques parisiennes définies par la Ville de Paris en 2012. Elle n'est cependant pas une nouveauté puisque, aujourd'hui, 10 communes de petite couronne bénéficient déjà d'un accès aux déchèteries parisiennes.

1. Historique et fonctionnement des conventions actuelles

Communes ayant accès aux déchèteries parisiennes

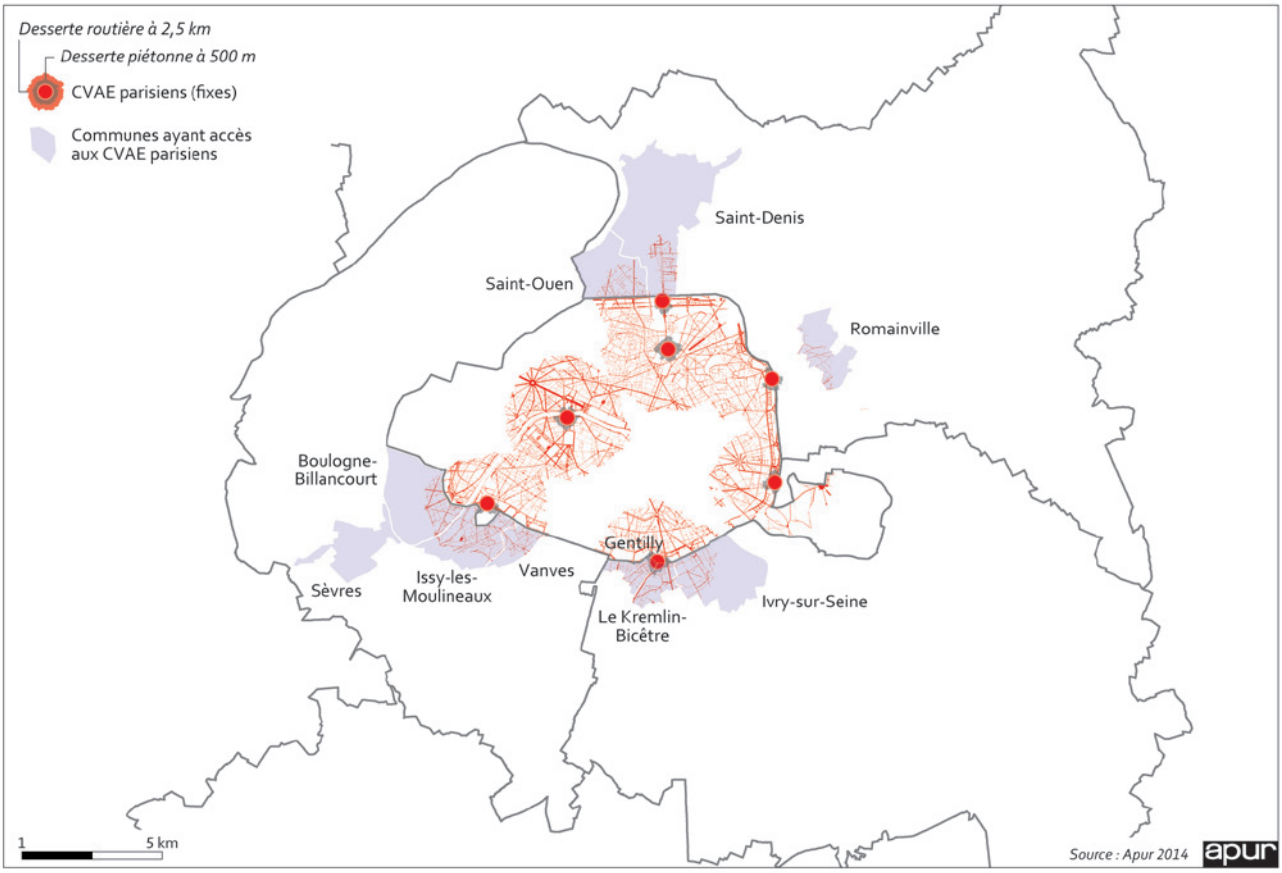

Conçues à l'origine au bénéfice des particuliers parisiens, les déchèteries parisiennes sont aujourd'hui ouvertes aux habitants de 10 communes de petite couronne.

Pour 6 communes, l'accès aux déchèteries ne donne pas lieu à une participation financière.

La gratuité est accordée aux communes accueillant des installations du SYCTOM. Paris ne dispose d'aucune installation de traitement des ordures ménagères résiduelles sur son territoire. Cette situation génère un important trafic de poids lourds vers les trois usines d'incinération de Saint-Ouen, Ivry-sur-Seine et Issy-les-Moulineaux ainsi que vers le centre de transfert de Romainville. La gratuité accordée à ces communes pour l'accès aux déchèteries parisiennes est une compensation à la gêne occasionnée.

Pour les communes de Saint-Denis et Gentilly, la gratuité pour l'accès aux déchèteries peut s'expliquer comme un dédommagement pour l'image dégradée donnée par la proximité des déchèteries « Porte de la Chapelle » et « Poterne des Peupliers ». Celles-ci sont implantées en lisière de ces communes et elles gênent la requalification des entrées de ces villes. En ce qui concerne Saint-Denis, cette commune a hébergé un centre de tri des encombrants, géré par le SYCTOM et utilisé par Paris jusqu'à sa fermeture en juin 2011.

Les 4 autres communes sont liées par convention avec participation financière.

Pour Vanves, Le Kremlin-Bicêtre, Boulogne-Billancourt et Sèvres, des conventions définissent les conditions d'accès et les modalités de partage avec la Ville de Paris des coûts d'exploitation des déchèteries. La participation de chaque commune est calculée en faisant le ratio du nombre de visiteurs de la commune sur le nombre total de visiteurs.

Liste des déchèteries ouvertes à d'autres communes

CVAE	Communes	Convention pour participation financière (année)
Poterne des Peupliers (13e)	Ivry-sur-Seine Gentilly Le Kremlin-Bicêtre	Non Non Oui (2004)
Quai d'Issy (15e)	Issy-les-Moulineaux Boulogne-Billancourt Sèvres Vanves	Non Oui (2004) Oui (2004) Oui (2001)
Porte de la Chapelle (18e)	Saint-Ouen Saint-Denis Romainville	Non Non Non

Source : DPE, Ville de Paris

Les conventions actuelles sont caduques en raison des transferts de la compétence déchet des communes vers les EPCI. La Ville de Paris doit contractualiser avec les intercommunalités et non plus avec les communes. Boulogne-Billancourt, Sèvres et Vanves ont transféré leur compétence en matière de déchets à la CA Grand Paris Seine Ouest qui elle-même la transfère au SYELOM. Le Kremlin-Bicêtre a transféré sa compétence déchets à la CA Val de Bièvre.

Pour les communes bénéficiant d'un accès gratuit, il n'existe pas de contrat. La Ville de Paris envisage la signature d'un contrat d'entente pour formaliser l'accès des riverains des communes concernées.

D'autre part le maire d'Issy-les-Moulineaux aurait demandé une participation financière de Paris pour la gêne causée par la circulation des bennes de Paris utilisant l'usine d'incinération Isséane. Si cette demande aboutit, il n'y aurait plus lieu d'accorder la gratuité pour l'accès des habitants d'Issy-les-Moulineaux à la déchèterie du Quai d'Issy.

2. Fonctionnement et fréquentation des déchèteries mutualisées

En 2012, on recense 15 640 visites de particuliers des communes autorisées, soit 16,6 % des visites de particuliers.

La déchetterie du Quai d'Issy est la plus utilisée par les non parisiens. Les visiteurs non parisiens représentent 42 % du nombre total des visiteurs en 2012.

Nombre de visiteurs des déchèteries parisiennes par commune d'origine en 2012

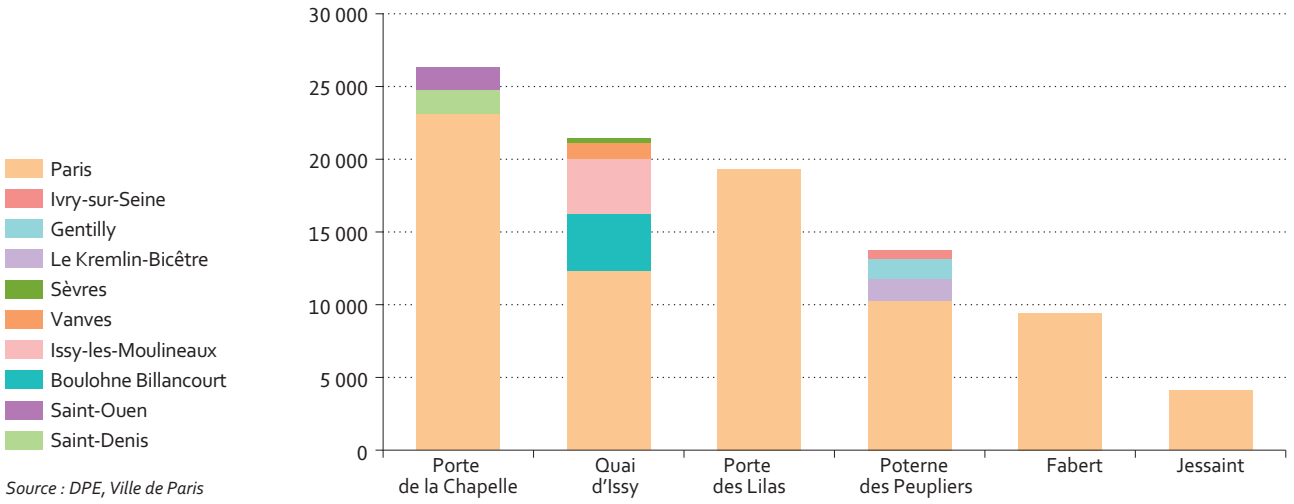

Source : DPE, Ville de Paris

Fréquetation des déchèteries parisiennes en 2012

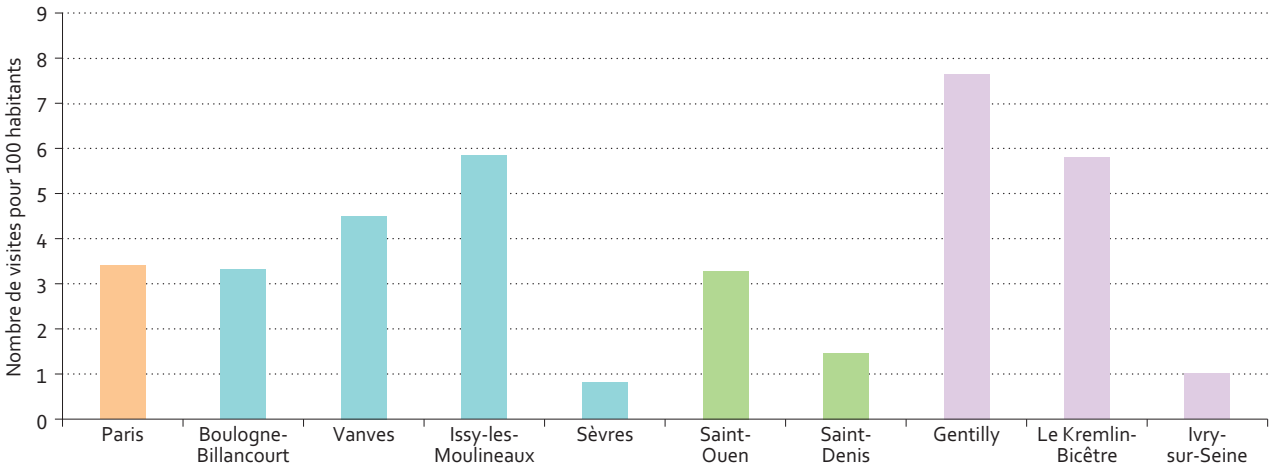

Source : DPE, Ville de Paris

Les communes riveraines qui utilisent le plus les déchèteries parisiennes sont Boulogne-Billancourt (3 817 visites) et Issy-les-Moulineaux (3 806 visites) en 2012.

Le facteur de proximité explique que les communes de Gentilly, Issy-les-Moulineaux et Le Kremlin-Bicêtre ont les plus forts taux de visite. En effet, la déchèterie de la Poterne des Peupliers est implantée en lisière de la commune de Gentilly et elle est aussi très proche pour les habitants du Kremlin-Bicêtre. De même la déchèterie du Quai d'Issy est limitrophe d'Issy-les-Moulineaux. Les taux de visite par habitant sont très faibles pour les communes qui disposent d'une déchèterie sur leur territoire ou à proximité. Ivry-sur-Seine possède la déchèterie du SYCTOM, Sèvres est proche de celle de Meudon, Saint-Denis de celles d'Aubervilliers, Pierrefitte-sur-Seine et Épinay-sur-Seine.

3. Influence des ouvertures et fermetures de sites de petite couronne

Suite à l'ouverture le 06/06/2011 de la déchèterie du SYELOM à Meudon, on constate une nette baisse des apports des habitants de Sèvres au CVAE de Quai d'Issy : 5,5 visites pour 100 habitants au 1er semestre 2011, 1,7 visite pour 100 habitants au 2e semestre 2011. En revanche, il n'y a pas eu de baisse de la fréquentation des habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves.

Depuis le 30/06/2011, date de la fermeture de la déchèterie du SYCTOM à St Denis, légère hausse des apports des habitants au CVAE Porte de la Chapelle : 1,5 visite pour 100 habitants au 2e semestre 2011 contre 1,2 visite au 1er semestre 2011. La hausse est faible car les habitants de St Denis ont aussi accès aux 3 déchèteries de la CA Plaine Commune : Aubervilliers, Pierrefitte-sur-Seine et Épinay-sur-Seine, ce dernier site ayant ouvert le 01/07/2011.

4. Élargir la mutualisation aux autres collectivités

Parmi les collectivités qui n'ont pas encore accès aux déchèteries parisiennes, une seule demande d'accès aux déchèteries parisiennes a été déposée par la communauté d'agglomération « Est Ensemble ». Les communes du Pré-Saint-Gervais, Pantin, Bagnolet et surtout des Lilas sont intéressées par un accès à la déchèterie de la Porte des Lilas qui serait plus facile d'accès pour leurs habitants que celle de Romainville. De plus la déchèterie de Romainville, gérée par le SYCTOM doit fermer quand le centre de méthanisation projeté sera mis en service.
D'autres communes qui ne se sont pas manifestées pourraient être intéressées. La déchèterie du Boulevard Carnot, qui a ouvert ses portes fin 2012 dans le 12e arrondissement est proche des communes de Saint-Mandé, Vincennes et de l'ouest de la commune de Montreuil. Aubervilliers a une déchèterie au Nord-Ouest de son territoire mais l'accès à la déchèterie porte de la Chapelle serait utile pour les habitants du sud de la commune. Arcueil et Villejuif pourraient être intéressés par un accès à la Poterne des Peupliers.

Population supplémentaire desservie par les déchèteries parisienne si élargissement de la mutualisation

	à moins de 500 m		à moins de 2 500 m	
	à Paris	hors Paris	à Paris	hors Paris
Fabert	-	-	-	-
Carnot	-	7 354	-	85 966
Porte de la Chapelle	-	-	-	10 682
Porte des Lilas	-	6 594	-	145 419
Poterne des Peupliers	-	-	-	97 735
Quai d'Issy	-	-	-	-
Square Jessaint	-	-	-	2 037
TOTAL		13 947		341 837

Source : Apur

Potentiellement, les déchèteries parisiennes pourraient ainsi s'ouvrir à environ 340 000 résidents des collectivités voisines, en considérant un rayon de desserte de 2 500 m.

Élargir la mutualisation des déchèteries parisiennes

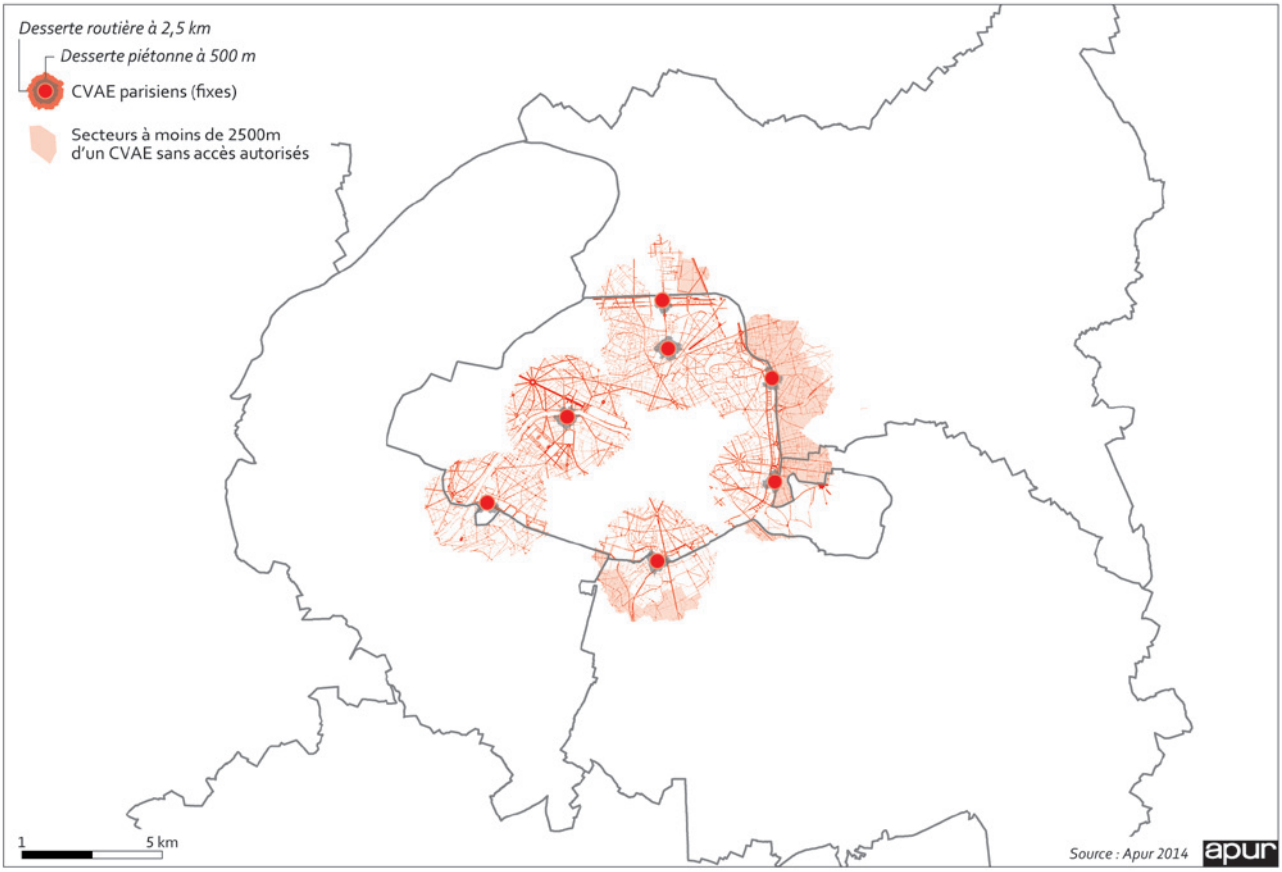

Les avantages à mutualiser ce type d'équipement sont de plusieurs natures :

- **C'est d'abord élargir le gisement des déchèteries et améliorer la desserte des habitants, afin d'en augmenter la fréquentation et ainsi assurer une meilleure collecte et un meilleur tri des déchets.**
- **Améliorer la lisibilité du réseau des déchèteries, surtout quand elles n'acceptent pas toutes l'ensemble des flux de déchets.**
- **Favoriser la réduction des dépôts sauvages sur l'espace public.**
- **Et enfin, cela peut-être l'un des vecteurs d'émergence de l'identité métropolitaine.**

À l'inverse, pour la Ville de Paris, cela peut impliquer un surplus de déchets à collecter et à traiter, mais a priori un surplus mesuré car, d'après de premières estimations, ce surplus serait d'environ 2,600 t, soit une hausse de 3 % par rapport au tonnage global.

2 600 t = (340 000 visiteurs supplémentaires x 107 kg [moyenne d'un apport à Paris en 2012]) / 14 [ratio habitants à moins de 2 500 m/visites par an à une déchèterie parisienne]

Enfin, en admettant que cette mutualisation des équipements soit opérée de manière réciproque, ce sont aussi 219 000 parisiens qui pourraient en bénéficier, en particulier, les habitants du sud du 14e arrondissement qui pourraient aller sur le site de Montrouge. Les parisiens de l'ouest pourraient aussi être intéressés par le réseau de déchèteries mobiles du SYELOM (non représenté sur la carte). Le taux de couverture de la population parisienne atteindrait alors 80 %, avec 1,8 million de personnes.

Généraliser la mutualisation des déchèteries à l'échelle de la future métropole : les déchèteries fixes

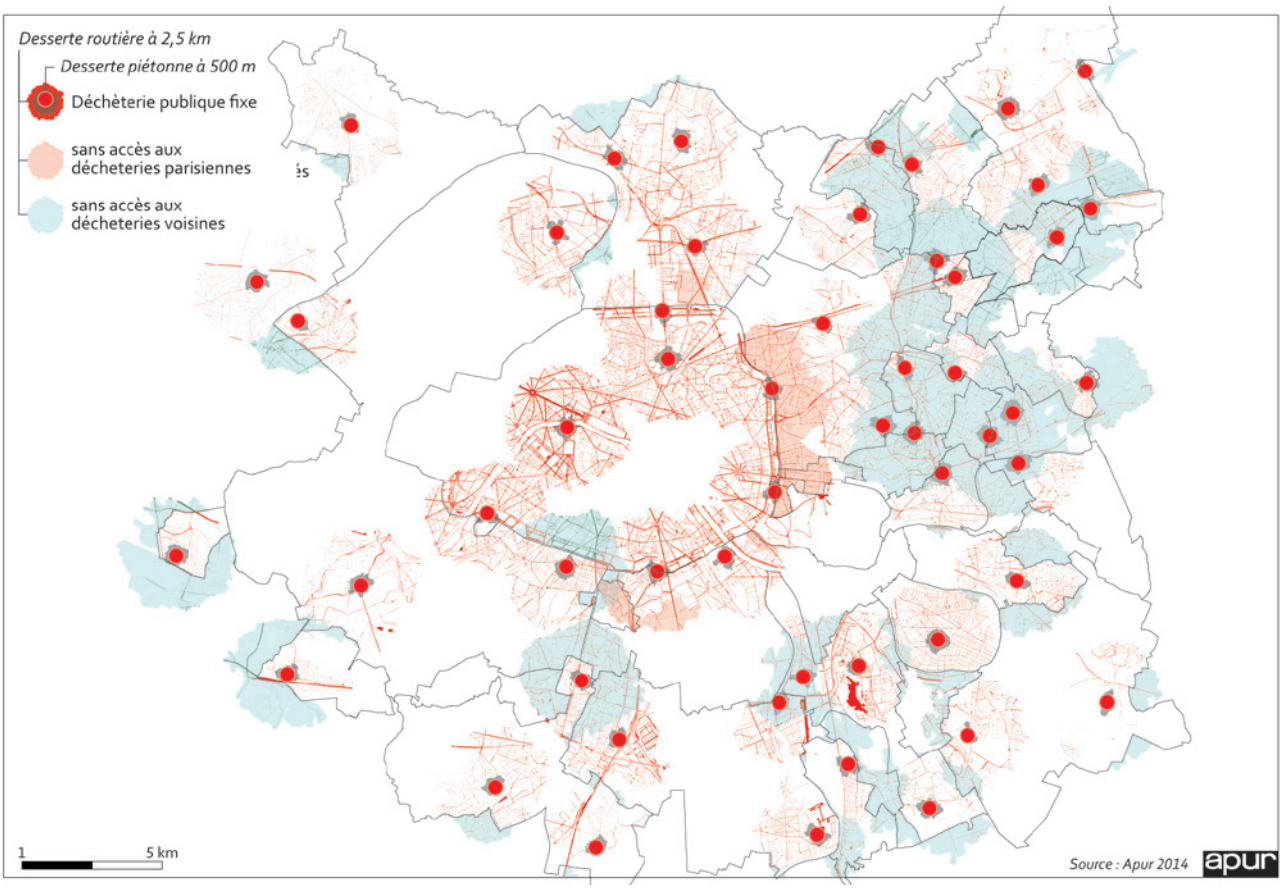

Si cette mutualisation était appliquée à l'ensemble des équipements de la future métropole, ce serait au total 500 000 personnes supplémentaires qui verraient simplifier leur accès à une déchèterie, avec une couverture de 66 % de la population métropolitaine.

Population desservie à moins de 2 500 m après mutualisation des CVAE de la métropole

Paris	1 803 008	80 %
Hauts-de-Seine	615 367	39 %
Seine-Saint-Denis	1 199 157	78 %
Val-de-Marne	831 282	62 %
TOTAL	4 448 813	66 %

Source : Apur

Une couverture optimale avec la généralisation de la mutualisation des déchèteries fixes et mobiles à l'échelle de la future métropole (projets parisiens intégrés)

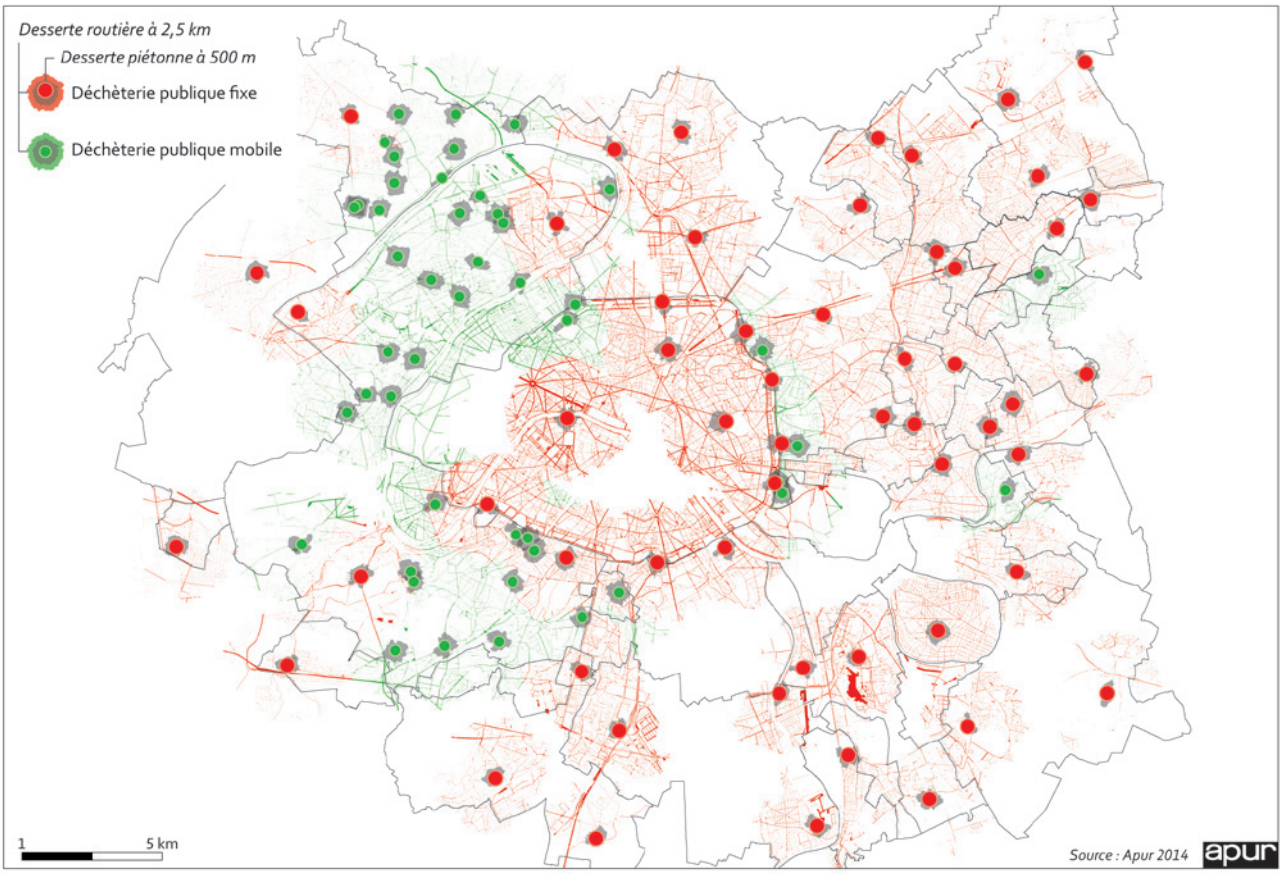

IV. Envisager des dispositifs plus légers, plus souples et plus faciles à insérer : les déchèteries mobiles

Les déchèteries mobiles constituent une alternative possible au manque de terrains disponibles. À Paris, ce dispositif existe déjà, par exemple à travers l'opération de collecte des sapins de Noël dans les jardins parisiens au mois de janvier. Le principal critère de ce type d'équipements est le soin porté à l'insertion paysagère de la structure temporaire. Ainsi, les points-relais parisiens (fermés depuis 2013) représentent l'exemple à ne pas suivre avec justement une absence de prise en compte de l'insertion paysagère, les bennes étant seulement posée à même l'espace public.

Les déchèteries mobiles présentent les avantages suivants :
- Facilité de mise en œuvre (45 minutes pour installer ou désinstaller un site).
- Un encombrement de l'espace public limité dans le temps (une demi-journée) et dans l'espace (cf. photos ci-contre).
- Amélioration de la proximité de l'équipement de collecte.
- Mise en scène et promotion de la déchèterie et au-delà du tri sur l'espace public.

Les pré-requis sont :
- Un espace public (voie ou parking de surface) accessible aux véhicules et peu circulé, pouvant être neutralisé durant une demi-journée.
- 4 ou 5 modules de 40 m² environ à installer sur l'espace public pour réceptionner les déchets, nombre variable en fonction des flux souhaités.
- Un emplacement pour stationner un camion.
- 2 personnes nécessaires pour gérer l'accueil, l'aiguillage des visiteurs, voire l'évacuation des déchets vers une déchèterie si nécessaire.
- Un soin particulier sur l'insertion paysagère.
- Et une information efficace à destination du public cible.

Le réseau mis en place par le SYELOM sur le département des Hauts-de-Seine montre à cet égard un exemple intéressant tant sur l'insertion urbaine que sur le fonctionnement des déchèteries mobiles. Un effort particulier a été entrepris quant à l'insertion paysagère de la déchèterie quel que soit le site, qu'il s'agisse d'un site très visible ou plus confidentiel. Les premiers ressentis du SYELOM sont positifs avec une fréquentation plus ou moins importante selon les sites en fonction des caractéristiques des territoires concernés, et pas de plainte émanant du voisinage.

Les 28 sites du SYELOM en service en 2012 ont enregistré au total 35 825 visiteurs pour 901 installations (90 visiteurs en moyenne). 3 237 t ont ainsi été recueillies, composées à 53 % de gravats, à 7 % de déchets verts, et à 40 % d'objets encombrants, soit un apport moyen de 90 kg/visite en moyenne. Dans le détail, la situation est beaucoup plus contrastée avec une grande amplitude selon les sites : 11 sites sur 28 n'enregistrant qu'un faible tonnage inférieur à 20 t annuel quand, à l'opposé 5 sites enregistrent plus de 300 t/an. La première explication de ce fort écart tient à la fréquence variable (entre 1 fois/mois et 1 fois/semaine). De la même manière, la localisation peut influer fortement sur la fréquentation : la moitié des sites enregistrent 20 passages ou moins, tandis qu'à l'opposé, la déchèterie mobile située sur le parking de la gare de Garches enregistre une fréquentation record avec 176 visiteurs en moyenne/installation.

D'autres types de déchèteries mobiles peuvent aussi être envisagées à l'instar des camions déchèteries observées à Madrid et Barcelone, installation plus légères et plus souples encore mais qui n'acceptent qu'un nombre très limité de flux, et en tout cas ni déchets verts, ni encombrants, ni gravats (cf. Benchmark).

© Apur

Square Louise-Michel, Paris (18e)

© Apur - David Boureau

Point-relais Mazas, Paris (12e) - fermé en 2013

© SYELOM

Boulogne (92)

© Apur

Meudon (92)

© SYELOM

Vanves (92)

© SYELOM

Châtillon (92)

V. Mettre en place un réseau d'éco-équipements de proximité finement maillé

Aboutir à une meilleure collecte des déchets occasionnels, moins dispendieuse, et au-delà, en améliorer le tri afin de valoriser au mieux ces déchets constitue ainsi un objectif fort partagé par l'ensemble des acteurs de la collecte. Mais en amont du passage d'un objet au stade déchet, la réduction des déchets est un enjeu plus fort encore. Il s'agit ainsi de prolonger la vie d'un objet, première ou deuxième vie, à travers les champs de la réparation et du réemploi. (cf. fiche Vers une réduction des déchets occasionnels).

Afin d'atteindre au mieux cet objectif de réduction des déchets, le prolongement de la vie d'un objet doit devenir pour tout citoyen un réflexe, à l'opposé de l 'obsolescence programmée vers laquelle de nombreux industriels persistent à nous orienter. Ainsi, faire naître et développer ce réflexe ne peut que reposer sur une présence forte dans la vie quotidienne de chacun d'un nouveau type de services : un éco-équipement de proximité.

Ce type d'équipement pourrait regrouper plusieurs services : déchèteries de proximité, réemploi, réparation, selon des modalités à définir, et en fonction de la place disponible. Une déchèterie mobile pourrait également y être adossée suivant une fréquence à déterminer. L'éventail de services pourrait être plus large en allant sur le champ de la sensibilisation, de la pédagogie et du lien social. Il pourrait s'inspirer des exemples étrangers observés à Barcelone (points verts de quartier) et à Copenhague (centre de recyclage de proximité avec un espace dédié au réemploi, cf. benchmark en annexe), tant sur l'insertion urbaine que sur le mode de fonctionnement.

Pour véritablement changer la donne, deux conditions sont indispensables :

- Avoir un maillage très fin du territoire à l'exemple des points logistiques Kalia, des bureaux de poste, des points verts de Barcelone, de manière à ce que le temps d'accès ne dépasse pas 10 à 15 minutes à pieds. Ce maillage très fin sera aussi le moyen d'afficher massivement dans la ville ces nouveaux services, un peu à la manière de Vélib', qui, même pour les non-usagers a modifié l'image du vélo en ville.
- S'inscrire dans une plateforme multi-services, laquelle, outre l'aspect de la mutualisation des locaux et des coûts, permettrait de confirmer dans le quotidien de chacun l'ancrage de ce nouveau type d'équipements. Les services ainsi mutualisables pourraient concerner la logistique de proximité (relais-colis, bureaux de Poste) voire des équipements publics (maisons de quartier, maison des associations, centres sportifs, piscines, centres culturels, bibliothèques, etc.).

Le réseau Kiala (126 sites à Paris) : un exemple de maillage fin avec une grande couverture du territoire parisien à moins de 10 minutes à pieds

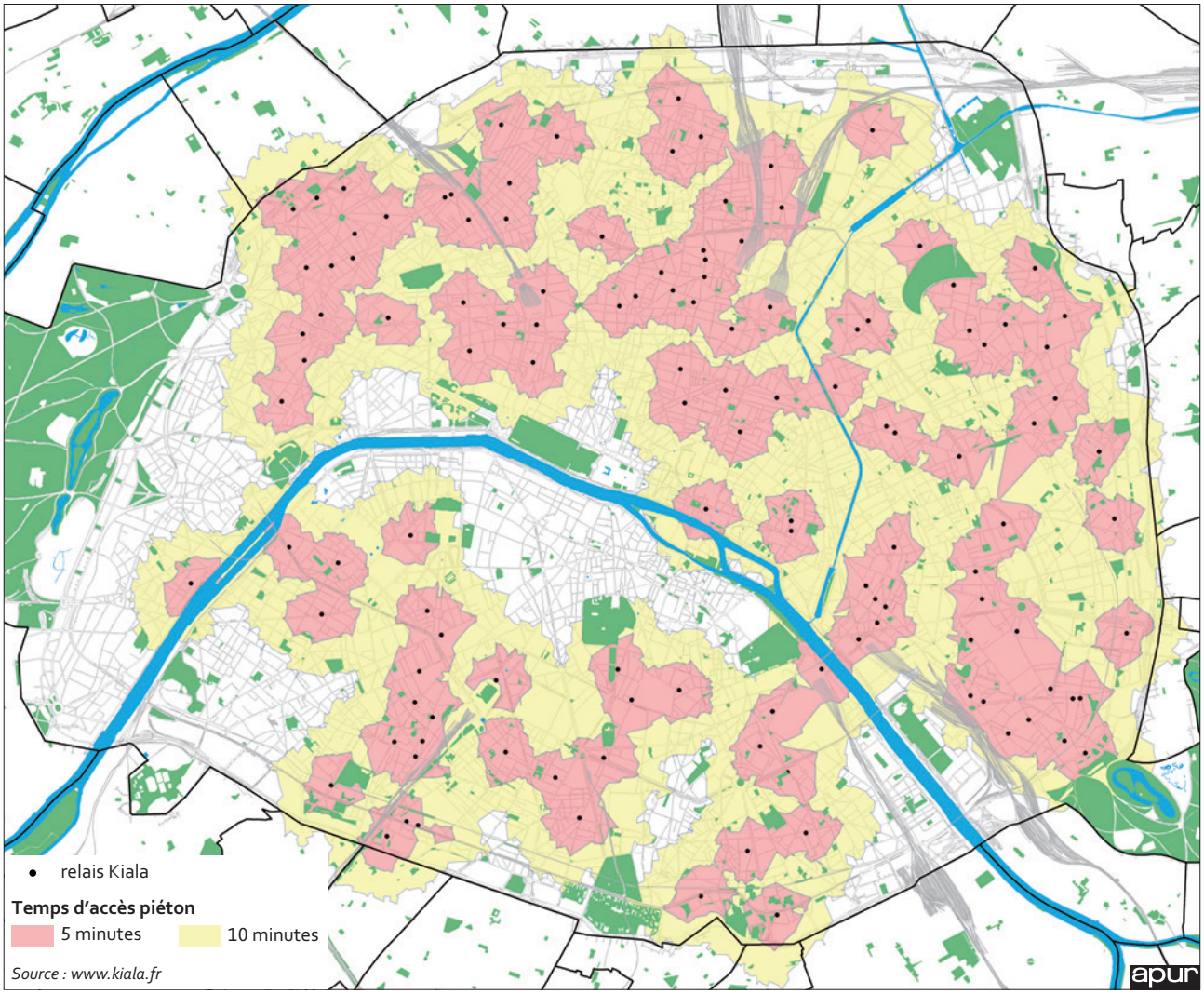

C. Vers une réduction des déchets occasionnels

I. Le secteur de la réparation et de l'occasion

Donner, vendre, réparer, détourner, récupérer ou acheter en seconde main sont autant de gestes riches dont les bénéfices sont nombreux pour la collectivité. Quel nouveau rôle pourrait jouer la déchèterie dans le cycle de vie du produit ?

1. Le secteur de la réparation : secteur en évolution présente un fort potentiel de développement

Le secteur de la réparation et de l'occasion reste fortement concurrentiel et s'appuie sur des modèles économiques différents, c'est pour ces principales raisons qu'on le distingue du monde du réemploi et la réutilisation.

Malgré des baisses constatées pour certains secteurs de la réparation notamment ceux liés à l'électroménager, TV et informatique, ce secteur présente encore un fort potentiel de développement.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la baisse dans ces secteurs :
- Complexité croissante des produits les rendant de moins en moins réparables (produits scellés, pièces détachées non disponibles...).
- Augmentation du coût de la réparation liée aux évolutions technologiques, exigeant un niveau de compétences croissant pour les réparer et donc un coût de main-d'œuvre plus élevé.
- Rapport souvent trop faible du coût du neuf sur le coût de la réparation favorisant l'achat d'un produit neuf.
- Manque de visibilité des professionnels de la réparation.

Sur Paris, si l'on ne considère que la réparation des appareils électriques, on compte seulement 1 réparateur pour 34 000 habitants.

De nouvelles formes de bricolage voient le jour et permettent de donner un nouvel essor à ces secteurs d'activités. C'est la naissance des « Repair Café », lieux de rencontre entre des professionnels ou amateurs de la réparation (mécaniciens, couturières, plombiers, électriciens...) et des particuliers en quête de réparer un objet. Ces échanges de savoir-faire se font dans la gratuité. L'idée de base de ce type d'initiative est de lutter contre l'obsolescence programmée des objets.

© Apur

Magasin de réparation d'ordinateur portable

2. Le secteur de l'occasion : un secteur dominé par les sites internet, les revendeurs et les vide-greniers

Sur le plan de l'offre de produits d'occasion, il existe sur ce marché des métiers et positionnements très différents :

• **La vente en ligne de produits d'occasion via internet**
Service de mise en relation directe (sites d'annonces) ou indirecte (places de marché en ligne) entre vendeur et acheteur à partir d'un site internet. Le secteur des places de marché en ligne sur l'occasion est constitué de 2 sites principaux (eBay, PriceMinister), et celui des sites de mise en relation est dominé par leboncoin.fr.

• **Les revendeurs : Achat-Vente (brocanteurs...)**
Ces acteurs achètent un bien à un vendeur pour le revendre à un acheteur. Leur activité est dérivée de celle des dépôts-ventes, mais contrairement aux dépôts-ventes, les revendeurs rachètent directement les biens aux vendeurs qui repartent tout de suite avec le montant de leur bien en espèces. C'est les facteurs, proximité et paiement immédiat qui contribuent à leur succès. Les principaux revendeurs sont Cash Converters, Cash Express, Easy Cash.

• **Les systèmes de Ventes éphémères (vide-greniers, brocantes...)**
Manifestations publiques mises en place par un organisateur généralement associatif mettent en relation de façon directe un vendeur et un acheteur particulier. L'offre est relativement large. On dénombre 55 000 ventes au déballage par an sur le territoire français.
Les brocantes et vide-greniers sont en légère progression, et s'affirment comme une tendance de fond stable. Leur succès ne se dément pas.

• **Les dépôts-ventes**
Système de mise en relation indirecte entre vendeur et acheteur. Le vendeur est rémunéré après la vente de son bien. On compte parmi eux : Troc.com, La Caverne des Particuliers, La Trocante. Cette activité connaît actuellement une crise qui l'oblige à se repositionner.

• **Les journaux de petites annonces**
Service de mise en relation directe des particuliers via des annonces dans des journaux gratuits au format papier. Depuis 2010, le secteur connaît une grave crise.

Dans l'ensemble, l'image du secteur de l'occasion bénéficie de la crise économique et d'une sensibilisation croissante au développement durable. Les réticences des consommateurs vis-à-vis de l'occasion sont moins importantes et permettent d'atteindre de nouveaux publics.

Le chiffre d'affaires du secteur de l'occasion en Ile-de-France est de 750 millions d'euros [1]. Internet a largement contribué à redynamiser l'activité, il a eu un effet positif sur les structures traditionnelles (dépôts-ventes, revendeurs), mais pour d'autres, il a représenté une concurrence sérieuse.

Le phénomène leboncoin.fr : à lui seul ce site internet génère 1,6 million d'annonces à l'instant t sur la Métropole.

1 — Panorama de la deuxième vie des produits en France, ADEME 2010, 95 p.

Nombre d'annonces parues sur le site www.leboncoin.fr, pour 100 habitants

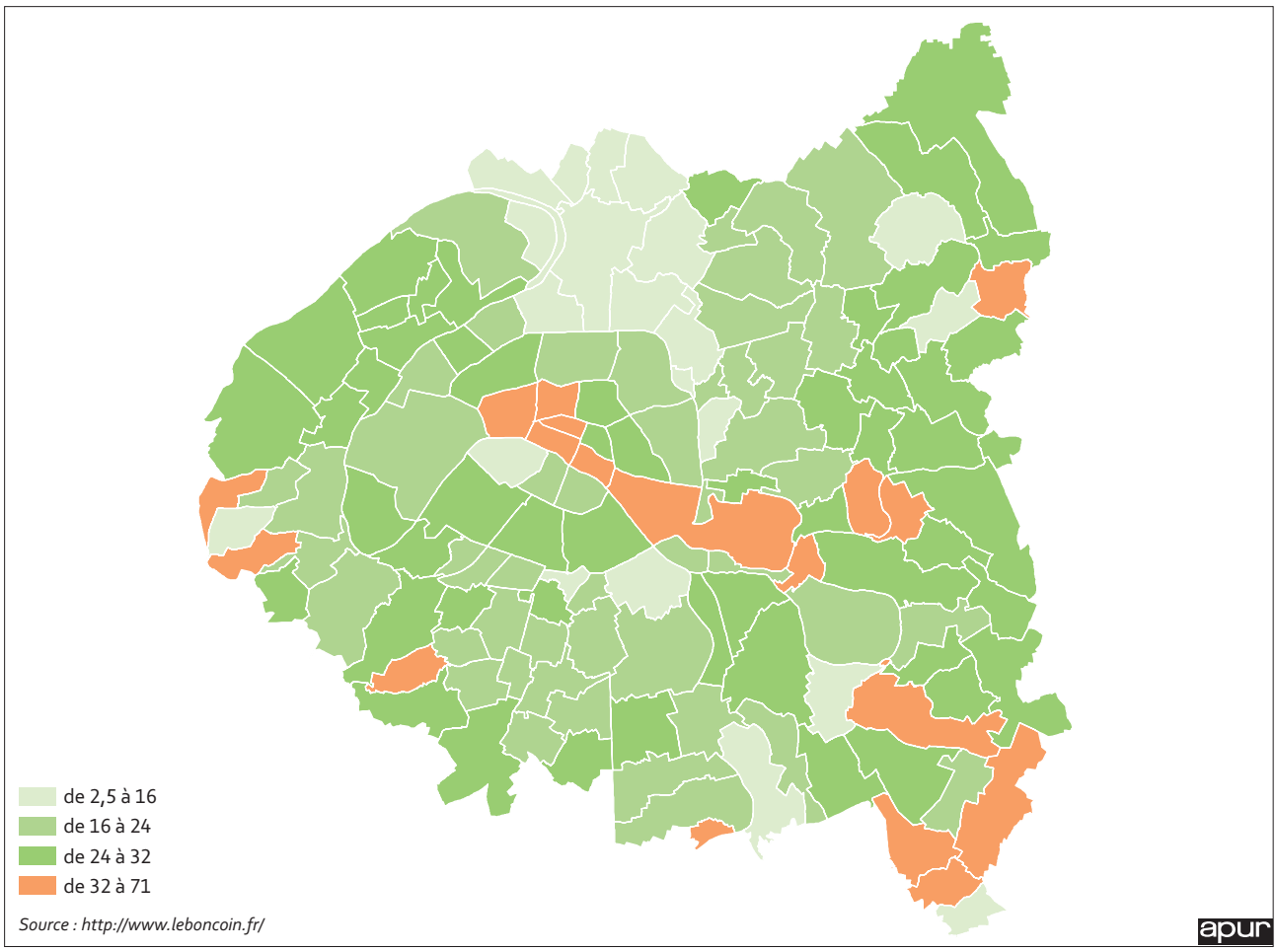

Nombre d'annonces parues sur le site www.leboncoin.fr, par arrondissement et commune

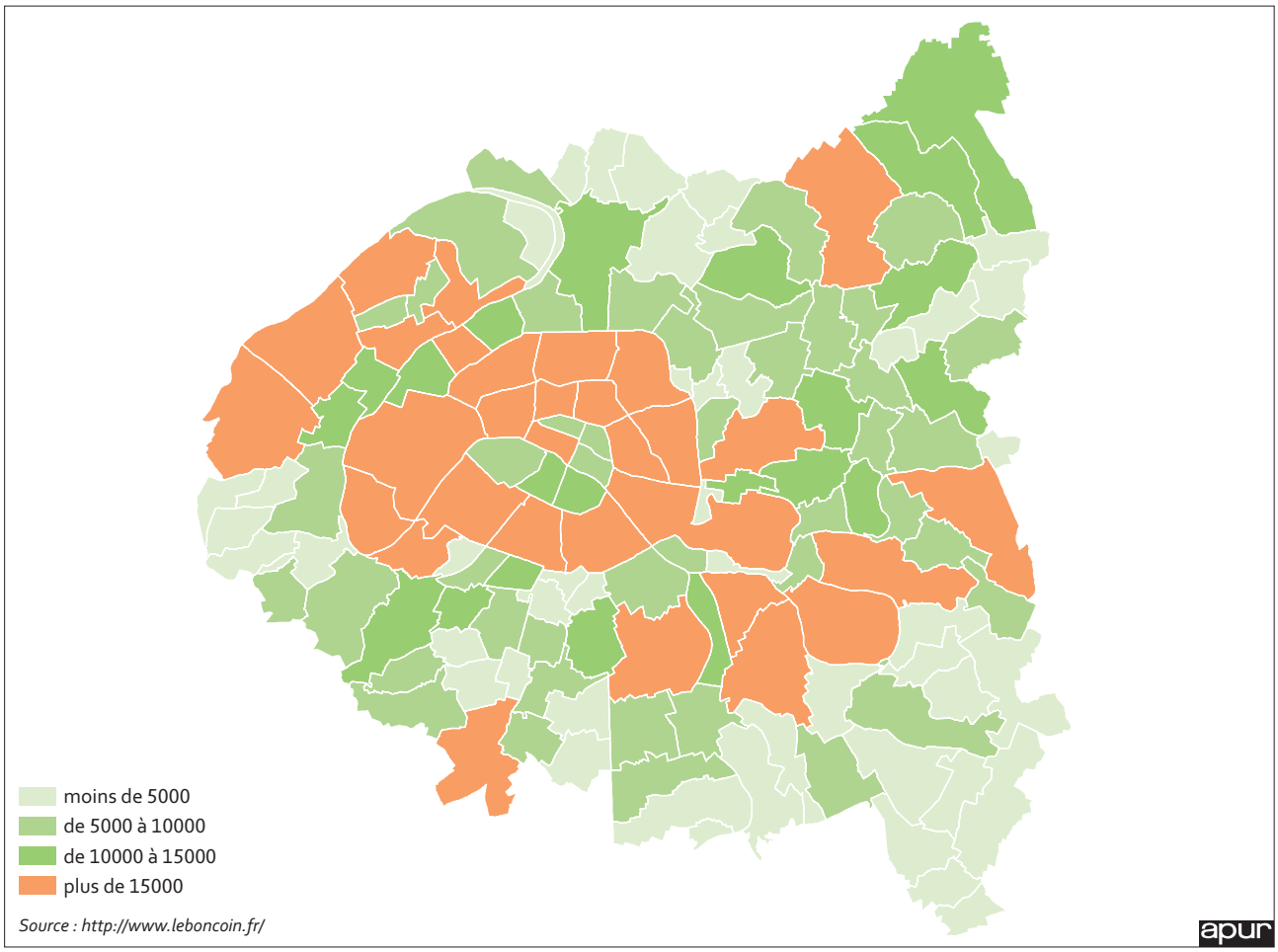

3. Le secteur de la réparation et de l'occasion à Paris : des spécialisations en fonction des quartiers

Marché de l'occasion et réparation à Paris

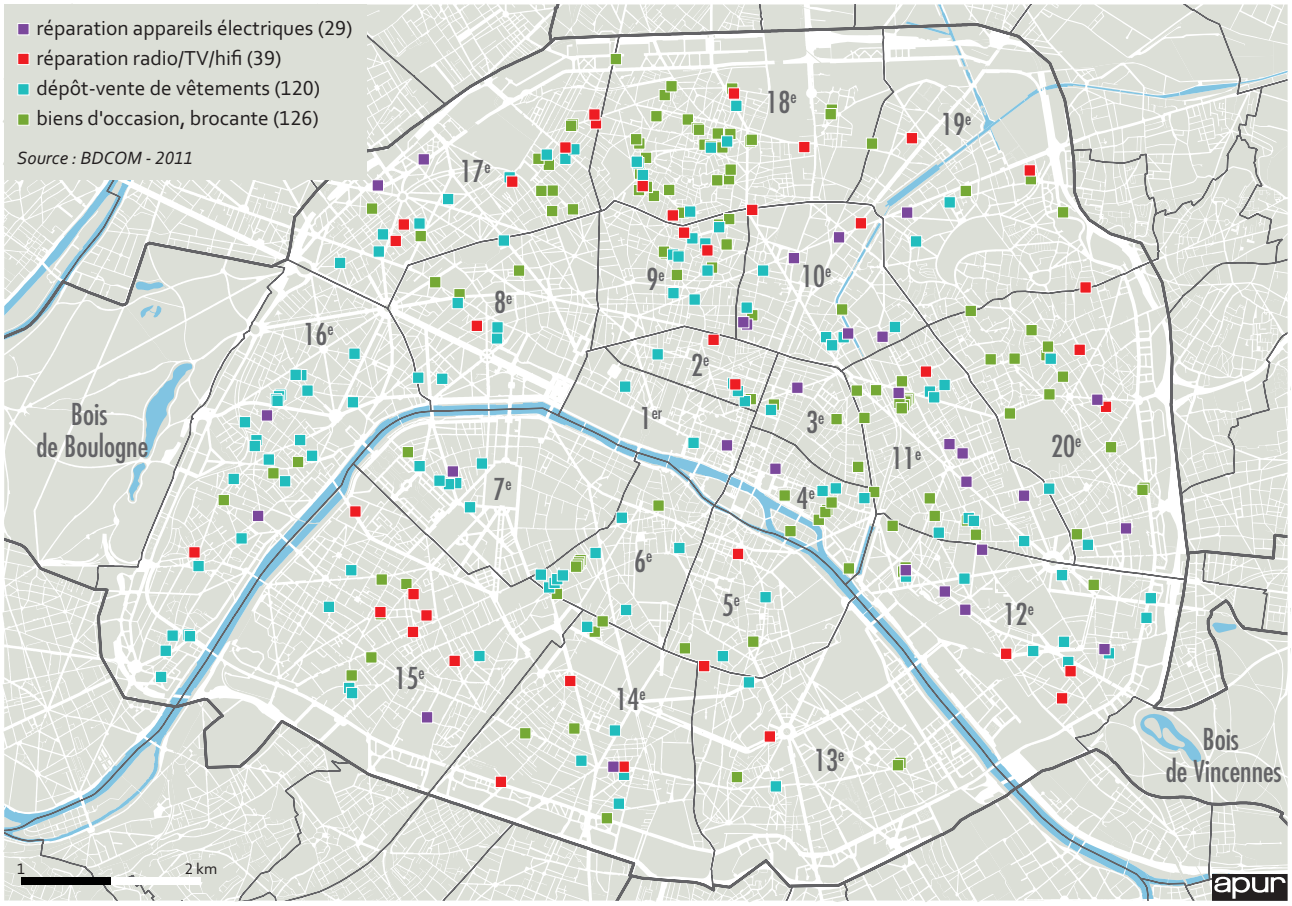

Cette carte réalisée à partir de la Banque de données commerce de l'Apur permet un premier repérage de l'ensemble des activités liées au marché de l'occasion et de la réparation. L'un des premiers constats et qu'en fonction des lieux ces secteurs sont plus ou moins spécialisés.

Concernant les dépôts vente vêtement, ils apparaissent comme relativement diffus sur le territoire, cependant une analyse plus fine permet de constater des spécialisations en fonction des secteurs de Paris. On retrouve dans l'ouest parisien, des dépôts ventes de luxe comme l'enseigne Réciproque qui se présente comme le plus grand dépôt-vente de luxe de Paris. À l'Est, ce sont plutôt des magasins type friperie que l'on retrouve sous cet intitulé.

Le marché des biens d'occasion et des brocantes est bien plus présent sur la rive droite avec deux secteurs de concentration autour du 18e et du 11e arrondissement.

Enfin, le secteur de la réparation identifié sur cette carte ne concerne que les appareils électriques (gros ménagers, informatique, TV, hi-fi...), on note une présence plus marquée sur la rive droite et des arrondissements dans lesquels il est quasiment absent (arrondissements centraux, 5e, 6e, 7e, 8e et 13e).

II. Le marché du réemploi et de la réutilisation : un secteur porteur, en pleine évolution, mais qui reste mal identifié

Le monde du réemploi et de la réutilisation n'est pas simple à aborder pour plusieurs raisons :
• différences de perceptions et de définitions du réemploi et de la réutilisation ;
• diversité des acteurs ;
• diversité des opérations possibles de réemploi et de réutilisation (don, réparation, vente...).

Auparavant, on entendait par réemploi, un objet qui était réutilisé pour la même fonction éventuellement après nettoyage et/ou réparation.
Le terme réutilisation signifiait qu'un objet était réutilisé pour une autre fonction que son usage initial.

Depuis 2011, de nouvelles définitions de l'ADEME, inspirées de la directive cadre européenne ont fait évoluer le sens de réemploi et de réutilisation. Dorénavant, le réemploi signifie que les objets réemployés ne sont en aucun cas des déchets, l'activité de réutilisation quant à elle, s'inscrit dans une opération de valorisation de déchets.

Les réseaux de réemploi et de réutilisation en Ile-de-France [2]

Réseau	Nombre de structures en 2010
Ressourceries	11
Emmaüs	27
Secours populaire	15
Croix-Rouge	102
Armée du salut	6
Indépendants et autres	34

Près de la moitié de ces structures est représentée par le réseau de la Croix rouge qui fonctionne essentiellement avec des bénévolats et sur le don et la vente de vêtements. Il fonctionne de façon très indépendante.

Le secteur du réemploi et de la réutilisation est un marché porteur du fait du contexte économique mais aussi d'une prise de conscience des enjeux environnementaux. Cependant ces structures restent mal identifiées par le grand public et la pression foncière en Ile-de-France ne facilite pas leurs installations, qui nécessitent des surfaces importantes pour le tri, le stockage et la réparation.

À l'échelle nationale, la réalisation de l'annuaire des structures du réemploi et de la réutilisation a permis de recenser 4 940 établissements actifs en 2012, soit trois fois plus qu'en 2010 [3], qui se répartissent entre les différents réseaux et les acteurs indépendants.

2 — Mission d'assistance pour développer la présence de l'offre « réemploi, réparation et réutilisation » en Ile-de-France, Extra Muros, Girus, mai 2012, p 82.
3 — « Filières et recyclage 2012, réemploi, réutilisation et réparation », Maison de Chimie, Paris 7e, octobre 2012, 87 p.

Ressourceries et recycleries du réseau Emmaüs, localisation et dessertes

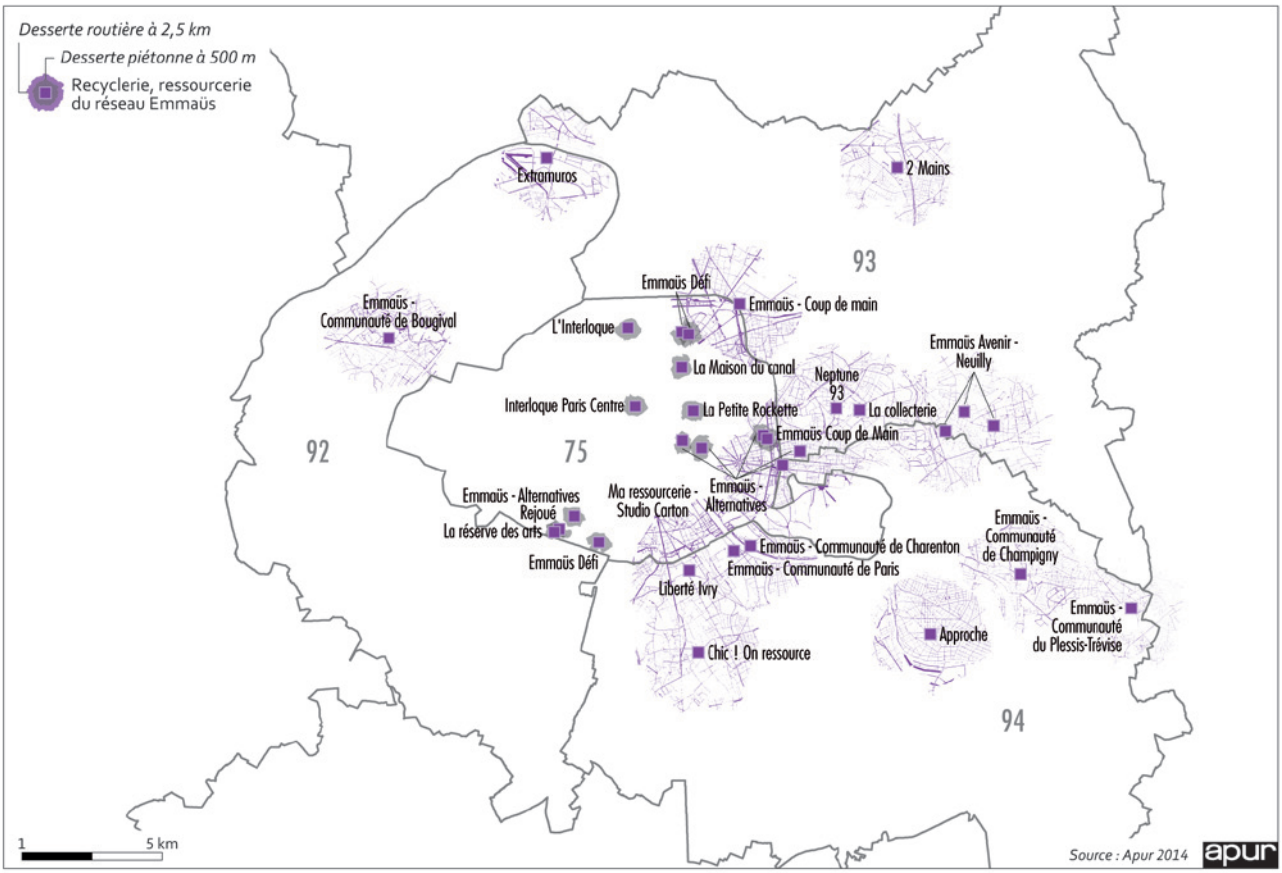

Pour cette analyse nous nous sommes attachés à localiser prioritairement les structures pratiquant les activités de collecte, valorisation, redistribution et sensibilisation sur les problématiques liées à la prévention et la gestion des déchets. Les principaux acteurs identifiés sont le réseau des ressourcerie et des recycleries Emmaüs. Cette carte fait apparaître une présence très localisée de ces acteurs dans l'Est parisien et plus généralement à l'Est de la zone dense. Structure de proximité, la carte des dessertes montre que la majeure partie du territoire métropolitain reste non desservie par ce type d'activité.

Si l'on considère l'ensemble des structures du réemploi et de la réutilisation qui ne sont donc pas représentés sur cette carte (collecte des textiles sur la voie publique pour le réemploi des vêtements…), en fonction du nombre d'habitant, c'est le département du Val-de-Marne qui est le mieux doté avec 1 acteur pour 31 000 habitants alors que Paris compte 1 acteur pour 92 000 habitants soit 3 fois moins.

III. Propositions : la déchèterie comme outil de réduction des déchets occasionnels

1. Sur le court terme : nécessité de communiquer plus largement

Réalisation d'un guide sur le réemploi, la réutilisation, la réparation et l'occasion

Ces acteurs sont très mal identifiés par les consommateurs. Faire découvrir ces activités, c'est d'abord communiquer afin de les rendre visibles de tous. Aujourd'hui, la Ville de Paris informe le consommateur désireux de faire appel aux services des encombrants de l'existence des recycleries/ressourceries très peu d'information ne sont données sur les secteurs de la réparation ou de l'occasion (rares communications sur www.paris.fr et lors d'animations de proximité réalisées en régie ou par des associations lauréates comme les ateliers Récup' Créatives).

Aucun annuaire commun n'existe aujourd'hui à l'échelle métropolitaine et encore moins à l'échelle de Paris. Cet outil est un moyen de simplifier la démarche des usagers pour réaliser des gestes du réemploi et de promouvoir les acteurs du réemploi locaux. Un projet de création de guide du réemploi à l'échelle des communes adhérentes au SYCTOM est en cours. À l'heure actuelle, seule la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre a mis en place cet outil. Au niveau national, de nombreuses collectivités ont développé ce type d'outil : Rennes Métropole, Grand Nancy et CA Orléans-Val-de-Loire, etc.

Les déchèteries faisant bien sur partie des équipements potentiels pouvant contribuer au réemploi et à la réutilisation.

Organisation d'événements

En 2011, dans la région Ile-de-France, 42 actions étaient dédiées au réemploi et à la réutilisation, il s'agit pour la plupart d'actions ponctuelles mais qui permettent néanmoins d'apprécier l'engagement des collectivités et des autres acteurs concernés en faveur de la réduction des déchets.

En parallèle de ces actions, des journées spéciales thématisées (journée de la réparation...) et des campagnes de communication sont de bons supports pour faire connaître plus largement ces activités au grand public et les sensibiliser aux problématiques de réemploi, réutilisation...

© L'Interloque

http://www.paris.fr/pratique/consommez-autrement/recyclerie/rub_10371_stand_49418_port_26278

© Communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Guide du réemploi du Val de Bièvre

2. Sur le court terme : instaurer la mise en place d'un « conteneur réemploi » en déchèterie

Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la déchèterie permet de :
- limiter le développement des dépôts sauvages de déchets encombrants,
- soustraire des ordures ménagères les déchets dangereux des ménages ; on réduit ainsi les risques d'accidents pour le personnel de collecte et de pollution des sols et des eaux,
- augmenter la collecte sélective : elle constitue un point d'apport volontaire supplémentaire,
- orienter les différentes catégories de déchets vers les destinations adaptées,
- développer le recyclage et la valorisation grâce au tri effectué par l'usager.

Toutes ces fonctions sont loin d'être assurées par les déchèteries parisiennes qui ont plus un rôle d'exécutoire des encombrants que de lieux où l'on valorise et trie les déchets.

Selon les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et les enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de cette étude, ces difficultés sont principalement liées au manque de place dans les déchèteries. Cependant, d'autres facteurs n'encouragent pas les usagers à trier correctement : absence de signalétique, de panneau de communication sur le tri…

Tonnages collectés par déchèterie et par flux en 2012

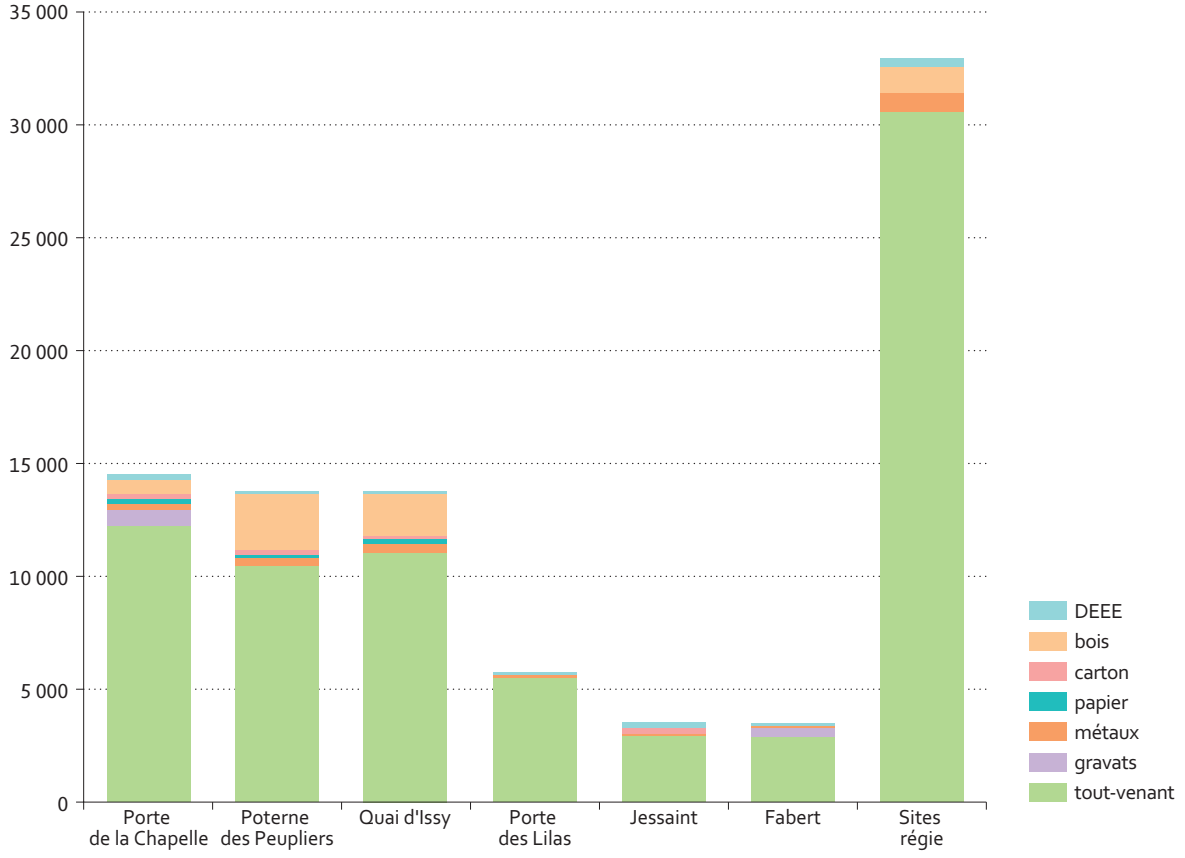

Source : DPE, Ville de Paris

À Paris, les caissons « tout-venant » représentent 84 % des tonnages en 2012 et 94 % sur les sites réservés à la régie. Ces caissons sont ensuite envoyés dans les centres de tri privés sous convention avec le SYCTOM (syndicat intercommunal chargé du traitement) où les déchets sont triés.

Pour les agents de la régie, la déchèterie est avant tout un exutoire. Le tri peut être vécu comme une contrainte. Source de manutentions supplémentaires, il augmente le temps de vidage et augmente les risques d'accident du travail.

Aujourd'hui, lorsqu'on trie, on trie prioritairement ce qui apporte des recettes telles que les filières REP, puisque la Ville touche une rétribution de la part des éco-organismes en fonction des tonnages collectés. Le reste des objets, faute de place, de temps et d'intérêt finit dans le caisson tout venant.

À court terme, sans remettre en cause l'organisation globale de la déchèterie, il est envisageable de mettre en place un conteneur réemploi dans la déchèterie. L'objectif étant d'intercepter tout objet pouvant être réemployés après nettoyage ou réparation.

En Ile-de-France, 11 déchèteries publiques ont mis en place des conteneurs réemploi et 5 à l'échelle métropolitaine :
• Déchèterie SEAPFA au Blanc-Mesnil et à Sevran.
• Déchèterie communale à Aulnay-sous-Bois.
• Déchèterie communale à Fontenay-sous-Bois.
• Déchèterie SYCTOM à Ivry-sur-Seine.

D'après l'expérience des Ressourceries/recycleries ayant mis en place des collectes de déchets réutilisables en déchèterie, on peut considérer qu'il est possible d'obtenir un taux de détournement en déchèterie d'environ 3 % des bennes tout venant. Au de-là, du potentiel de réutilisation relativement faible, les impacts de ce type d'action résident surtout dans l'impulsion d'une dynamique de sensibilisation des usagers, de mise en place de service de proximité et de potentielle création d'emploi pour des personnes en difficulté.

Les pratiques d'intervention en déchèterie doivent bien être définies afin d'optimiser la valorisation des objets détournés :
• Mise en place de conventions passées entre la collectivité et les organismes susceptibles de collecter les biens en déchèterie fixant les conditions d'accès et de collecte des caissons réemploi. Un enlèvement régulier est assuré par l'association.
• Définir les modalités de la présence d'un valoriste sur les sites capables de réaliser l'accueil, l'orientation, mais aussi de former les gardiens à ces problématiques.

La mise en place d'un conteneur réemploi en déchèterie permet de s'appuyer sur un équipement existant et bien identifié par les usagers.
Ce type d'action devrait être systématisé à l'ensemble de ce type d'équipement à l'échelle métropolitaine.

© www.thalamus-ic.fr

Plan de circulation de la déchèterie du SIOM de la vallée de Chevreuse (91)

© Service communication du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Conteneur réemploi de la déchèterie du SIOM de la vallée de Chevreuse (91), géré par Emmaüs

3. Sur le moyen terme : création de déchèteries-recycleries, des premières initiatives qui tendent vers le principe d'éco-équipement

Dès 1997, la communauté de communes de Crèvecoeur-le-Grand lance une réflexion sur la création d'une déchèterie recyclerie. En 2001, le SMOP (Syndicat Mixte de l'Oise Picardie) inaugure la première déchèterie recyclerie de France. Cette ouverture est suivie de l'arrêt du ramassage des encombrants. La recyclerie Ch'tout pour rien est adossé au site même de la déchèterie et propose des services aux usagers :

- la collecte à domicile ;
- l'information et l'éducation ;
- la vente en magasins d'objets d'occasion.

Aujourd'hui ce service est incontournable pour les usagers, il a permis la création d'emplois, de faire de la déchèterie un lieu de vie, de participer à la sensibilisation des élèves.

Recyclerie Ch'tout pour rien, Communauté d'agglomération de Crèvecœur-le-Grand (60)
Source : http://www.oise-picarde.com/fr/information/1245/decheterie-recyclerie

Extrait d'un article du journal Le parisien « La recyclerie fait un carton » publié le 07.07.2003

« Le succès croissant de la recyclerie de Crèvecoeur-le-Grand qui fêtait sa dixième journée d'ouverture samedi. Le principe est simple et exploite les travers de notre société de consommation : le magasin récupère ce dont les gens ne veulent plus dans leur cuisine ou leur grenier, les remet en état si nécessaire et les propose à la vente à des prix défiant toute concurrence. Ouvert depuis près d'un an à l'initiative de la communauté de communes dans le cadre de sa politique de traitement et de valorisation des déchets, le magasin du réemploi, situé à côté de la déchetterie et bien nommé Ch'tout pour rien, ne désemplit pas.

Chaque premier samedi du mois, les amateurs de bonnes affaires sont au rendez-vous. « Il arrive que plus de 150 personnes fassent la queue avant l'ouverture », confirme Arnaud, responsable de la recyclerie. Plus de 1 000 personnes peuvent défiler toute la journée à la recherche de la télé pas-chère-en-état-de-marche ou du trésor caché. »

De nombreuses autres initiatives ont vu le jour en France. À Paris, un projet de création d'une recyclerie/déchèterie est prévu Porte de Montreuil.

4. Sur le long terme : création d'éco-équipement au sein de la Métropole

Repenser le concept même de déchèterie pour tendre vers la création d'un réseau de proximité d'éco-équipement

Chaque opération de rénovation ou de création de déchèterie devrait permettre de repenser complètement ce type d'équipement afin d'adapter les attentes des usagers à leurs besoins en leur proposant un équipement de proximité, offrant un large choix de services.

Objectifs de ce type d'équipement :
- Favoriser la proximité.
- Proposer un service complet.
- Mettre en valeur le monde de la réparation, du réemploi et de l'occasion.
- Participer à l'intégration des populations roms, redécouverte de savoirs-faire (vannerie, rempaillage, rétamage, ferrailleur...).
- Sensibiliser les habitants à la problématique des déchets.
- Changer l'image de la déchèterie traditionnelle en favorisant l'acceptabilité des habitants vis-à-vis de l'implantation de ce type de structure.

L'éco-équipement proposerait les services suivants :
- Espace dédié à la réparation.
- Espace pédagogique, de communication (découverte d'anciens métiers...).
- Recyclerie.
- Service de dépôt fixe ou mobile d'encombrants et/ou d'autres déchets occasionnels en fonction des situations urbaines.

Ils pourraient aussi être mutualisés avec d'autres services (espaces logistiques urbains, bureaux de poste, etc.) concourant ainsi à les inscrire dans le quotidien des habitants.

Réseau de proximité de La Poste à Paris

• bureau de Poste **Temps d'accès piéton**
5 minutes 10 minutes

Source : http://www.laposte.fr/

© Photo reproduction CUB

La première déchetterie urbaine destinée aux particuliers sera mise en service par la CUB, fin 2013

D. L'accès aux déchèteries publiques pour les professionnels

I. L'ouverture des déchèteries publiques aux professionnels, une tendance à la hausse

1. À l'échelle nationale : une large majorité de déchèteries ouvertes aux professionnels en zone rurale

En 2009, 66,3 % [1] des déchèteries existantes en France acceptent les apports des professionnels (soit 3 027 déchèteries), avec des disparités régionales plus ou moins marquées.

Répartition par région des déchèteries acceptant les professionnels

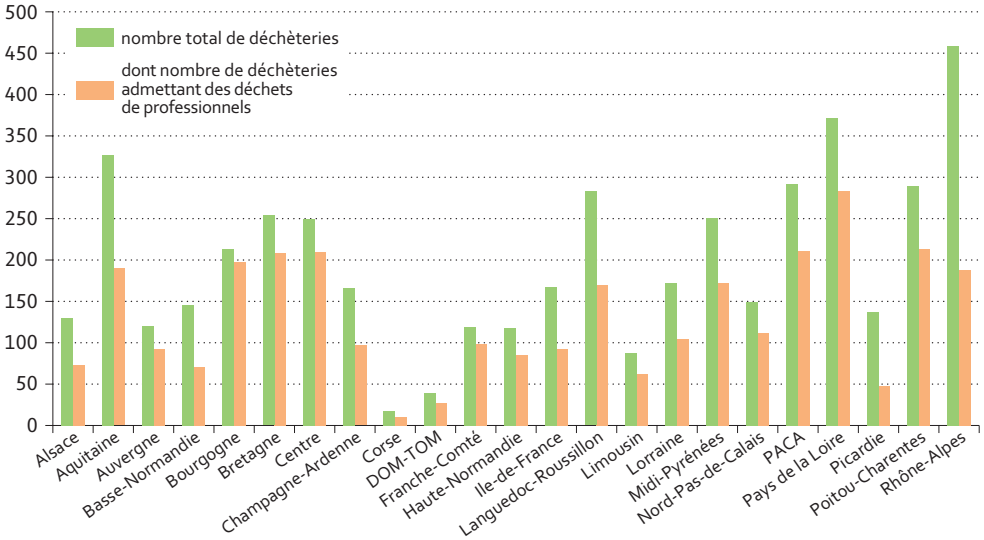

Source : « Enquête sur les conditions d'accueil des professionnels dans les déchèteries publiques », AMORCE, avril 2013

Ce qu'il est intéressant de constater à travers une lecture à l'échelle nationale, c'est qu'une distinction apparaît clairement entre les zones urbaines et les zones rurales. En effet, 76,3 % des collectivités dites rurales acceptent les professionnels, contre 48,2 % en milieu urbain. Cet écart se creuse plus on se situe en zone urbaine dense. Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- En milieu rural, l'offre proposée aux professionnels est plus diffuse sur le territoire ce qui incite les collectivités à proposer une offre supplémentaire.
- Pour les collectivités peu denses, les recettes émanant de la gestion des déchets professionnels sont une source de revenu complémentaire.

© Apur

Déchèterie ouverte aux professionnels dans la région Pays de la Loire

1 — « Enquête sur les conditions d'accueil des professionnels dans les déchèteries publiques », AMORCE, avril 2013, p7.

2. À l'échelle métropolitaine : des disparités importantes entre la zone dense et la grande couronne

En Ile-de-France, sur 167 déchèteries publiques, 93 sont accessibles aux professionnels, artisans, soit 56 %. La majorité d'entre elles est située en grande couronne. Pourtant en zone dense, l'usage des déchèteries non ouvertes aux professionnels est courant, souvent subi et/ou mal identifié, les gestionnaires « ferment les yeux » face à une situation difficilement contrôlable. Ces accès illicites entraînent souvent leurs lots de passe-droits, de conflits, etc. [2]

Cette situation relève d'une réelle difficulté pour les petites entreprises qui génèrent peu de déchets ou qui disposent de peu d'espace de stockage à trouver une solution de proximité en adéquation avec leurs moyens financiers. En effet, l'ensemble des structures accueillant les déchets professionnels proposent des tarifs préférentiels pour les gros volumes.

Le parc de déchèteries franciliennes au 1er janvier 2012

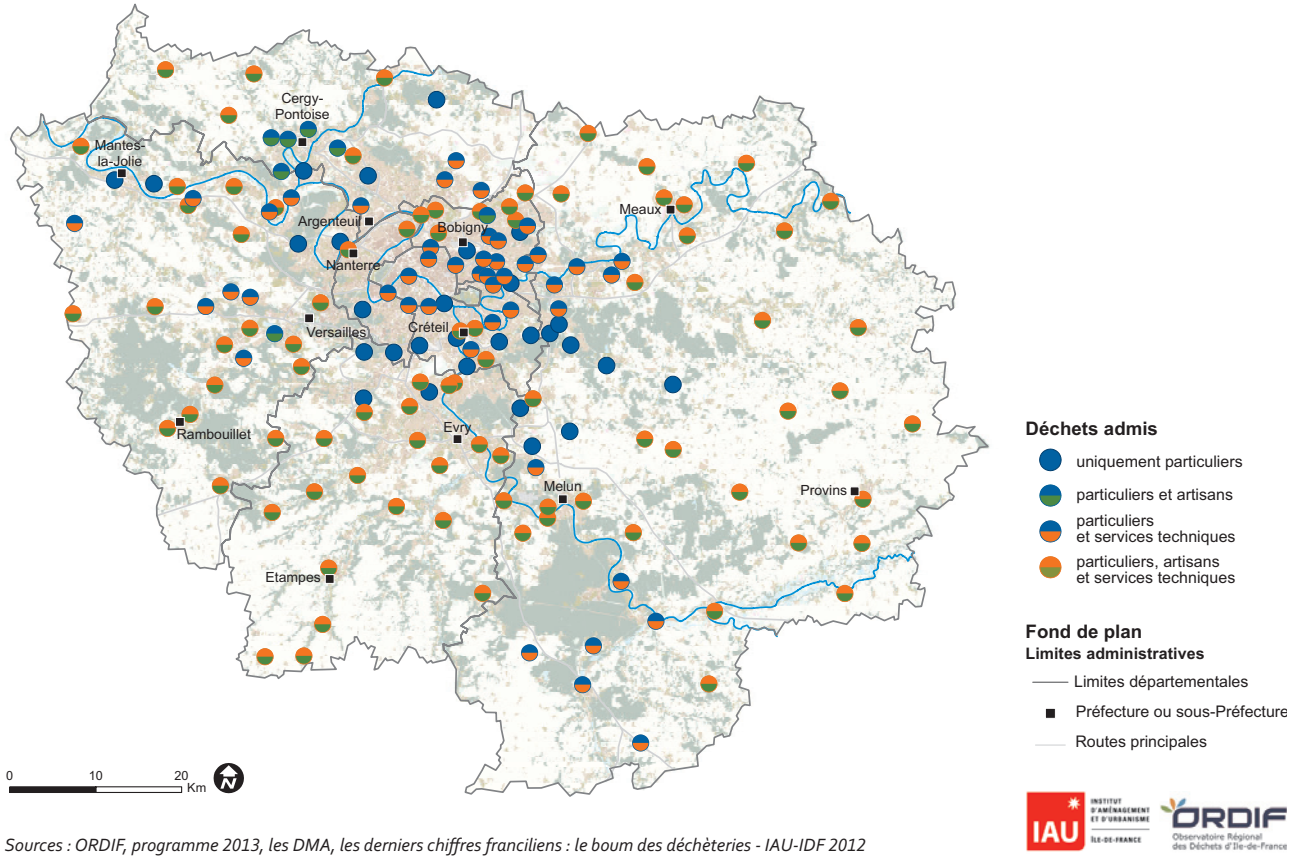

Sources : ORDIF, programme 2013, les DMA, les derniers chiffres franciliens : le boum des déchèteries - IAU-IDF 2012

Face à ce constat, plusieurs gestionnaires de déchèteries de la zone dense ont fait le choix d'ouvrir les équipements aux professionnels sous certaines conditions. Ces ouvertures ont souvent été précédées d'études pour estimer les contraintes et les adaptations nécessaires à l'intégration de ce nouveau service au sein de leurs déchèteries.

Ce service en déchèterie est généralement ciblé sur les petites entreprises pour lesquelles l'étude Amorce indique que la contractualisation avec un prestataire privé n'est « économiquement supportable » qu'à partir d'un volume de 5 m³ de déchets par enlèvement (si le professionnel peut stocker facilement ce volume). Ce qui explique en partie que de nombreuses limites d'apport en volume sont fixées autour de 1 m³ par semaine, pour ne favoriser que les petites structures.

2 — Des pratiques mises en avant dans différents rapports de l'Ordif (2013), Amorce (2013), Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT) de 2011.

Ensemble des lieux de dépôts publics et privés accueillants les professionnels

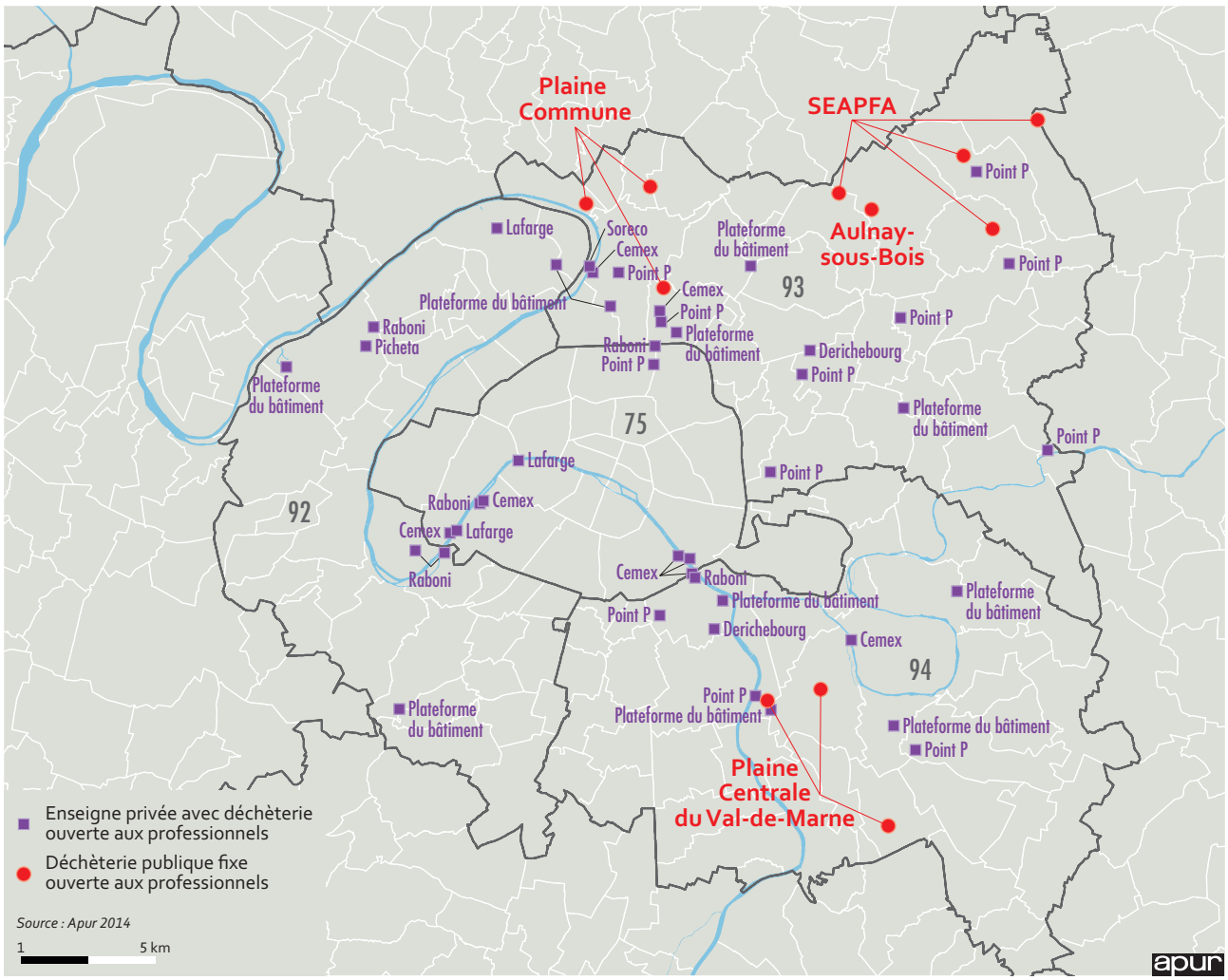

© Apur

Déchèterie professionnelle, Aubervilliers

II. Nécessité de repenser l'offre dédiée aux professionnels

1. Une offre métropolitaine disparate, peu lisible pour les professionnels

Pour le petit artisan, plusieurs alternatives sont possibles pour se débarrasser de ses déchets :
- Accès à une déchèterie professionnelle ;
- Accès à une déchèterie publique autorisée aux professionnelles ;
- Faire appel à un prestataire déclaré ou non pour une prise en charge des déchets sur le chantier ;
- Achat de « sacs » prépayés à déposer directement sur le trottoir pour une prise en charge par un prestataire privé ;
- Accès illicite aux déchèteries publiques non ouvertes aux professionnels ;
- Dépôt sauvage.

Aujourd'hui, aucun document à jour recensant précisément l'ensemble des points de dépôts ouverts aux professionnels n'existe. L'artisan soucieux de se débarrasser de ses déchets devra passer un certain temps à chercher l'information (localisation, type de déchets acceptés, tarification...). Tous les sites acceptant des déchets professionnels n'ont pas la même réglementation et le type de déchet accepté varie en fonction des sites.

Extrait de la plaquette publicitaire Cemex

© Cemex

Des enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude, ont permis de recenser l'ensemble des sites dédiés aux professionnels accueillant du mélange et des gravats inertes. Ce sont les déchets qui sont le plus couramment produits par les petits artisans fréquentant les déchèteries publiques ouvertes aux professionnels.

Secteurs desservis par les lieux de dépôts publics et privés accueillants les professionnels

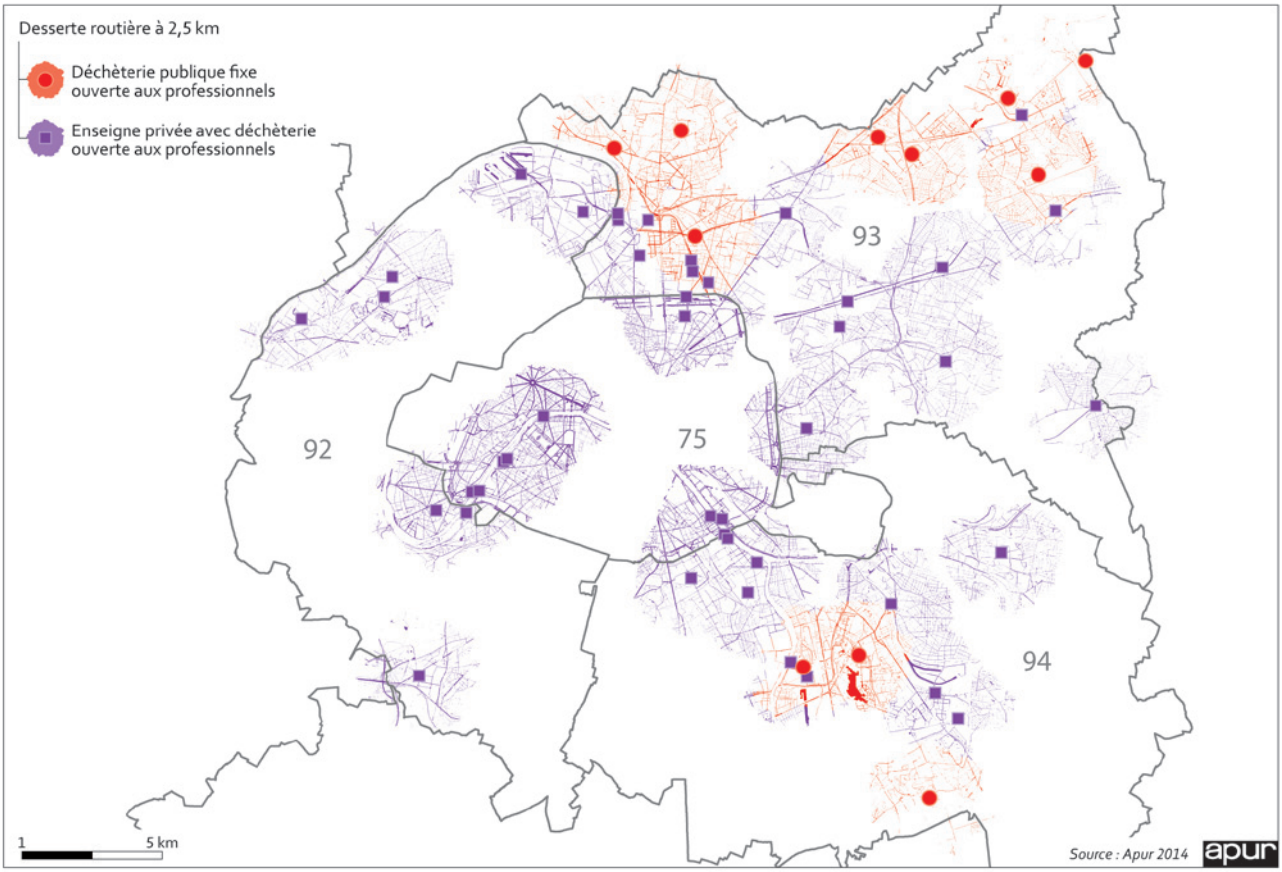

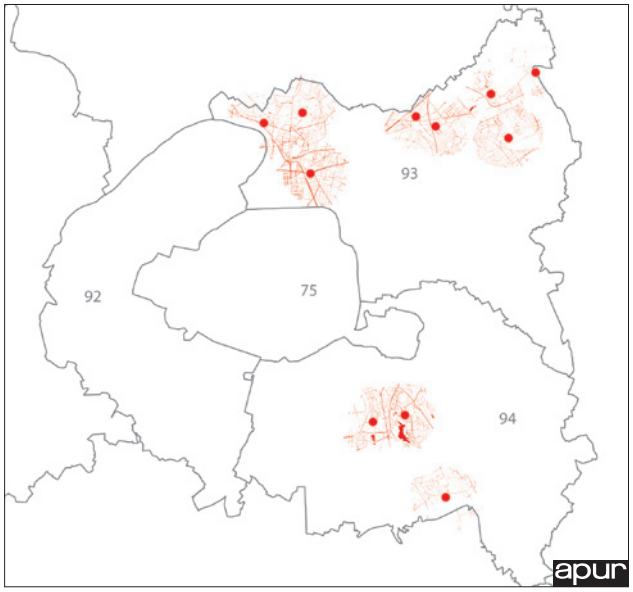

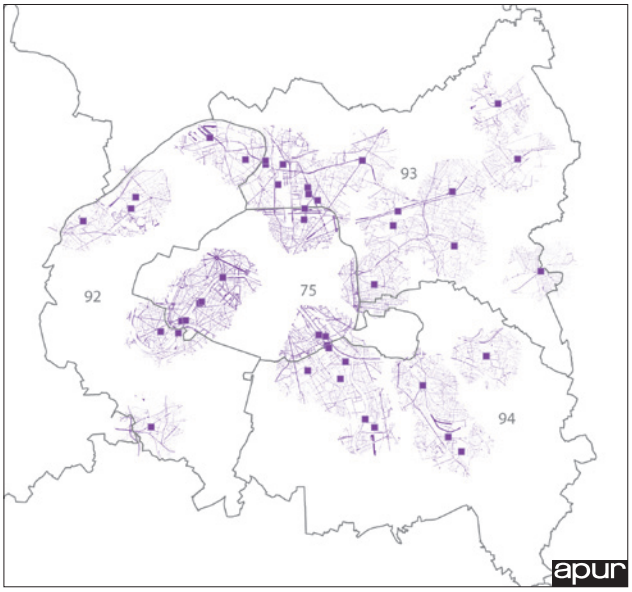

2. Des variations de prix importantes selon les sites

En Ile-de-France, 90 % des déchèteries publiques facturent les professionnels en entrée de site, à l'échelle de la métropole, ce sont 100 % des professionnels qui sont facturés.

Tarifs indicatifs sur les prix facturés aux professionnels

	Gravats inertes [3]	Mélange [4]
Enseigne proposant des déchèteries dédiées aux professionnels		
Raboni	31,61 €/m³/HT	82,91 €/m³/HT
Plateforme du bâtiment	36 €/m³/HT	88 €/m³/HT
Cemex	40 €/m³/HT	80,33 €/m³/HT
Point P	45 €/m³/HT	96 €/m³/HT
Derichebourg		117 €/tonne/HT
Picheta	23 €/tonne/HT	140 €/tonne/HT
Prestataire déclaré ou non prenant en charge les déchets du lieu de production à la déchèterie		
Prestataire non déclaré		150 € pour environ 2 m³ correspondant à un chargement de camionnette
« Clics bags » proposés par Plateforme du bâtiment		106 €/m³
Syndicat ou ville donnant accès aux professionnels dans les déchèteries publiques		
Plaine Commune	7,37 €/m³/HT	43,18 €/m³/HT
Plaine Centrale du Val-de-Marne	11 €/m³/HT	11 €/m³/HT
SEAPFA	23 €/m³/HT	25 €/m³/HT
Aulnay-sous-Bois	33 €/T soit 0,033 €/Kg	88 €/T, soit 0,088 €/Kg

Sources : enquête de terrain réalisée par l'Apur

Les enseignes dédiées aux professionnels appliquent en moyenne des tarifications assez proches, de 30 à 45 €/m³ pour les gravats et de 80 à 96 €/m³ pour le mélange. Les tarifications des sites gérés par les collectivités publiques sont quant à eux bien plus disparates d'un site à l'autre, le prix du m³ de mélange peut varier de 1 à 4 en fonction des sites. Ces différences de prix sont encore plus fortes entre les enseignes privées et les sites publics (de 1 à 9), les collectivités offrant des tarifs bien plus attractifs.

Rappelons, que des réductions importantes sont pratiquées par les enseignes privées sur les gros volumes de déchets, les négociations se font en entrée de site au cas par cas.

Les professionnels souhaitant utiliser le service déchèterie des enseignes privées doivent systématiquement s'être enregistrés au préalable (demande de justificatifs tels que KBIS, justificatif de domicile de l'entreprise…), une carte et/ou un numéro d'abonné leur est alors délivré.

3. Tendance à l'ouverture des déchèteries publiques aux professionnels

Face à l'augmentation des flux collectés en déchèteries et aux problèmes que cela génère : gestion de l'espace, optimisation du tri en vue du recyclage, maîtrise des coûts, de nombreuses collectivités locales ont fait le choix de réserver le service déchèterie exclusivement aux particuliers. Cependant, la fréquentation « déguisée » de professionnels sur les sites incite les collectivités à revoir leur politique en matière d'accueil des professionnels. Certaines font le choix d'aider à la création de sites dédiés aux professionnels comme c'est le cas de la Communauté Urbaine de Bordeaux et du Grand Dijon alors que d'autres préfèrent repenser l'ouverture des déchèteries publiques pour les rendre accessibles aux professionnels selon certaines conditions, c'est le cas de grandes métropoles comme Lyon et Lille.

3 — Gravats inertes : béton, granulats, briques, tuiles, parpaings…
4 — Mélange : objets composites, plâtre, plastiques non souillés, vitres, textiles…

Le coût et la rareté du foncier en zone dense, favorise largement les collectivités de la métropole à repenser les conditions d'accès aux déchèteries publiques.

Notons qu'à l'échelle nationale, sur les sites acceptant les professionnels, la fréquentation moyenne des professionnels représente 2,8 % des entrées totales[5]. Les restrictions aux entrées des sites expliquent en grande partie ce faible pourcentage. Cependant le nombre de visite en milieu urbain dense est bien plus important. Sur le territoire de Plaine Commune, le nombre de professionnels inscrits représente 7 % des usagers[6].

Nombre moyen de visites de professionnels par an en fonction de la typologie de l'habitat

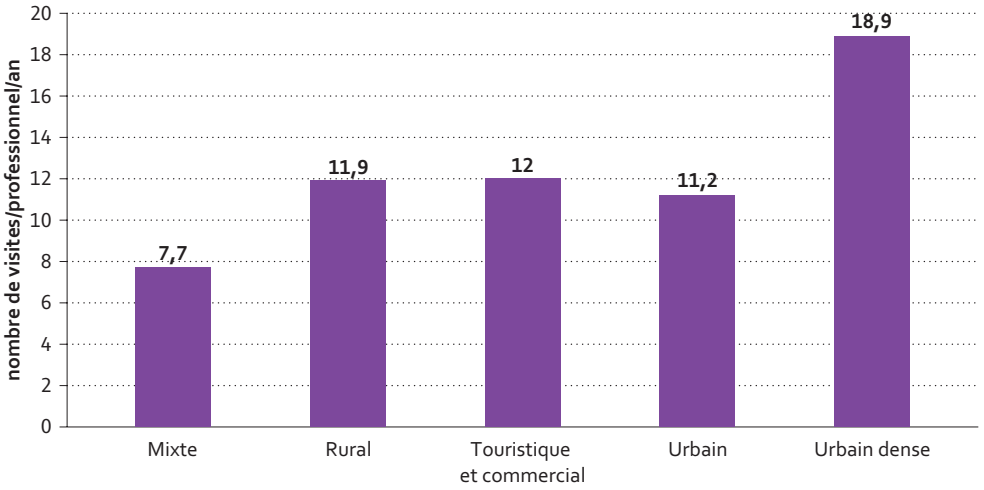

Source : « Enquête sur les conditions d'accueil des professionnels dans les déchèteries publiques », AMORCE, avril 2013

4. À Paris, des besoins en inadéquation avec la réglementation existante

Le règlement des déchèteries parisiennes interdit l'accès aux professionnels, artisans et entreprises aux déchèteries publiques. Seuls les commerçants parisiens peuvent être admis pour le dépôt des déchets valorisables (cartons, journaux, magazine, ferraille).

Dans la réalité, des entretiens de terrain réalisés dans le cadre de cette étude permettent d'estimer entre 40, 50 % voire plus selon les sites, la part des professionnels fréquentant les déchèteries publiques. À titre d'exemple, si l'on considère que l'ensemble des déchèteries accueillent environ 40 % de professionnels, cela représenterait sur l'année 2012, environ 47 000 professionnels qui se seraient rendus illicitement en déchèterie.

L'accès illégal des professionnels est synonyme de passe-droits, de conflits, dans des lieux dont l'environnement est déjà hostile pour ceux qui y travaillent. Un rapport de la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT) datant de janvier 2011, fait état de rétribution, racket, agressions verbales et physiques.

De nombreuses préconisations émanent de ce rapport, l'une d'elles concerne les professionnels. Le rapport préconisait un accès autorisé aux artisans et petites entreprises dans une limite de volume des déchets acceptables (3 m^3/visite) pour la Ville de Paris.

5 — « Enquête sur les conditions d'accueil des professionnels dans les déchèteries publiques », AMORCE, avril 2013, p26.
6 — Entretien avec le responsable des déchèteries de Plaine Commune.

III. Pistes de réflexion pour améliorer la collecte des déchets des petits artisans à Paris

1. Mise en place d'une communication destinée aux professionnels

Que les collectivités décident d'appuyer la mise en place d'un réseau de déchèteries professionnelles sur leur territoire ou qu'elles décident d'ouvrir l'accès aux déchèteries publiques aux artisans, la communication est un point clef du succès pour une bonne acceptation des nouvelles règles par les usagers.

Elle doit permettre d'informer et de sensibiliser les professionnels. La rédaction de bulletin d'information, de guide pratique et la réalisation de carte localisant les points de dépôts (via internet et les réseaux spécialisés) sont autant d'outils possibles pour le support d'une bonne communication.

2. Autoriser et réglementer l'ouverture des déchèteries publiques parisiennes aux professionnels

Plusieurs arguments tendent à engager une réflexion sur l'ouverture des déchèteries parisiennes aux artisans :
• Pacifier les rapports entre les gardiens et les usagers des déchèteries ;
• Limiter les dépôts sauvages ;
• Proposer une offre de proximité aux professionnels.

Dans l'hypothèse d'une ouverture aux artisans, trois conditions sont primordiales pour établir une réglementation, visant à éviter la surcharge des sites mais aussi afin de conserver un accès correct pour les particuliers :
• Identification à l'entrée du site ;
• Le coût de la prestation ;
• Conditions d'accès au site.

Identification des professionnels en entrée de site

Selon l'étude Amorce[6], plus de 96 % des sites enquêtés accueillant des professionnels contrôlent les usagers en entrée de site. Les modes de contrôle ont beaucoup évolué et aujourd'hui plus du tiers utilisent une carte d'accès informatisée.
Ces cartes permettent de constituer des bases de données importantes (suivi des fréquentations, des types de déchets, des volumes apportés...).

Dans les grandes métropoles, l'identification peut rester problématique (échange de cartes, particuliers utilisant leur carte pour faire passer des déchets de professionnels...).
L'exemple du Grand Lyon est intéressant, devant la difficulté de distinguer un particulier d'un professionnel, le choix a été fait de procéder à une identification du type d'usager suivant le type de véhicule. Ce système se révèle globalement satisfaisant surtout dans un contexte urbain où le repérage des professionnels est beaucoup plus difficile qu'en zone rurale.

Le coût de la prestation

Les tarifs proposés aux professionnels doivent pouvoir permettre de répondre à une demande croissante de petits artisans à la recherche de sites de proximité dont les tarifs proposés sont en adéquation avec leur moyen financier. Par ailleurs, le montant des tarifications proposées par la collectivité doit permettre de couvrir l'ensemble des frais liés à la mise en place de ce nouveau service.

7 — « Enquête sur les conditions d'accueil des professionnels dans les déchèteries publiques », AMORCE, avril 2013.

Extrait du règlement intérieur sur les modalités d'accès des déchèteries publiques du Grand Lyon

Véhicules non autorisés

- véhicules de hauteur supérieure à 2,50 mètres
- véhicules de longueur supérieure à 5 mètres
- véhicules à benne ou à plateau dont la hauteur du plateau au sol est > à 80 cm
- véhicules utilitaires de PTAC supérieur à 3,5 tonnes
- remorques de PTAC supérieur à 750 kg

Véhicules autorisés

Catégorie 1 : accès gratuit et illimité
- véhicules légers (voitures particulières au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- véhicules à moteur à deux ou trois roues (véhicules de catégorie L au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- les cycles, avec ou sans remorque

Catégorie 2 : accès gratuit et limité à 4 passages par mois
- véhicules utilitaires de PTAC inférieur ou égal à 2 tonnes
- remorques d'un PTAC inférieur ou égal à 500 kg

Catégorie 3 : accès payant et limité à 4 passages par mois
- véhicules utilitaires légers (PTAC compris entre 2 et 3,5 tonnes)
- remorques de PTAC compris entre 500 et 750 kg
- remorques dont le PTAC ne peut être justifié

Conditions d'accès au site

Une fois le professionnel clairement identifié, de nombreux moyens permettent de ne pas surcharger les sites et de maintenir un service correct pour les particuliers (allongement des temps d'attente...). Ces mesures visent également à bien cibler le type de professionnel attendu, en effet les limitations de poids et de passage ne rendront pas ce service attractif pour des gros producteurs de déchets.

Aujourd'hui les principales limitations d'accès les plus couramment rencontrées sont :

➔ **Limitation du poids ou du volume**
Selon l'étude Amorce, près de 70 % des sites interrogés limitent l'accès en fonction du poids ou du volume. Les volumes maximums sont fixés en moyenne à 3,4 m^3 par semaine et à 2,8 m^3 par jour.

➔ **Restrictions sur les plages horaires et le nombre de passage**
L'aménagement de créneaux horaires spécifiques et la limitation du nombre de passage sont des conditions que l'on retrouve dans près de 50 % de l'étude Amorce. Concernant les limitations, le nombre de passage annuel, mensuel ou journalier peut aller de 1 à 3 par jour à 25 maximums sur un an.

➔ **Gabarit des véhicules**
Concernant le gabarit des véhicules, les contraintes fixées portent dans la majorité des cas sur la hauteur, longueur et/ou largeur des véhicules. Les portiques sont généralement les outils que l'on retrouve le plus fréquemment, notons que certains sites peuvent être équipés de sonde de contrôle de la hauteur.

➔ **Type de déchets acceptés**
Les types de déchets acceptés peuvent varier d'une déchèterie à l'autre.

3. Proposer une offre de proximité dédiée aux professionnels

Offre existante pour les professionnels

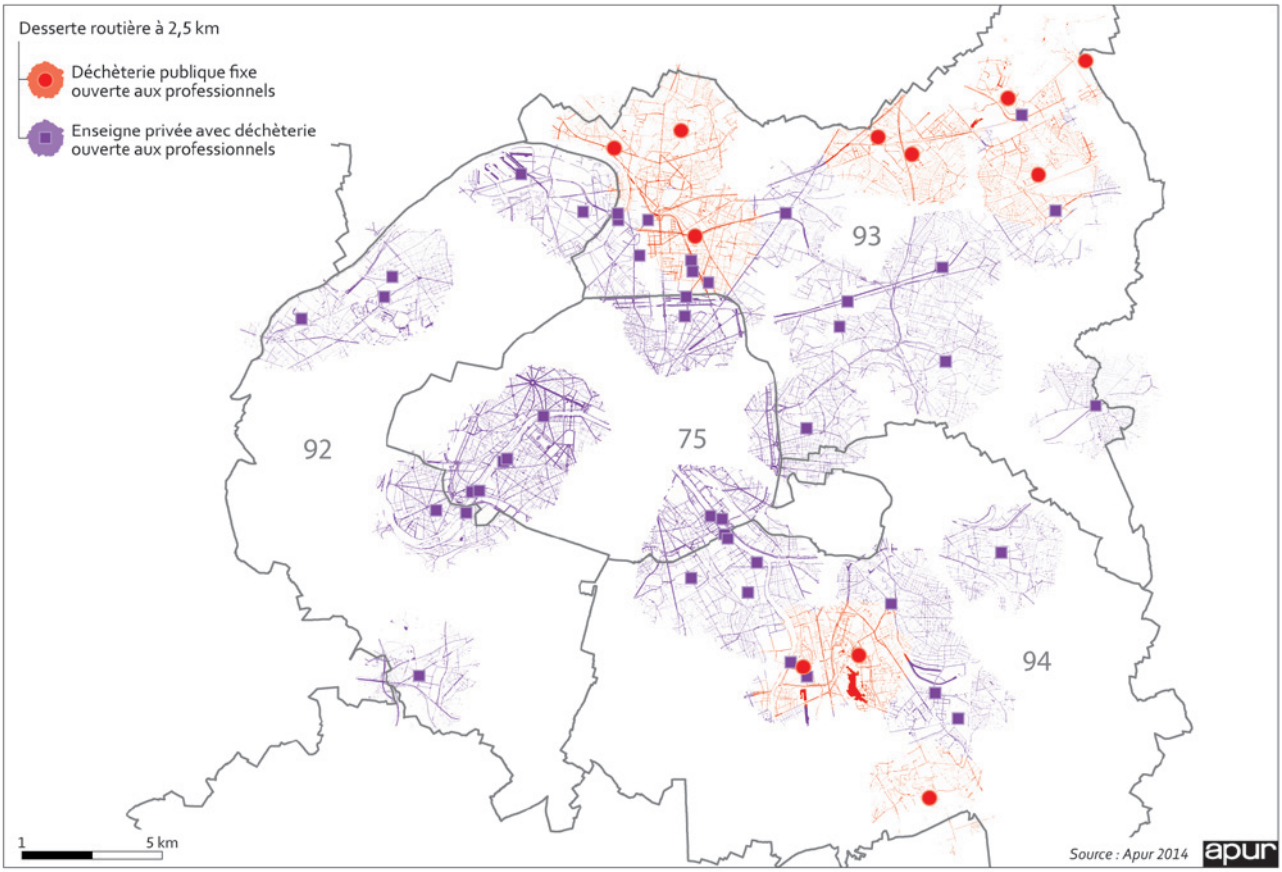

Offre existante pour les particuliers

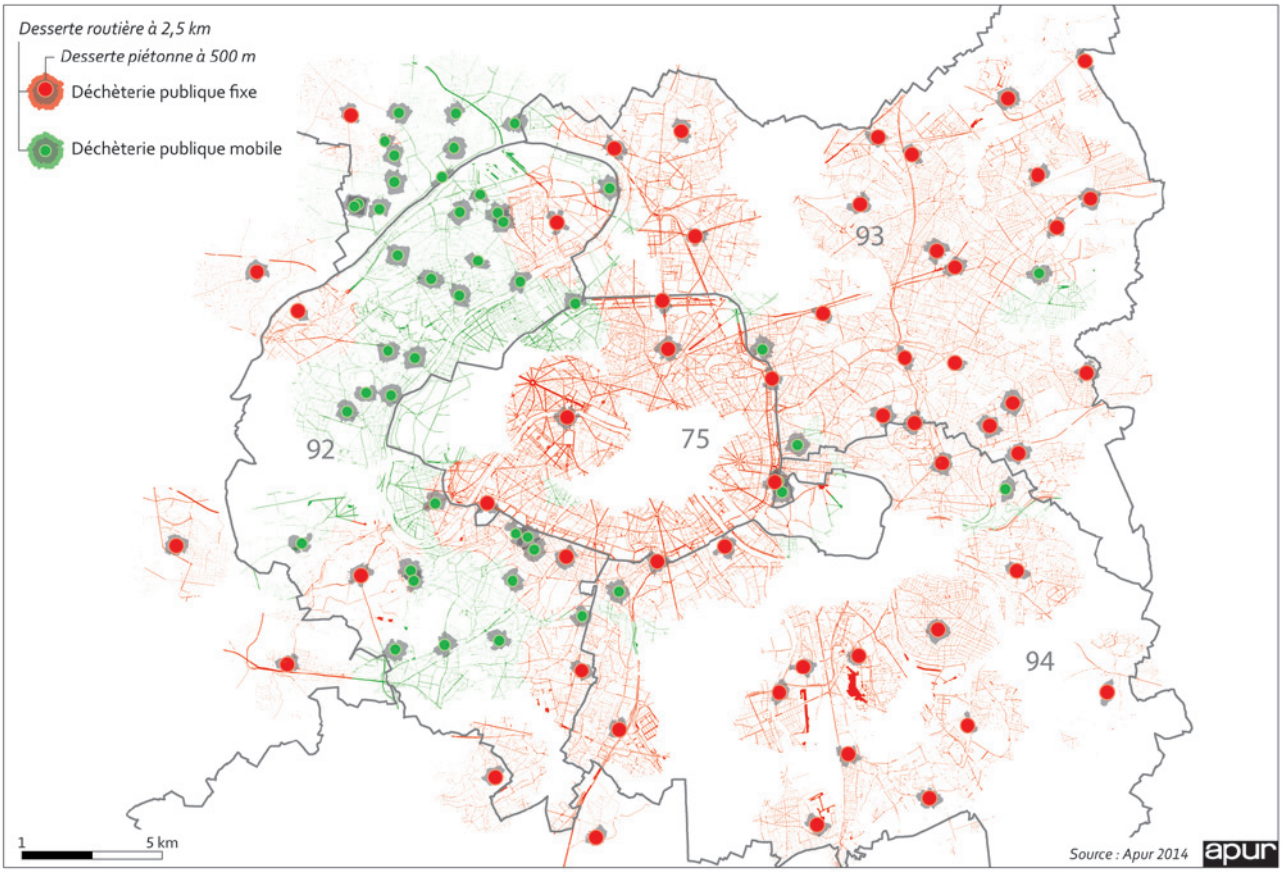

Offre existante pour les professionnels à compter de juin 2014, avec l'ouverture des déchèteries du SYELOM

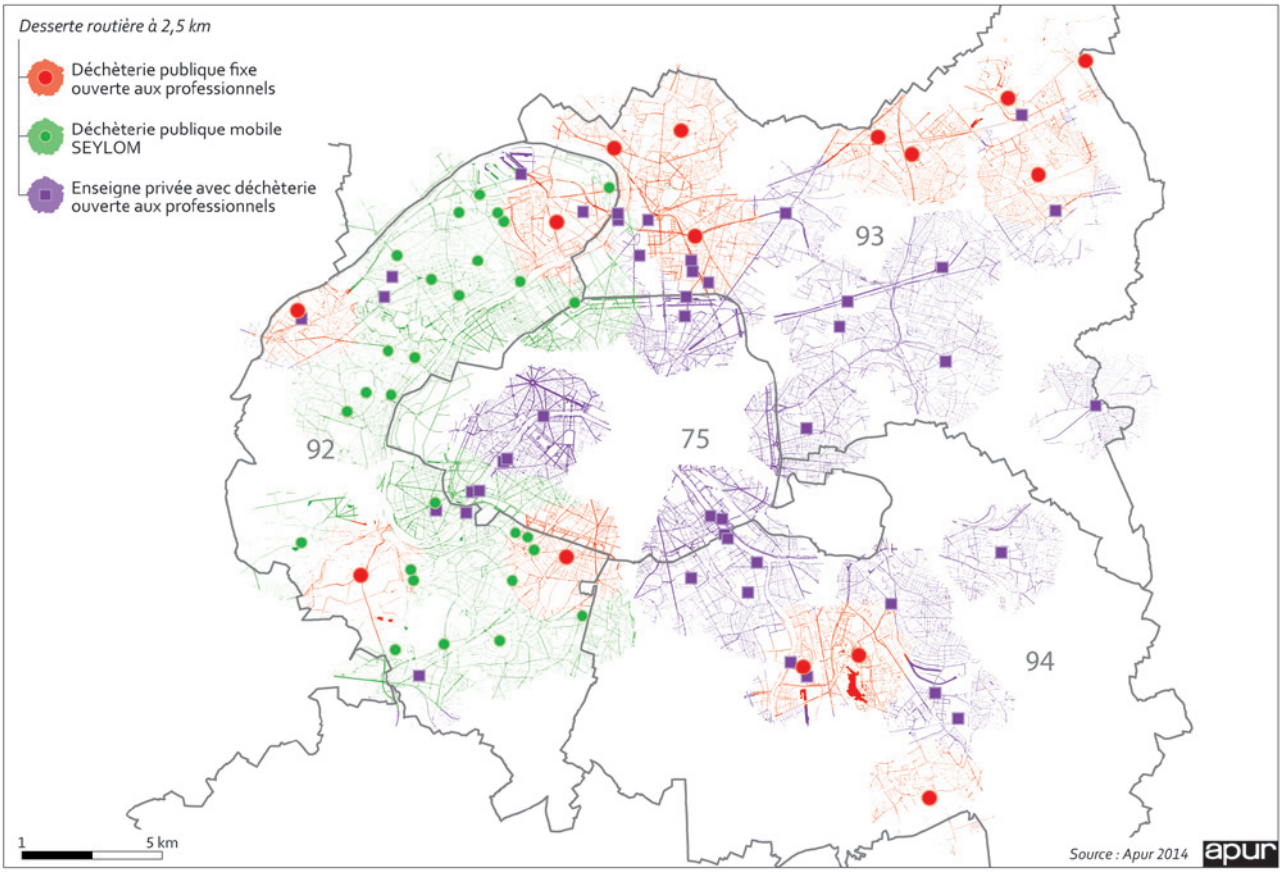

Offre existante pour les professionnels en considérant l'ouverture des déchèteries parisiennes

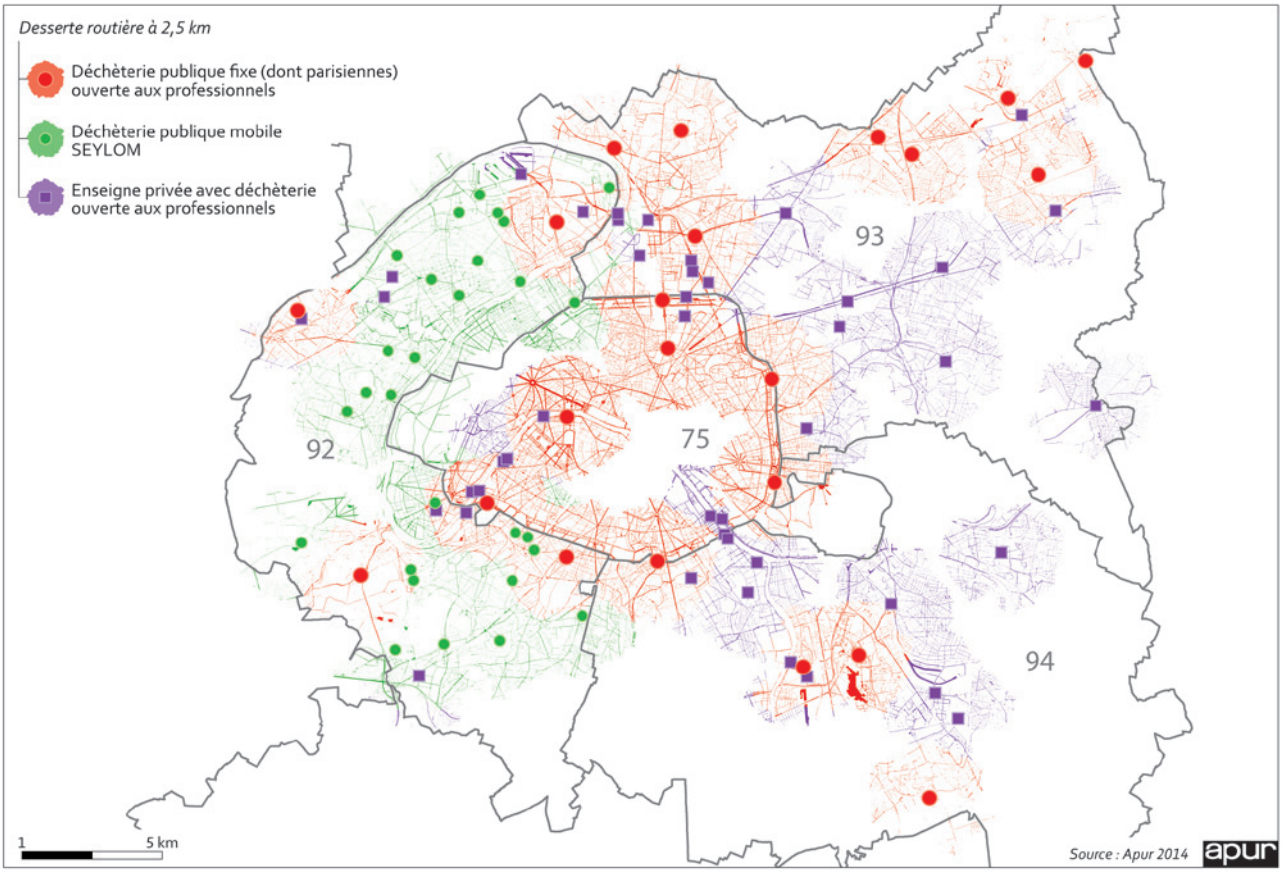

La gestion des déchets des professionnels est un enjeu d'échelle métropolitaine, la tendance actuelle visant à l'ouverture réglementée des déchèteries publiques aux professionnels doit se poursuivre. L'objectif principal étant de proposer une offre de proximité aux petits artisans, rappelons que les accès contrôlés et payants permettent de cibler les professionnels visés et de ce fait d'en limiter leurs nombres (7 % d'artisans fréquentent aujourd'hui les déchèteries de Plaine Commune).

Glossaire

ADEME — Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AV — Apport Volontaire

DEEE ou D3E — Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DDS — Déchets Diffus Spécifiques ou déchets dangereux des ménages

DIB — Déchets Industriels Banals

DMA — Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets occasionnels)

DO — Déchets Occasionnels

DPE — Direction de la Propreté et de l'Eau

DPMC — Délégation à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales

DUCT — Direction des usagers, des Citoyens et des territoires

EPCI — Établissement Public de Coopération Intercommunale

ISDI — Installation de Stockage des Déchets Inertes

ISDND — Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

kg/hab — kilogrammes par habitant

OMA — Ordures Ménagères et Assimilés
(ordures ménagères résiduelles + recyclables secs + biodéchets)

OMR — Ordures Ménagères Résiduelles

PAP — Porte-à-porte

PREDEC — Plan Régional d'Élimination des Déchets de Chantiers

PREDD — Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux

PREDMA — Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

REP — Responsabilité Élargie du Producteur

SINOE — Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
(Base de donnée sur les déchets ADEME)

TGAP — Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TLC — Textile d'habillement, Linges de maison et Chaussures

UIOM — Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Quelques acteurs

La **Région Ile-de-France** est en charge de la planification en matière de gestion des déchets, compétence exercée au niveau départemental dans les autres régions.

PREDMA : Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, approuvé en 2009.
Ce plan contient l'état des lieux des déchets qui sont produits et des différents moyens de traitement du territoire, une évaluation probable des quantités de déchets à traiter, selon les données démographiques, économiques et les actions du plan et enfin des conclusions quant à l'évolution du parc de traitement (besoins ou surcapacités).
Objectif : la quantité annuelle de déchets produite par chaque Francilien doit passer à 440 kg/hab en 2019, contre 475 kg/hab en 2009.

PREDEC : Plan régional d'Élimination des Déchets de Chantiers, issus du bâtiment et des travaux publics. L'élaboration de ce plan a été engagée en novembre 2011.

PREDIF : Plan de réduction des déchets en Ile-de-France approuvé en juin 2011.

L'**Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France** (ORDIF), créé en 1992. Outil d'analyse et de suivi permanent, cet observatoire regroupe, outre l'État et la Région, la plupart des départements, des groupements intercommunaux et professionnels de la gestion des déchets, des grandes entreprises et associations et des organismes qualifiés dont l'Ademe.

L'**Agence métropolitaine des déchets ménagers** traite et valorise les déchets ménagers de 5,7 millions d'habitants des 84 communes adhérentes de l'agglomération parisienne.
Les communes adhèrent au SYCTOM, soit directement, soit via des intercommunalités, soit par l'intermédiaire de deux syndicats primaires (SYELOM : 30 communes des Hauts de Seine, SITOM93 : 37 communes de Seine-Saint-Denis). Le SYCTOM est un établissement public administratif relevant du code général des collectivités territoriales. Il est administré par un comité syndical.

Le **Réseau des Ressourceries**, créé en 2000, regroupe 86 adhérents au 20/06/2012.
Association de loi 1901, regroupe les structures (associations, régies...), spécialistes dans le domaine du réemploi. L'objet de l'association est de créer une synergie de compétences et de moyens pour la professionnalisation, la formation et la représentation des Ressourceries, mais aussi la sensibilisation à l'environnement et la réduction des déchets.
Il offre conseil, formation, représentativité, expertise à ses adhérents qui doivent adhérer à une charte de valeurs (protection de l'environnement, développement d'une économie solidaire, coopération dans la transparence).

Les déchets occasionnels au sein de la métropole

Les déchets occasionnels, souvent dénommés « encombrants » occupent une place singulière dans le cycle du déchet. Représentant environ 1/3 en France des déchets ménagers, l'organisation de leur collecte, de leur traitement diffère suivant leur territoire d'origine, leur nature, la manière dont ils sont collectés. Le cas parisien, lui-même, présente en la matière des spécificités fortes : une production bien moins importante par habitant qu'en France de déchets occasionnels, une nature des déchets différente elle-même, et une filière spécifique dans laquelle les déchèteries jouent un rôle central.

L'objet du travail mené par l'Apur vise à porter une réflexion élargie sur la collecte et la valorisation des déchets encombrants et occasionnels. Le présent rapport s'organise autour de deux phases, la première posant les bases d'un diagnostic sur la filière des déchets occasionnels dans le cœur de l'agglomération francilienne et permettant ainsi de dégager des thèmes prospectifs développés dans la deuxième phase de ce rapport portant sur : Quelle stratégie ailleurs en Europe ? Benchmarks sur 5 villes : Madrid, Barcelone, Berlin, Londres, et Copenhague, des pistes pour optimiser la collecte des déchets occasionnels à Paris, les moyens possibles à mettre en œuvre pour réduire leur production et la question de l'accès aux déchèteries publiques pour les professionnels.